

LAUBESPIN (LÉONEL, ANTOINE, de **MOUCHET** de **BATTEFORT** comte de), né le 6 septembre 1810 à Paris, mort le 4 janvier 1896 à Paris (7*).

Sénateur de la Nièvre de 1888 à 1896.

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT** et **COUGNY**, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 625.)

Sa carrière parlementaire ne représentait qu'une partie de son activité. Le comte de Laubespain se rendit célèbre par le bien qu'il fit autour de lui. Ayant perdu un fils unique de neuf ans, il consacra une part importante de ses revenus et même de son capital à la création ou à l'extension de nombreuses œuvres philanthropiques : l'Institut Pasteur, dont il fut un des fondateurs, l'œuvre des condamnés libérés, l'office de l'assistance par le travail, l'œuvre du denier des veuves et des vieillards.

Élu sénateur de la Nièvre en 1888, il intervient, dès le début de son mandat, dans la discussion de la proposition de loi ayant pour objet d'assurer, à titre de récompense nationale, des pensions viagères aux survivants des blessés de février 1848 et à leurs ascendants, veuves et orphelins. S'opposant en termes véhéments à la gauche, il défend l'attitude de l'armée en 1848 et conclut ainsi son intervention : « Quelques secours pour des malheureux égarés et repentants, je l'accorde ; une prime d'encouragement aux troubles et aux émeutes, je crois que ce serait immoral et imprudent ».

Quelques mois plus tard vient en discussion un projet de loi organique sur le recrutement de l'armée. Le comte de Laubespain, « très vieux conscrit », comme il le dit lui-même, fait chorus avec la droite qui s'insurge contre la réduction du service de cinq à trois ans.

Il ouvre la session de janvier 1895 comme président d'âge, ce qui lui vaut de prononcer, le 8 janvier, l'allocution funèbre de M. Decroix, sénateur de la Loire-Inférieure.

Le comte de Laubespain n'acheva pas son mandat sénatorial car la mort l'emporta le 4 janvier 1896, à 86 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

LAUBRY (CHARLES), né le 19 avril 1842 à Avrolles (Yonne), mort le 25 septembre 1899 à Flogny (Yonne).

Sénateur de l'Yonne de 1897 à 1899.

Charles Laubry, après des études à l'école normale de son département, était devenu un modeste instituteur de campagne. Mais, intéressé par les questions juridiques, il s'orienta peu à peu dans cette voie et se retrouva greffier de la justice de paix du canton de Flogny, dans l'Yonne, au cœur de sa campagne natale.

Cependant, la politique le tentait bien-tôt et principalement l'activité sénatoriale dont on suivait alors passionné-

ment les péripéties d'un bout à l'autre de la province française.

Il avait été un fervent républicain sous le second Empire et, dès 1870, il avait connu ses premiers succès électoraux. Il avait été, en effet, élu successivement conseiller d'arrondissement, puis conseiller général de l'Yonne.

Aux élections sénatoriales de 1894, il fit acte de candidature sous les couleurs radicales, mais n'obtint que 350 voix. Deux ans plus tard, en 1896, un des sénateurs de l'Yonne, Jules Guichard, décevait Charles Laubry posant de nouveau sa candidature, puis renonça à se présenter. Mais, la veille des élections, le député de l'Yonne, Villejean, proposait à l'électorat sénatorial de son département la candidature de Laubry, sans même que celui-ci en fût informé et le lendemain, dès le premier tour, Charles Laubry arrivait en tête avec 369 voix contre 358 voix à Bienvenu-Martin, et 112 voix à Dujon sur 868 votants. Au second tour, Charles Laubry l'emportait avec 553 voix sur 864 votants.

Au Palais du Luxembourg, le radical qu'il était s'inscrivit, en toute logique, au groupe de la gauche démocratique.

Au cours de maints discours prononcés dans son département, il se déclara partisan de la révision constitutionnelle relative à l'assemblée unique, de la séparation des églises et de l'État, d'une politique anticléricale, de l'impôt progressif.

En séance publique, au Palais du Luxembourg, il intervint dans la discussion du projet de loi sur les warrants agricoles (1898).

Ce modeste élu d'un département rural, mort à 57 ans, n'eut pas le bonheur d'assister au succès de son fils, le professeur Charles Laubry, qui devait devenir membre de l'Académie de médecine.

LAUCHE (JACQUES), né le 27 septembre 1872 à Mont-de-Marsan (Landes), mort le 9 décembre 1920 à Paris (11*).

Député de la Seine de 1910 à 1920.

Fils d'ouvrier, aîné de six enfants, il devient le chef de famille dès l'âge de 13 ans, à la mort de son père. Jacques Lauche travailla comme mécanicien et adhéra au parti ouvrier à 17 ans. A partir de 1895, il fut délégué de son parti à tous les congrès socialistes et ouvriers. Membre de la commission administrative du parti socialiste, il fait de nombreuses conférences et poursuit son activité syndicale. Il sera l'un des huit membres de la commission chargée d'élaborer le pacte d'unification des partis socialistes. Délégué au congrès de Paris, il fonde, avec Albert Thomas, la *Revue syndicale et coopérative*, qui s'associe ensuite à la *Revue socialiste*, où il collabore. De 1899 à 1906, il est secrétaire de l'Union des mécaniciens de la Seine, où il se consacre principalement à l'étude des questions économiques et de la condition ouvrière.

Son intelligence toujours en éveil, son dévouement inlassable le font désigner par ses camarades comme candidat aux élections législatives du 6 mai 1906, dans la 3^e circonscription du XI^e arrondissement de Paris. Il ne recueille que 3 780 voix au premier tour contre 6 249 à Levraud, qui triomphera au second tour, et 4 496 à Paul Adam, sur 15 759 votants.

Mais il prend sa revanche au second tour de scrutin des élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1910, par 7 652 voix sur 13 701 suffrages exprimés, ses deux principaux adversaires, Jacquelin et Offenstadt-Villefranche obtenant respectivement 3 322 et 2 621 voix.

A peine un mois s'est-il écoulé qu'il monte à la tribune de la Chambre pour interpellier le gouvernement sur sa politique générale. Son intervention, d'une ordonnance et d'une documentation à faire rêver un vieux parlementaire, produit une profonde impression. Elle témoigne de sa volonté évidente d'être aussi actif comme député qu'il le fût comme syndicaliste et, de ce fait, il serait trop long d'énumérer ses nombreux dépôts de propositions et ses exposés à la tribune.

Secrétaire du 1^{er} Bureau et secrétaire de la commission du travail — où il domine tous les sujets traités — il prend une grande part à l'élaboration des lois ouvrières et la confiance de ses collègues le désigne comme rapporteur de plusieurs textes : projet de loi réglant les repos hebdomadaires aux halles centrales de Paris, que son obstination parvient à faire voter... le dernier jour de la législature ; proposition de loi portant l'établissement d'un minimum de salaire pour les travailleurs de l'Etat ; ou réglementant la profession de chauffeur-mécanicien dans l'industrie (1912).

Il est aussi l'auteur d'une proposition de loi sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (1913) et d'une proposition de résolution tendant à suspendre provisoirement le droit d'entrée sur les blés (1912).

Sur la même liste que F. Bouisson, Ch. Benoist, Painlevé, Jaurès et Groussier, il est élu membre de la commission du suffrage universel, devenant ainsi un des artisans de la représentation proportionnelle. C'est lui qui rapporte, au nom du 9^e Bureau, sur l'élection de Rouanel par la 2^e circonscription du XVII^e arrondissement de Paris (1912). Puis il est entendu sur l'élection de Henry Paté par la 1^{re} circonscription du XI^e arrondissement de Paris et sur celle de Giordan pour l'arrondissement de Sartène.

La conscience et l'éclat avec lesquels il accomplit ses tâches parlementaires lui valent de conserver son siège au premier tour, le 26 avril 1914, par 8 234 voix contre 2 821 à Verrière sur 14 431 suffrages exprimés.

Il retrouve sa place aux commissions du travail et du suffrage universel et

entre dans celle du commerce et de l'industrie et dans la commission d'enquête sur la métallurgie. Il continue de prendre part à la discussion des lois intéressant les travailleurs, qu'il s'agisse de limiter leur journée de travail ou d'organiser leur placement.

Il s'intéresse surtout aux humbles, victimes de la guerre, ou aux désertés de « l'arrière » et s'occupe du ravitaillement en blé et en farine de la population civile.

Il est réélu le 16 novembre 1919 au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, à la tête du parti socialiste et du comité d'action socialiste, avec 22 970 voix, dans la 2^e circonscription de la Seine.

Membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociale, il dépose des propositions de loi portant taxation des loyers.

Souffrant d'une grave maladie depuis de longs mois, usé par une lutte constante pour la défense des opprimés, il ne paraît presque plus à la Chambre et meurt le 9 décembre 1920 à son domicile parisien, à l'âge de 48 ans.

LAUDIER (HENRI), né le 20 février 1878 à Vierzon (Cher).

Député du Cher de 1919 à 1924.

Sénateur du Cher de 1930 à 1940.

Henri Laudier débuta dans la vie comme tailleur sur verre ; puis il fut secrétaire de mairie à Vierzon avant de devenir journaliste.

Militant fervent dans les rangs du parti socialiste S.F.I.O., il fut nommé, en 1912, délégué à la propagande pour le département du Cher. Déjà conseiller général de Bourges, il accéda à la mairie de cette même ville en 1919, peu de temps avant d'en être élu député, le 16 novembre de la même année, accédant ainsi à cette Chambre « bleu horizon » qui suivit la fin de la première grande guerre. Dans ce scrutin de liste, Henri Laudier arriva en tête des candidats de la liste S.F.I.O. avec 21 086 voix et fut élu au quotient, en compagnie de Jules-Louis Breton qui obtint 32 293 voix. Pierre Valade, 36 101 voix, Pierre Dubois, 16 804 et Marcel Plaisant, élu à la plus forte moyenne avec 33 370 voix.

Henri Laudier se représenta aux élections législatives de 1924, mais il n'arriva qu'en quatrième position sur la liste S.F.I.O. avec 24 573 voix et il dut céder son siège à son colistier, Emile Péraudin, qui avait obtenu 25 411 suffrages.

N'étant plus parlementaire, il n'abandonna pas pour autant la vie politique, mais son activité se borna au plan départemental.

Cependant, quelques années plus tard, aux élections sénatoriales du 20 octobre 1929, il fut élu sénateur du Cher au second tour de scrutin. Au premier tour,

il avait obtenu 391 voix sur 687 votants, ce qui le plaçait en troisième position derrière Marcel Plaisant 383 voix et Hippolyte Mauger 309 voix et devant Rémy Gestat 270 voix et Emile Péraudin 190 voix. Au second tour, alors que Marcel Plaisant avait été élu dès le premier, Laudier était élu avec 409 voix sur 690 votants, en compagnie de Hippolyte Mauger avec 433 voix, battant Rémy Gestat qui n'obtenait que 272 voix.

Aux élections du 23 octobre 1938, Henri Laudier arriva en tête au premier tour de scrutin avec 316 voix sur 670 votants, devançant Marcel Plaisant 250 voix. Breton 172, Gestat 157 et Victor Bouillot 157. Au second tour il fut élu avec 359 voix sur 672 votants, en seconde position derrière Marcel Plaisant 398 voix et devant Breton 352 voix, tous trois élus. Gestat 324 voix et Bouillot 238 voix.

Durant ses mandats sénatoriaux, il fit partie de la commission de l'air et de celle des finances.

Il intervint, comme député, dans la discussion : de projets de loi relatifs aux pensions civiles ou militaires d'ancienneté, au recrutement, à l'amnistie ; de projets budgétaires ou portant création de nouvelles ressources fiscales ; il interpella le gouvernement sur sa politique sociale, sur les licenciements de personnel ou menaces de licenciement dans les établissements constructeurs de l'artillerie. Il s'intéressa également aux questions de loyer et d'organisation générale de l'armée.

Comme sénateur, il intervint surtout dans les questions budgétaires : guerre, instruction publique, enseignement technique ; aussi dans la discussion du projet de loi sur l'exemption de l'impôt foncier pour les constructions nouvelles, du projet de loi sur l'élection du conseil municipal de Paris.

Il déposa divers rapports et avis au nom de la commission de l'air et de la commission des finances lors des discussions budgétaires. En outre, il déposa une proposition de loi tendant à modifier le régime de l'assurance vieillesse prévu par la loi du 30 avril 1930. Il déposa en outre, en 1940, une demande d'interpellation sur l'aide apportée par les alliés à la Finlande et sur l'issue de la guerre russo-finlandaise.

Le 10 juillet 1940, Henri Laudier vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, puis cessa toute activité politique.

LAUMOND (JEAN-BAPTISTE), né le 22 août 1865 à Albignac (Corrèze).

Député de la Corrèze de 1928 à 1936.

Fils de propriétaire-cultivateur, Jean-Baptiste Laumond devient notaire à Aubazine dès 1890. Elu maire de cette commune en 1896, puis conseiller général de Beynat le 25 juillet 1909, il remplit ces deux fonctions sans interruption à

la satisfaction de tous ses administrés. L'exercice de sa profession notariale et de ses mandats de maire et de conseiller général, assumés sans défaillance pendant de très longues années, lui apprend à connaître les besoins et les aspirations de ses concitoyens.

Candidat radical-socialiste dans la circonscription de Brive-Sud aux élections législatives du 22 avril 1928, il prône une politique d'économie sur le budget de la Guerre et de la Marine ; la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires et son remplacement par une taxe unique à la production ; l'application de toutes les lois protectrices du travail. Il veut aussi dégager l'agriculture des emprises de la haute industrie.

Au premier tour, il obtient 4 804 voix sur 14 918 suffrages exprimés, Escande, son principal concurrent, en recueillant 5 788. Au second tour, le 29 avril 1928, 7 731 voix sur 15 071 suffrages exprimés se portent sur son nom.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il entre à la commission du travail et prend part à la discussion des budgets : de la Guerre de l'exercice 1929 ; du Travail (1930) au sujet des retraites ouvrières et paysannes ; de l'Agriculture, à propos des scories à faible dosage ; de l'Intérieur (1931-1932) et de la loi de finances correspondante au sujet des baux ruraux. Il intervient également dans la discussion de deux projets de loi, l'un tendant à modifier la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales, l'autre relatif à l'organisation des tribunaux de première instance (1930).

Aux élections du 1^{er} mai 1932, il se représente dans la même circonscription, toujours sous l'étiquette de radical-socialiste. Bien qu'améliorant sa position au premier tour, en recueillant 6 081 voix sur 14 988 suffrages exprimés contre 4 170 à Labrousse, candidat de l'alliance démocratique et 3 741 à Roumajon du parti S.F.I.O., il ne passe qu'au second tour, le 8 mai 1932, réunissant 9 665 voix sur 14 527 votants, à la suite du retrait de Roumajon (qui devait d'ailleurs être élu à Brive-Sud au moment du Front populaire, quatre ans plus tard). Labrousse est 2^e avec 4 459 voix et Bergeol, communiste, 3^e avec 369 voix.

Son activité s'étend dans les commissions : non seulement il retrouve sa place dans celle du travail, mais il siège à celles de l'administration générale, départementale et communale ; de la législation civile et criminelle et à la commission d'enquête sur l'affaire Stavisky.

Auteur d'une proposition de loi tendant au renforcement de l'examen de notaire par la modification des articles 42 et 43 de la loi du 25 ventôse an XI, sa particulière compétence — due à l'exercice ininterrompu pendant 40 ans de sa profession — lui vaut d'être choisi par ses pairs pour rapporter sur la proposition de loi de Victor Schleiter ayant pour objet de modifier

l'article 36 de la loi précitée, relatif aux conditions d'accession aux fonctions de notaire

Outre un avis sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique et aux sommations en cas d'attroupement (1935), il est l'auteur de rapports sur la proposition de loi de Jules Uhry tendant à modifier l'article 164 du Code civil relatif aux prohibitions du mariage.

Il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat le 26 avril 1936, se désistant en faveur du maire de Brive, Henri Chapellet; mais celui-ci, arrivé seulement en troisième position au premier tour, doit retirer sa candidature et Roumajon, adversaire malheureux contre Laumond quatre ans plus tôt, l'emporte sur Raynal, radical-socialiste, le 3 mai 1936

En 1937, Jean-Baptiste Laumond est nommé viguier de France en Andorre et le reste jusqu'en 1940

Il est officier de la Légion d'honneur.

LAUMOND (LOUIS, FÉLIX), né le 21 novembre 1829 à Ussel (Corrèze), mort le 27 décembre 1895 à Limoges (Haute-Vienne)

Député de la Corrèze de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 626)

Après son échec de 1881, Laumond disparut de la scène politique. Il conserva la mairie d'Ussel jusqu'au 18 mai 1884. Il entra peu après dans la magistrature et fut nommé conseiller à la Cour d'appel de Limoges.

Il mourut le 27 décembre 1895 à Limoges, à l'âge de 69 ans.

LAUNAY (ADOLPHE de), né le 27 mai 1854 à Clérey (Aube), mort le 16 mars 1927 à Clérey

Député de l'Aube de 1924 à 1927

Particulièrement doué, il entre en 1874 à l'École polytechnique, dont il sort en 1876 pour prendre la direction de la ferme de Courcelles exploitée par son père, décédé en 1876.

Sa bonté, la simplicité très réelle de ses manières, la sûreté de son commerce lui assurent de nombreuses amitiés. Il est tout naturellement porté à la mairie de Clérey dès 1884, puis au Conseil général, où il siège sans interruption depuis le 28 juillet 1889, puis à la chambre d'agriculture de l'Aube. Il préside également la fédération des associations agricoles, le comice agricole départemental et la caisse régionale de crédit.

Il acquit ainsi une vaste expérience des questions agricoles et des questions d'administration qu'il se proposa de met-

tre au service du pays en se présentant à la députation le 11 mai 1924. Il fut élu à la plus forte moyenne, obtenant 21.023 voix sur 56.303 suffrages exprimés, avec ses colistiers Lesaché (21.840 voix) et Théveny (21.023), la liste de la fédération républicaine radicale et radicale-socialiste recueillant une moyenne de 15.833 voix, celle du parti socialiste, 5.151 et celle du bloc ouvrier-paysan 9.867.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, il est tout de suite nommé membre de la commission de l'administration générale et communale et de la commission des marchés et spéculations. Le ravitaillement en blé, en farine et en pain retient plus spécialement son attention. Intervenant le 24 novembre 1924 à ce sujet, il affirme qu'on ne peut trouver de solution qu'en protégeant les producteurs.

Il avait vite trouvé à la Chambre des députés les mêmes sympathies qui l'avaient toujours entouré. Il était trop souvent, à son gré, retenu loin d'elle par l'état de sa santé.

Adolphe de Launay s'éteignit à Clérey, au château de Courcelles, le 16 mars 1927, à l'âge de 72 ans.

LAUR (FRANÇOIS), né le 5 septembre 1844 à Nevers (Nièvre), mort le 26 mai 1934 à Paris.

Député de la Loire de 1885 à 1889.

Député de la Seine de 1889 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 626)

Boulangiste révisionniste, François Laur abandonne la Loire pour la 3^e circonscription de Saint-Denis, dans la Seine, où il l'emporte au scrutin de ballottage, le 6 octobre 1889, par 10.724 voix sur 19.558 votants contre 8.359 à Antoine, ex-député de Metz, républicain. Son élection est invalidée le 17 décembre 1889. Mais comme toujours en pareil cas, le verdict populaire maintient sa préférence en l'amplifiant puisque cette fois-ci, le 16 février 1890, il est réélu dès le premier tour par 10.191 voix contre 4.953 à Lissagaray, sur 18.874 votants.

Il continue de s'intéresser aux questions qui l'ont passionné toute sa vie : révision du Code minier, éclairage des mines grisouteuses, interpellant le gouvernement sur les responsabilités des derniers accidents des mines et sur la nécessité d'organiser un service spécial du grisou en France.

Mais aucun sujet ne le laisse indifférent puisqu'il envisage le rachat du réseau de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest sans avances de l'Etat ou l'établissement d'un impôt général sur le revenu. Il interpelle le gouvernement sur le monopole de la maison Hachette dans les bibliothèques des chemins de fer; sur les mesures que le garde des

Sceaux et le ministre des Finances comptent prendre pour empêcher le retour de crises financières en France et demande à interpeller le ministre de la Justice sur l'accaparement des pétroles en France ; les ministres des Travaux publics et de l'Intérieur sur les mesures qu'ils comptent prendre pour assurer le transport de la population parisienne laborieuse par les voitures-omnibus. Il prend également part à la discussion de projets de loi relatifs, l'un à l'établissement du tarif général des douanes, l'autre à la liquidation de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama.

Partisan actif du général Boulanger, il produit de fréquentes et violentes sorties contre la majorité. Le 10 janvier 1892, il attaque le ministre de l'Intérieur, Ernest Constans, à la tribune et le frappe. Il passe en correctionnelle pour voie de faits, mais le ministre est renvoyé des fins de la plainte, faute d'autorisation de poursuites.

Francis Laur ne se représente pas aux élections législatives de 1893 et se consacre aux affaires industrielles.

Il continue de publier des ouvrages sur les sujets qui lui ont toujours tenu à cœur : *Les mines et usines en 1889* ; *Les mines et usines au XX^e siècle* ; *De l'accaparement*.

Il mourut nonagénaire le 26 mai 1934 à Paris ; il était médaillé de 1870.

LAURAINÉ (JEAN-OCTAVE), né le 3 octobre 1864 à Burie (Charente-Inférieure), mort le 8 septembre 1934 à Saintes (Charente-Inférieure).

Député de la Charente-Inférieure de 1893 à 1923.

Sénateur de la Charente-Inférieure de 1923 à 1934.

Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre du 14 juin au 25 août 1914.

Rien ne prédisposait Jean-Octave Laurainé à la politique. Il était né en plein Second Empire, d'une famille de propriétaires viticulteurs qui se tenait à l'écart de la politique parisienne. Il devait devenir lui-même propriétaire viticulteur tout en développant son activité dans maints autres domaines.

En effet, ses brillantes études secondaires l'incitèrent à faire des études de droit qu'il poursuivit jusqu'au doctorat. Il s'inscrivit alors au barreau et ses confrères avocats en firent bientôt leur bâtonnier.

Parallèlement, il commençait sa carrière politique en se faisant élire conseiller municipal de Saintes, en 1893.

En 1898, la 1^{re} circonscription de Saintes était privée de son député, le comte Lemercier, qui venait de mourir. Jean-Octave Laurainé se présenta à l'élection partielle de 1898 qui résulta de cette vacance et allait commencer

ainsi une carrière de parlementaire qui devait durer trente-six ans.

C'est donc le 8 mai 1898 qu'il fut pour la première fois élu député, et cela dès le premier tour, sous l'étiquette de républicain démocrate, par 6.779 voix sur 12.650 votants contre Genet qui totalisait 5.575 voix. Il fut réélu le 27 avril 1902, toujours au premier tour, par 7.733 voix sur 11.753 votants, contre 2.573 voix à Gouju et 774 voix à Dauphin. Le 8 juillet 1906, il était encore réélu au premier tour avec 8.180 voix sur 13.106 votants, contre 4.599 voix à Thirion. Le 24 avril 1910, il était réélu, encore au premier tour, par 6.150 voix sur 12.743 votants, contre 4.158 voix à Thirion et 1.911 voix à Poitevin. En revanche, ce n'est qu'au deuxième tour qu'il retrouva son siège, aux élections du 10 mai 1914, avec 6.479 voix sur 12.339 votants contre 5.480 voix à Pierre Taittinger, après avoir recueilli, au premier tour, le 26 avril, 5.314 voix contre 4.339 voix à Taittinger et 2.524 voix à Poitevin. Il fut enfin élu le 16 novembre 1919, au scrutin de liste, avec 35.140 voix, sur la liste républicaine, en compagnie de Taittinger 37.727 voix, Villeau 37.683 voix et Albert Favre 35.851 voix.

Au Palais Bourbon, il occupa maintes fonctions importantes, celles de secrétaire de bureau, de 1902 à 1906, celles aussi de vice-président de la commission du budget, de président de la commission de législation civile et criminelle, de président de la commission des boissons et spiritueux, de vice-président de la commission du traité de paix et, en 1912, de président de la commission de la réforme judiciaire.

Il fut aussi président du groupe de la gauche radicale pendant seize ans. Apprès de ses collègues députés, il fut un spécialiste fort écouté des questions de finances extérieures.

Et sa carrière de député atteignit son apogée lorsqu'aux jours critiques de 1914, le président Viviani fit appel à lui pour occuper les importantes fonctions de sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, du 14 juin au 25 août 1914, dans son premier cabinet.

Le 21 octobre 1922, un siège sénatorial devint vacant en Charente-Inférieure par suite du décès de Landrodie. Le 7 janvier 1923, lors d'une élection partielle, Jean-Octave Laurainé fut élu sénateur au premier tour, avec 895 voix sur 992 votants, sans avoir pratiquement de concurrent.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Il fut réélu le 20 octobre 1929 au premier tour avec 880 voix sur 987 votants en compagnie de Fernand Chapsal 907 voix, Jean Coyrard 895 voix et Gustave Perreau 861 voix.

Il intervint dans les discussions des questions de règlement, de boissons et de taxes directes et indirectes en remplacement des droits d'octroi sur les

boissons hygiéniques, de budgets : marine, instruction publique, agriculture, chemins de fer ; de sucre, de bouilleurs de cru.

Il fut le rapporteur du projet de loi et de la proposition de loi relatifs à l'amnistie à l'occasion des événements de Draveil, Vigneux et Villeneuve-Saint-Georges, de l'interpellation de Lafferre sur la politique du cabinet Aristide Briand.

Il intervint en tant que sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, dans la discussion, à la Chambre des députés, sur l'urgence d'un projet de résolution concernant des mesures de grâce à prendre envers certains citoyens et dans la discussion du budget de la Guerre de l'exercice 1914 (1914).

Au Sénat, il fut successivement ou simultanément membre de la commission des colonies, de la commission des douanes et des conventions commerciales, de la commission de législation civile et criminelle, de la commission de l'armée.

Il intervint, comme sénateur : dans les discussions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires, la hausse illicite des loyers, le régime des pensions et dans les discussions budgétaires : agriculture, colonies, finances, etc.

On lui doit de nombreux textes dans l'une et l'autre chambre, soit comme président d'une commission, soit comme rapporteur, soit comme président de groupe, soit comme simple parlementaire.

Il mourut le 8 septembre 1934 à Saintes.

LAURENÇON (LÉON, ANDRÉ, HIPPOLYTE), né à Saint-Chaffrey (Hautes-Alpes), le 16 octobre 1841, mort à Chantemerle près de Saint-Chaffrey le 12 juillet 1922

*Député des Hautes-Alpes
de 1877 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t III, p 630)

Réélu en 1889 par 3.772 voix sans concurrent, puis en 1893 par 3.536 voix contre 1.535, il a vu renouveler son mandat successivement en 1898 et en 1902.

Insécut en 1902 au groupe radical, il s'intéressa surtout aux questions économiques, militaires et de politique étrangère. Il fait partie de plusieurs commissions, notamment celle de l'armée.

Républicain modéré, Léon Laurençon veut que la République soit ouverte à tous. Respectueux de toutes les libertés, il se déclare l'adversaire résolu de la dictature.

Léon Laurençon fut nommé commandeur de l'ordre de François-Joseph d'Autriche en 1879 à la suite de la mission que lui avaient confiée ses collègues de

porter aux inondés de Szegedin les secours recueillis par souscription publique.

Retiré au hameau de Chantemerle, il devait y mourir le 12 juillet 1922.

LAURENS (EMILE), né le 29 janvier 1884 à Réquista (Aveyron), mort le 16 juin 1940 à Blois (Loir-et-Cher).

Député du Loir-et-Cher de 1935 à 1940.

*Sous-secrétaire d'Etat
à la présidence du Conseil
du 18 janvier au 13 mars 1938.*

Né en 1884 d'une humble famille d'origine paysanne de dix enfants, Emile Laurens fut nommé professeur au collège de Blois, poste qu'il occupa pendant vingt-cinq ans, et à l'école d'agriculture d'hiver. Dans cette dernière fonction, il se consacra avec dévouement et application à l'éducation des enfants.

Conseiller municipal, puis adjoint au maire de Blois, Emile Laurens fut secrétaire général de la fédération radicale et radicale-socialiste du Loir-et-Cher.

Élu député de la 1^{re} circonscription de Blois aux élections du 31 mars 1935 avec 8.628 voix contre 7.761 à M. d'Halluin dit Dorgères, Emile Laurens remplaçait ainsi Camille Chautemps dont l'élection au Sénat laissait un vide dans cette circonscription du Loir-et-Cher. Dès son arrivée au Palais Bourbon, il s'inscrivit au groupe radical et radical-socialiste et fut nommé membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission des pensions civils et militaires.

Au cours de sa première législature, Emile Laurens s'est associé à toutes les démarches entreprises par le groupe radical pour « humaniser » les décrets-lois et améliorer la condition des petits fonctionnaires, des cheminots et des modestes retraités.

Par sa collaboration entre les associations agricoles et les pouvoirs publics, il s'est efforcé d'obtenir au profit des cultivateurs une incontestable amélioration de la crise qui les accablait. C'est ainsi que le quintal de blé qui était tombé à 50 francs au début de la campagne s'est élevé à près de 100 francs.

De même, par le blocage et la distillation, le cours des vins est passé en quelques mois de 4 francs à 7,75 le degré.

Sur le plan intérieur, Emile Laurens s'est attaché à réclamer le maintien énergique de la paix civile, le désarmement et la dissolution de toutes les ligueurs faisant appel à la violence.

Sur le plan extérieur, Emile Laurens a défendu par ses votes la politique française traditionnelle de l'organisation de la sécurité collective dans le cadre de la Société des Nations.

Réélu le 3 mai 1936, au deuxième tour, par 9.720 voix contre 7.543 à Regnard, Emile Laurens fut nommé membre de la

commission d'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission des comptes définitifs et des économies.

En 1937, il dépose une proposition de loi concernant l'attribution de la carte du combattant.

En 1939, il est l'auteur d'une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à accorder la solde mensuelle à tous les sous-officiers de réserve et à améliorer la solde journalière des sous-officiers d'active servant dans des unités combattantes.

En qualité de député, il intervient dans la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1937.

Le 18 janvier 1938, Emile Laurens est nommé sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le quatrième cabinet Chautemps. Il conserve ce portefeuille jusqu'au 13 mars 1938, le cabinet ayant démissionné sans qu'il y ait un vote au parlement.

Le 16 juin 1940, Emile Laurens est blessé à Blois où, demeuré presque seul dans la ville évacuée, il remplissait les fonctions de maire. Transporté au poste de secours, il est mort en pleine lucidité, s'inquiétant jusqu'au dernier moment de ses concitoyens blessés.

Dans l'éloge funèbre que le président Herriot fit de lui au cours de la séance du 9 juillet 1940, on relève ce détail tragique : « Le médecin qui l'avait soigné a dû l'inhumer lui-même sous quelques centimètres de terre ».

Emile Laurens fut cité à l'ordre de la Nation et nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

LAURENS (PAUL-PIERRE), né le 27 septembre 1847 à Venterol (Drôme), mort le 17 novembre 1901 à Nyons (Drôme).

Sénateur de la Drôme de 1893 à 1901

Paul-Pierre Laurens fit ses études à la Faculté de médecine de Paris et devint docteur le 4 juillet 1870. Il participa aux combats de 1870-1871 comme aide-major à titre volontaire. La guerre finie, il vint ouvrir un cabinet médical à Nyons.

Tenté par la politique locale, il se présenta aux élections municipales du 22 novembre 1874 dans la commune où il exerçait et fut élu. Deux ans plus tard, le 11 décembre 1876, il fut désigné comme adjoint au maire et, le 16 novembre 1881, la confiance de ses collègues lui valut l'écharpe de maire.

La suite logique de cette ascension dans les responsabilités municipales fut son élection, le 12 août 1883, comme conseiller général de la Drôme — en tant que représentant du canton de Rémuzat — assemblée dont il fut le vice-président à partir d'août 1892.

Le 9 avril 1893, à la suite du décès de Chevaudier, un siège de sénateur fut à pourvoir. Paul-Pierre Laurens fut élu dès le premier tour avec 473 voix sur 753 votants contre 230 voix à Tavan.

Aux élections du 7 janvier 1894, il fut réélu au premier tour, avec 527 voix sur 749 votants, en compagnie d'Emile Loubet, élu avec 588 voix, et de Fayard, 410 voix, tous deux également sénateurs sortants, mais élus en 1885.

Il se disait vieux républicain et radical progressiste ; il s'inscrivit donc au groupe de la gauche démocratique.

Très actif, que ce soit dans sa profession médicale, dans ses fonctions de maire et de conseiller général, dans les différentes institutions de bienfaisance régionales à l'action desquelles il participait, il montra une préoccupation particulière pour le sort des agriculteurs. C'est lui d'ailleurs qui fonda, en 1886, le syndicat agricole de l'arrondissement de Nyons, dont il fut président honoraire jusqu'à sa mort et à qui il donna un très grand essor. Il fit également des travaux approfondis sur les brevets d'invention.

Toute cette activité n'empêchait pas de trouver chez Paul-Pierre Laurens une très grande simplicité, une rare discrétion et une parfaite modestie.

Il intervint dans la discussion du rapport sur le régime fiscal en Algérie (1894).

Il déposa un rapport sur le projet de loi concernant la détermination et la conservation des postes électro-sémaphoriques (1895) ; une proposition de loi tendant à modifier la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention (1899).

Il décéda à Nyons, âgé de 54 ans, le 17 novembre 1901 à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Paul-Pierre Laurens était décoré de la Légion d'honneur au titre de la lutte contre l'épidémie cholérique de 1884 et avait reçu les palmes d'officier d'académie en 1892.

LAURENS-CASTELET (OLIVIER ALPHONSE AUGUSTE, marquis de), né le 9 avril 1844 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 15 mai 1923 à Montréal (Aude).

Député de l'Aude de 1902 à 1906

Issu d'une famille d'épée, il entra à l'école Saint-Cyr en 1862. Il en sortit deux ans plus tard et fut affecté comme sous-lieutenant au premier régiment de hussards. Ce régiment se trouvant alors en garnison en Algérie, le jeune officier contribua à la soumission de l'insurrection qui venait d'éclater à ce moment.

Devenu lieutenant aux dragons de l'Impératrice, Laurens-Castelet démissionna pour se marier au début de 1870. Mais la guerre étant survenue, il reprit bientôt son grade, combattant à Gravelotte, à Mars-la-Tour, à Metz. Fait pri-

sonnier, il fut emmené en captivité en Allemagne.

A son retour, il passa dans l'armée territoriale comme chef d'escadron et se retira à Puginier (Aude). Il devint maire de cette commune, succédant à son père qui occupait cette fonction depuis 1850.

Dès la promulgation de la loi sur les syndicats de 1884, Laurens-Castelet s'occupait d'organiser à Castelnaudary une association agricole. Président de cette société à laquelle il ne cessa de s'intéresser depuis lors et dont le nombre d'adhérents s'est constamment accru, il fit adopter la création d'une caisse de retraite pour les ouvriers et fonda lui-même dans son château de Puginier un asile pour les infirmes.

Le marquis de Laurens-Castelet se porta candidat républicain-démocrate libéral aux élections législatives de 1898 dans l'arrondissement de Castelnaudary. Il obtint 5 463 voix contre 5 732 à Saba, républicain radical élu.

Il se présente à nouveau aux élections après la démission de Rivals, successeur de Saba. Il se retire après le premier tour de scrutin ayant obtenu 3 559 suffrages.

Au renouvellement législatif de 1902, Laurens-Castelet, de nouveau candidat dans l'arrondissement de Castelnaudary, fut élu au second tour de scrutin avec 4 726 voix contre 3 869 à Senescaï, député sortant, et 2 984 à Georgin, socialiste.

À la Chambre, Laurens-Castelet ne fit partie d'aucun groupe.

Dans sa profession de foi, il avait affirmé ses convictions républicaines et promis de travailler à la réalisation d'une réforme fiscale assurant l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt, interdisant, en particulier, le cumul des traitements et préconisant la réduction des gros appointements. Il était aussi partisan de la réduction à une année de la durée du service militaire et favorable au développement des syndicats professionnels et des mutualités.

Battu par Jean Durand aux élections de 1906 (6 540 voix contre 5 273 sur 12 000 votants) il abandonne désormais la vie politique et meurt le 15 mai 1923 au château de Lagrange, à Montréal, à l'âge de 79 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LAURENT (AUGUSTIN), né le 9 septembre 1896 à Wahagnies (Nord).

Député du Nord de 1936 à 1942.

Né d'une famille de mineurs, Augustin Laurent s'engage à 18 ans, en 1914, et se bat sur le front pendant 46 mois. Il est décoré de la Croix de guerre. Après l'armistice, il devient secrétaire de mairie et prend une part active au mouvement socialiste dans le Nord. Il remporte son premier succès électoral en

1931, année de son entrée au Conseil général du Nord.

Aux élections générales de 1936, il est candidat du Front populaire dans la 6^e circonscription de Lille. Il est élu au second tour par 11 980 voix contre 9 169 à son concurrent immédiat, sur 21 563 suffrages exprimés. À la Chambre, il s'inscrit au groupe socialiste S.F.I.O. Il fait partie de la commission de la législation civile et criminelle, de celle du travail, enfin de la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

En 1938, il intervient dans la discussion du projet de loi tendant à l'institution de l'office national interprofessionnel du blé; du projet de loi relatif à la propriété culturale; du budget des Travaux publics. En 1939, il dépose une proposition de loi tendant à assujettir les ouvriers et employés des usines travaillant les produits de distillation de la houille à la caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs et une proposition de loi tendant à la création d'un conseil de prud'hommes dans tous les chefs-lieux de canton.

En juillet 1940, il se solidarise avec les parlementaires qui refusent d'accorder les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

LAURENT (MARIE, EMILE, dit ÉMILE-LAURENT), né le 10 mai 1880 à Paris.

Député de Seine-et-Oise de 1911 à 1914.

Fils de modestes quincailliers du 5^e arrondissement de Paris, Emile Laurent — qui resta célibataire — était le petit-fils du grand chimiste Auguste Laurent, l'un des créateurs de la notation atomique.

Après des études secondaires à Louis-le-Grand, il obtient une licence de droit, une licence de lettres, un diplôme de sciences naturelles et l'agrégation de philosophie.

Emile Laurent semble hésiter sur le choix de sa carrière. En 1902, jeune avocat, il s'inscrit au stage. Mais, de 1902 à 1904, on le voit professeur de philosophie et de lettres à Avallon. En 1904, il se fait mettre en congé pour préparer un doctorat de sciences politiques et économiques. En 1906, il abandonne définitivement l'enseignement pour se consacrer à la profession d'avocat à la Cour de Paris, après avoir tenté de bifurquer vers la magistrature.

La politique ne va pas tarder à l'attirer.

Président du groupe démocratique de Chaville, Emile Laurent participe au congrès radical de 1905. En octobre de la même année, la fédération des comités républicains patronne sa candidature contre Gauthier de Clagny, député de la 2^e circonscription de Versailles. Mais il n'obtient que 5 052 voix contre 8 394 à son concurrent. Il subit un nouvel échec en 1910, dans la même circonscription.

Il obtient 6 716 voix contre 7 547 à M. Bonnefous, Gauthier de Clagny s'étant retiré.

Emile Laurent aura sa revanche le 9 juillet 1911, au cours d'une élection partielle dans la 1^{re} circonscription de de Versailles pour remplacer Maurice Berteaux, décédé. Se présentant sous l'étiquette radicale-socialiste, il est élu par 10 883 voix contre 5 266 à M. Gaston Rouvier, 3 203 à M. Lebey et 1 365 à M. Guérin-Catelain.

Membre de la commission de l'enseignement, il dépose des propositions de loi tendant à réprimer l'usurpation de titres et de grades universitaires, à réglementer l'avancement des magistrats dans les cours et tribunaux, à mettre fin à la pollution des fleuves et des rivières.

En 1912, il s'élève contre l'état d'abandon dans lequel se trouve l'école nationale d'agriculture de Grignon, « où les élèves sont moins bien logés que ne le sont les soldats dans les plus vieilles casernes ».

En 1913, il intervient dans un grand débat sur la durée du service militaire, que le gouvernement veut porter de deux à trois ans. En appelant à la mémoire de son prédécesseur Maurice Berteaux, « qui aima son pays jusqu'à en mourir », il s'oppose, avec Messimy et Paul-Boncour, au projet du gouvernement. « L'argument de l'attaque brusquée par l'Allemagne a perdu toute sa valeur, dit-il. Mieux vaut enseigner fortement nos frontières du Nord et du Nord-Est dans un redoutable collier de forteresses, et mieux vaut compter sur de solides réservistes que sur des soldats d'active inexpérimentés. »

Emile Laurent perdra son siège en 1914, par 5 506 voix contre 7 218 à son principal concurrent.

Celui-ci s'appelait André Tardieu.

LAURENT (EDME-EUGÈNE, dit EUGÈNE-LAURENT), né le 30 mars 1863 à Jouet-sur-l'Aubois (Cher), mort le 22 novembre 1933 à Nevers (Nièvre).

Député de la Nièvre de 1913 à 1919

Entrepreneur de plomberie, conseiller municipal de Nevers, conseiller général, Eugène Laurent, candidat du parti socialiste, est élu député de la circonscription de Cosne le 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 9 047 voix contre 7 389 au député sortant, M. Joussetin.

Membre de la commission des travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication, ainsi que de la commission du commerce et de l'industrie, il dépose une proposition de loi tendant à intensifier la culture du blé.

En 1916, il demande la gratuité des colis expédiés aux soldats du front. Il intervient en faveur des militaires qui ont eu des frères tués à l'ennemi. Il

prend part à la discussion d'une interpellation sur les mesures à prendre pour atténuer la cherté de la vie. Il demande à interpellier le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour faire respecter le droit syndical que semblent ignorer certaines compagnies de chemins de fer.

Aux élections législatives de 1919, Eugène Laurent est battu, par 21 983 voix contre 31 920 à M. Renard. Il abandonne alors la vie politique.

Il meurt à Nevers le 22 novembre 1933, à l'âge de 70 ans.

LAURENT (JEAN, FERNAND, CAMILLE, dit FERNAND-LAURENT), né le 15 mai 1889 à Paris.

Député de la Seine de 1932 à 1942.

Jean Fernand-Laurent fait ses études au lycée Charlemagne, puis à la Faculté de droit. Il séjourne quelques années en Angleterre et se bat pendant la guerre de 1914-1918 aux côtés de l'armée britannique.

Il publie en 1917 sous le titre *Chez nos alliés britanniques* les souvenirs de son expérience d'interprète sur le front anglais.

Démobilisé, il revient à Paris et s'inscrit au barreau.

En 1919, il se présente aux élections municipales et il entre à l'Hôtel de Ville de Paris où il représente d'abord le quartier d'Auteuil, puis le quartier de la Muette, dans le 16^e arrondissement.

En 1922, il est élu vice-président du conseil municipal de Paris où il siègera jusqu'en juin 1940.

Il s'intéresse tout spécialement aux questions de travaux publics et d'urbanisme.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives le 8 mai 1932 sous l'étiquette de radical indépendant et après une âpre campagne électorale, il enlève au deuxième tour le siège de député de Boulogne-Billancourt, dans la 8^e circonscription de Saint-Denis, par 7 799 voix sur 18 244 votants, ne devant son concurrent socialiste, Lagorgette, que de 1 186 voix tandis que son concurrent communiste obtenait 2 680 voix. Son élection est annulée le 9 mars 1933 par la Chambre des députés. Mais il est réélu à nouveau au deuxième tour le 9 avril 1933 par 8 198 voix sur 17 349 votants, Lagorgette n'obtenant cette fois que 6 444 voix.

De 1933 à 1936, durant tout le cours de cette 15^e législature, il reste fidèle à la position politique qu'il avait adoptée d'indépendance à l'égard des partis, prônant sur le plan intérieur l'installation d'une république nationale et réformatrice, le respect et la défense de la propriété, la décentralisation et la modernisation de l'administration, ainsi que le suffrage des femmes.

Sur le plan de la politique financière et économique, il se déclare hostile à tout étatsisme, mais partisan d'une politique économique dirigée par un conseil national économique représentant les compétences économiques, industrielles et commerciales du pays.

Sur le plan social, il combat ce qu'il appelle les déviations collectivistes et affirme qu'il convient de détourner les travailleurs des mirages collectivistes et communistes en leur opposant les réalisations positives d'une démocratie progressive et ordonnée.

Partisan de la défense de la patrie et de la famille, il est l'auteur de très nombreuses propositions de loi et de propositions de résolution. Il mène sur le plan parlementaire une activité considérable. Il siège à la commission du commerce et de l'industrie, à la commission des programmes électoraux, à la commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, à la commission d'administration générale, départementale et communale ainsi qu'à la commission de l'armée.

A plusieurs reprises, il demande à interpellier le gouvernement sur sa politique générale, sur sa politique extérieure — s'inquiétant notamment des négociations engagées avec l'U.R.S.S. — sur sa politique financière — c'était l'époque du krach de la banque des coopératives — sur sa politique sociale, notamment en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre étrangère et la lutte contre le chômage. Il développe effectivement ses interpellations avec la vigueur et le talent que lui confère sa qualité de journaliste du journal *La Liberté* et plus tard du journal *L'Echo de Paris*. Il intervient également dans la discussion des projets de loi de budget de 1933 et 1934, du projet de loi concernant les conditions des élections du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine en 1935 et sur le projet de loi tendant à obtenir du parlement une délégation pour prendre des mesures propres à l'assainissement des finances publiques, à la reprise de l'activité économique à la défense du crédit public et à la défense de la monnaie.

Aux élections du 26 avril 1936, qui ont amené à la Chambre une majorité du front populaire, il se présente dans la 1^{re} circonscription du XVI^e arrondissement de Paris, est élu au premier tour député de la Seine par 10.365 voix sur 19.549 votants, contre 3.522 voix à son concurrent le plus proche. Inscrit au petit groupe des républicains indépendants, il reprend alors les différentes propositions de loi et propositions de résolution qu'il avait déposées au cours des précédentes législatures et en dépose de nouvelles, comme, par exemple, sa proposition de loi tendant à l'institution d'un concordat fiscal pour les contribuables de bonne foi ou à la réforme de la contribution mobilière, ou sa proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à dissoudre les groupes d'auto-défense affiliés aux partis socia-

liste et communiste ou à réviser les tarifs de la patente en vue d'assurer une plus équitable répartition de la charge entre les contribuables ou à lutter contre les hausses du prix du pain ou à envisager un effort concerté de la part des nations, y compris les Etats-Unis, pour la défense de la liberté de conscience, la protection des minorités et le règlement international du problème des réfugiés.

Tout au long de cette 16^e législature, il multiplie les demandes d'interpellation du gouvernement sur les aspects de la politique gouvernementale, mais à la veille de la seconde guerre mondiale, il met surtout l'accent sur la politique de défense nationale et sur la politique extérieure, s'inquiétant par exemple du renforcement de la défense, de l'intensification de la production, de l'état des armements, des grèves, de la tragédie de la Finlande ou de la conduite de la guerre.

A de nombreuses reprises, il prend la parole à la tribune sur de nombreux projets ou propositions de loi intéressant la politique financière économique ou sociale du gouvernement. Il s'oppose à l'octroi de pleins pouvoirs ou de pouvoirs spéciaux et présente à l'occasion du vote des différents budgets des amendements sur le gaspillage de certains fonds de la défense nationale, fait le procès des nationalisations, dénonce la politique gouvernementale en matière d'aviation ou critique le maniement des fonds de la Caisse autonome de défense nationale.

Le 10 juillet 1940, il vote pour le projet constitutionnel.

LAURENT (GILBERT, dit **GILBERT-LAURENT**), né le 4 février 1857 à Saint-André-d'Apchon (Loire), mort le 16 août 1937 à Antibes (Alpes-Maritimes).

Député de la Loire de 1906 à 1924.

Docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Lyon, chirurgien adjoint de l'hospice de Roanne, médecin en chef de la maternité, conseiller municipal de Roanne, conseiller général de la Loire, Gilbert Laurent, candidat de la gauche démocratique, partisan du scrutin de liste avec représentation proportionnelle des minorités, est élu député le 6 mai 1906, au premier tour, par 12 877 voix contre 10 596 au député sortant Augé. Il conservera son siège jusqu'en 1924, époque à laquelle il se retirera de la vie politique.

Inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique, il fait partie, simultanément ou successivement, des commissions des octrois et des économies administratives, des assurances et de la prévoyance sociale, de l'hygiène publique, de l'enseignement et des beaux-arts, de comptabilité et des mines.

Dès les premiers mois de son mandat, il préconise l'institution d'une surtaxe

sur l'alcool et d'une taxe sur les automobiles possédées par des étrangers. Le sort des enfants assistés le préoccupe, mais aussi celui des animaux, dont il souhaite que la protection soit renforcée.

Entre 1910 et 1914, il dépose un rapport sur l'inspection médicale dans les écoles primaires publiques et privées. Il demande à interpellier le gouvernement sur la réorganisation de l'enseignement médical. Il prend part à la discussion sur la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque. Il intervient dans le débat sur l'organisation du crédit en faveur du petit et du moyen commerce, de la petite et de la moyenne industrie.

En 1912, le gouvernement ayant été interpellé sur les incidents survenus à la faculté de médecine de Paris, le docteur Gilbert Laurent monte à la tribune pour dénoncer « l'organisation vicieuse de l'enseignement médical en France et plus particulièrement à Paris ». Il déplore le manque d'amphithéâtres, de laboratoires, de places pour les étudiants dans les hôpitaux. En attendant la réforme nécessaire, à laquelle doivent participer les étudiants, il préconise la limitation du nombre des étudiants à Paris et leur affectation en province. Il souhaite que des stages puissent s'accomplir dans les cliniques. Il s'élève non pas contre le mandarinat — le mot n'est pas encore inventé — mais contre le pontificat et même le sous-pontificat médical.

Pendant la guerre, Gilbert Laurent dépose une proposition de loi tendant à exonérer d'impôts les petits propriétaires fonciers privés de leurs revenus locatifs du fait des hostilités. Il intervient en faveur du développement de la natalité, de la protection de l'enfance, des orphelins de guerre. Il demande l'attribution de pensions pour décès survenus, maladies contractées ou blessures reçues en service.

Entre 1919 et 1924, date à laquelle il abandonne la vie politique, il reprend la plupart des idées qu'il a antérieurement soutenues concernant l'enseignement. Il demande à interpellier le gouvernement sur le scandale des carnets médicaux.

Il meurt le 16 août 1937 à Antibes.

LAURENT (JEAN FRANÇOIS MARIE, JUDOCÉ), né le 12 juillet 1858 à Yvias (Côtes-du-Nord), mort le 11 août 1937, à Yvias.

*Député des Côtes-du-Nord
de 1928 à 1932.*

Fils d'un menuisier, Jean Laurent devint, par son travail, son énergie et ses études, devenir un avocat doublé d'un homme de lettres.

Pédagogue au *Journal de Paimpol*, Jean Laurent est élu maire d'Yvias, sa ville natale, le 17 avril 1898 et constamment, jusqu'au 19 mai 1929 inclus, ses administrés lui renouveleront leur confiance.

Le 21 décembre 1919, ses concitoyens l'avoient siéger au Conseil général des

Côtes-du-Nord où il représente le canton de Paimpol. Démissionnaire en juin 1924, il est réélu les 24 août 1924 et 19 juillet 1925.

Jean Laurent se présente aux élections législatives du 29 avril 1928 avec l'investiture du Congrès républicain. « Admirateur fervent du président Poincaré, aussi grand patriote que grand républicain laïque », il se déclare défenseur ardent de l'école laïque avec un profond respect pour la liberté de conscience.

« Protégeons l'agriculture, accordons une pension de retraite au bout de 25 ans de navigation à nos marins-pêcheurs, déclarons la guerre au taudis, à l'alcoolisme et à la tuberculose, donnons à notre flotte et à notre armée, tout en travaillant au maintien de la paix, le moyen de résister à toute agression », demandait-il dans sa profession de foi.

Il est élu député de Saint-Brieuc, 1^{re} circonscription, au deuxième tour de scrutin, par 7 475 voix contre 7 320 à M. Epivent, sur 15 167 votants. Au premier tour, il avait obtenu 5 276 voix contre 6 285 à M. Epivent et 1 568 à M. Waron, sur 5 273 votants.

À la Chambre, il s'inscrit au groupe de la gauche radicale et fait partie de la commission de la marine marchande, de la commission de l'aéronautique civile, commerciale, militaire, maritime et coloniale et de la commission des pensions.

Il se retire aux élections suivantes le 1^{er} juin 1932 pour raisons de santé.

Il meurt à Yvias, le 11 août 1937, à l'âge de 79 ans.

Jean Laurent était officier d'Académie et membre de la Société de secours mutuel des instituteurs et institutrices.

LAURENT (JEAN, Raymond), né le 20 juillet 1890, à Nîmes (Gard).

Député de la Loire de 1938 à 1942.

Raymond Laurent fait ses études à l'école Saint-Martin et au lycée d'Amiens, ville dans laquelle il milite au Sillon. Puis il visite les Etats-Unis et parcourt l'Amérique du Sud. D'un séjour de plusieurs années dans le Nouveau monde datent l'intérêt qu'il ne cesse de témoigner aux questions latino-américaines et l'amitié qu'il voue aux peuples d'outre-Atlantique. Revenu en France, il sera secrétaire du Comité France-Amérique de 1914 à 1920.

En 1912, il est nommé secrétaire général de la Fédération des républicains démocrates de la banlieue nord et nord-est de Paris, créée autour du docteur Georges Thibout.

Mobilisé en 1914, Raymond Laurent fait la guerre comme aspirant d'infanterie. Très grièvement blessé au Bois-le-Prêtre, il est décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre.

À partir de 1917, il anime le journal hebdomadaire *L'âme française* avec Ernest Perzel.

La guerre terminée, Raymond Laurent devient secrétaire d'un important groupement professionnel à la Bourse du commerce de Paris, puis professeur au collège libre des sciences sociales de Paris. Il est, en mars 1920, un des fondateurs de l'Union nationale des combattants.

A partir de 1924, il consacre une grande partie de son activité au parti démocrate populaire fondé en novembre de la même année dont il restera le secrétaire général jusqu'en 1940, comme de son hebdomadaire *Le petit démocrate*. Il sera en outre secrétaire général du Secrétariat international des partis démocratiques d'inspiration chrétienne.

Après les élections de mai 1924, ses amis créent à la Chambre le « groupe des démocrates » qui compte treize membres dont A. Champetier de Ribes qui devait être ministre et devenir, après le docteur Thibout, président du parti démocrate populaire.

En mai 1925, Raymond Laurent est élu au conseil municipal de Paris dont il sera le président en 1936-1937 et devient conseiller général de la Seine. Militant actif de la Confédération française des travailleurs chrétiens, il est également président de la société d'H.B.M. « Le foyer familial parisien » et du service social de l'enfance déficiente. Il est président-fondateur du groupe municipal de la famille et directeur du *Journal du Vif*.

Plusieurs missions lui sont confiées en Amérique du Nord, au Canada, en Europe centrale et dans le Proche-Orient à la suite desquelles il est promu officier de la Légion d'honneur au titre des Affaires étrangères.

Le 19 juin 1938, au cours d'une élection partielle, il devient député de la Loire, dans la 1^{re} circonscription de Saint-Etienne, en remplacement de M. Antoine Pinay, élu sénateur. La campagne aura été vive et ce n'est qu'au second tour qu'il sera élu par 9.730 voix contre 8.738 à M. Thibaud sur 18.964 votants, ayant obtenu au premier tour 4.651 voix contre 4.711 à M. Thibaud, sur 18.090 votants, cinq autres candidats étant alors sur les rangs.

À la Chambre, Raymond Laurent s'inscrit au groupe démocrate populaire et est nommé membre de la commission de l'armée, de la commission des mines et de la force motrice.

Il participe à la discussion du budget de 1939 (ministère du Travail) s'inquiétant du respect des mesures de sécurité et d'hygiène et demandant l'extension des pouvoirs des délégués mineurs en cette matière.

Le 26 janvier 1939, il prend part à la discussion des 38 interpellations sur la politique extérieure du gouvernement Daladier. Dans une intervention passionnée et brillante, il s'explique d'abord sur le voyage d'information qu'avec une délégation il vient de faire en Espagne républicaine. Il a visité la Catalogne où il a d'étroites attaches familiales et où il a constaté que le culte catholique pu-

blic était autorisé par le gouvernement. Ses déclarations sur cette question ainsi que l'article qu'il publie dans *Le petit démocrate* provoquent la démission de Robert Schuman du P.D.P.

Dans son discours à la Chambre, Raymond Laurent s'inquiète ensuite de l'emprise italo-allemande en Espagne franquiste et redoute que l'équilibre des forces en Méditerranée ne soit rompu. « Non-seulement la grandeur mais la sécurité de la France et de son empire colonial se trouvent en péril », déclare-t-il. « Je crie Alerte ! aux Français et du haut de cette tribune, je leur dis prenez garde ! » A la fin du débat, il vote pour l'ordre du jour favorable au gouvernement.

Raymond Laurent a voté le 10 juillet 1940 les pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

Citons parmi ses ouvrages : *Paris, sa vie municipale* ; *Manuel politique*, publié en 1928 avec Marcel Trélot et contenant le programme du P.D.P. ; *La politique de la France de 1919 à 1939* ; *Face à la crise*.

Raymond Laurent est officier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, Croix de guerre 1914-1918, médaillé de la Résistance, titulaire de la Croix du combattant volontaire de la Résistance, membre de divers ordres étrangers.

Il est lauréat de la société industrielle de Lille et président de la société des amis d'Eugène Delacroix.

LAURENT-EYNAO (Haute-Loire). — Voy **EYNAO**

LAUTIER (PAUL, ELISÉE, ANTONIN, Eugène), né le 20 août 1867 à Paulhan (Hérault), mort le 11 février 1935 à Paris

Député de la Guyane de 1924 à 1932.

Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-arts du 2 mars au 28 novembre 1930.

La famille d'Eugène Lautier appartenait à la vieille bourgeoisie languedocienne. Un de ses ancêtres avait été capitoul de Toulouse et son aïeul administra sa commune sous Louis-Philippe. Quant à son père, Antoine Lautier, il fut l'un des chefs du parti républicain dans l'Hérault à la fin de l'Empire et au début de la République.

En 1884, ses études secondaires terminées, Eugène Lautier se rend à Paris où il s'inscrit à la Faculté de lettres et à la Faculté de droit. Cette année marque aussi pour lui le début d'une belle carrière de journaliste. Il entre au *Temps* et, dès 1887, ses articles sont publiés en première page du journal dont il devient l'un des leaders politiques. Pendant quelques années, il dirige également la rubrique de politique étrangère du *Figaro*.

Il n'a que 28 ans lorsque, en 1895, il est fait chevalier de la Légion d'hon-

neur par Léon Bourgeois qui préside le premier ministère radical de la III^e République. En 1902, il est nommé officier par Waldeck-Rousseau, puis sera élevé au grade de commandeur en 1922. En 1914, après la mort d'Adrien Hébrard, directeur du *Temps* et camarade d'études de son père, il quitte le journalisme et se fixe dans les Landes l'année suivante. L'échec du parti républicain aux élections de 1919 le fait sortir de sa retraite. Il accepte alors la rédaction en chef de *l'Homme libre* que Clemenceau a quittée.

Devenu maire de Benesse-Mareenne, sa résidence landaise, et spécialisé depuis de longues années dans les questions coloniales, il présente sa candidature pour le siège de député de la Guyane lors des élections générales de 1924. Il est élu par 2 599 voix contre 2 268 à Galmot.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe radical-socialiste et siège à la commission des affaires étrangères. Il rapporte deux projets de loi relatifs : le premier à l'exercice de la pêche dans la Bidasoa ; le second à l'attribution du contingent exceptionnel dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion des jeux de la VIII^e olympiade. Il présente l'avis de la commission des affaires étrangères sur le régime d'importation du pétrole.

Au cours de cette législature, il traite de nombreux autres sujets dans ses interventions à la tribune : l'administration pénitentiaire ; l'ambassade de France au Vatican ; l'affaire des faux billets fabriqués en Hongrie ; l'amortissement de la dette publique ; les instructions données aux représentants de la France à la S.D.N. ; la stabilisation monétaire.

Au renouvellement de 1928, il est réélu avec 2 875 voix contre 1 890 à Anquetil. Toujours membre de la commission des affaires étrangères, il quitte en 1929 le groupe radical-socialiste pour adhérer à celui des indépendants de gauche.

Le 2 mars 1930 il se voit confier, dans le deuxième cabinet Tardieu, le poste de sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-arts. Mais en qualité de membre du gouvernement, il n'interviendra qu'une fois devant la Chambre à propos de la fixation de la date d'une interpellation sur la remise en état des tribunaux rétablis.

Redevenu député, il se fait entendre sur les problèmes de politique extérieure.

Il ne se représente pas aux élections de 1932 et c'est Gaston Monnerville qui devient alors député de la Guyane.

Eugène Lautier devait mourir trois ans plus tard, à Paris, le 11 février 1935. Il était âgé de 68 ans.

LAUTIER (PIERRE), né le 18 mars 1890 à Carpentras (Vaucluse).

Sénateur de l'Ardèche de 1939 à 1945.

Pierre Lautier ne resta pas longtemps parlementaire. En effet, cet avocat, con-

seiller général de l'Ardèche, fut élu sénateur à la veille de la deuxième Grande Guerre et ne siégea au Palais du Luxembourg que de janvier 1939 à juillet 1940.

Il avait été élu lors des élections du 23 octobre 1938, au deuxième tour de scrutin. Au premier tour, il était arrivé en seconde position avec 386 voix sur 786 votants, derrière Henri Pavin de Lafarge, 425 voix, et devant Paul Escoffier, 374 voix, Franck Chante, 275 voix, et Marcel Astier, 245 voix. Seul Henri Pavin de Lafarge ayant été élu au premier tour, Pierre Lautier arriva en tête au deuxième tour avec 391 voix sur 785 votants, devant Escoffier 383 voix, Astier 378 voix, et Chante 364 voix. Faute de majorité absolue, il fallut procéder à un troisième tour et Lautier fut élu alors avec 401 voix sur 786 votants, devant Marcel Astier 399 voix, Escoffier 383 voix, et Chante 381 voix.

Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine.

Il fit partie de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission des comptes définitifs. Il fit partie également, en 1940, de la commission chargée de l'examen de la demande de déchéance de Marcel Cachin.

Malgré la brièveté de son mandat, il déposa de nombreuses questions écrites aux différents ministres.

Le 10 juillet 1940, il vota « oui » à la demande de révision constitutionnelle présentée par le maréchal Pétain.

LAUVRAY (LÉON), né le 24 septembre 1877 à Evreux (Eure).

Député de l'Eure de 1928 à 1932.

Sénateur de l'Eure de 1938 à 1945.

Après des études d'ingénieur agronome, Léon Lauvray se consacra à l'activité de propriétaire agriculteur.

Elu député de l'Eure le 29 avril 1928, au deuxième tour de scrutin, par 7 139 voix contre 7 031 à M. Reinhold, sur 14 539 votants, il siégea sur les bancs du groupe d'action démocratique et sociale.

Membre de la commission de l'agriculture et de la commission de l'hygiène, il fut l'auteur de nombreuses propositions de résolution ou propositions de loi intéressant l'agriculture.

Il présenta aussi de multiples rapports, notamment celui concernant la proposition de résolution de Pierre-Etienne Flandin invitant le gouvernement à dresser un programme d'ensemble des distributions d'eau rurales en France et celui se rapportant à la proposition de résolution de Gramont-Lesparre et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le gouvernement à étudier et à mettre en œuvre un ensemble de mesures en vue d'améliorer et de régulariser le fonctionnement du marché de la viande.

Il intervint au sujet d'une interpellation sur la situation critique du marché des produits laitiers français et à propos de questions agricoles lors de la discussion de divers budgets.

Il prit part également à la discussion d'un projet de loi et de propositions de loi sur les assurances sociales.

Au deuxième tour des élections générales de 1932 il n'arriva qu'en deuxième position avec 6 486 voix contre 7 562 à son concurrent, Chauvin.

Elu sénateur de l'Eure le 23 octobre 1938 au premier tour de scrutin, par 622 voix sur 1 018 votants, il siégea sur les bancs du groupe de l'union républicaine.

Membre de diverses commissions et notamment de celles des douanes, du règlement, de comptabilité, il adressa des questions écrites au ministre de l'Agriculture et au ministre de la Justice.

Il prit part à la discussion d'une proposition de loi assurant une utilisation rationnelle et équitable des mobilisés.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il ne prit pas part au vote sur les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, titulaire de la Croix de guerre.

Commandeur du Mérite agricole, fondateur et président d'honneur de la coopérative laitière de la région d'Evreux, il fut président émérite du Flock Book de l'Île-de-France, président d'honneur de la Chambre d'agriculture de l'Eure et membre de l'Académie d'agriculture de France.

LAVAL (PIERRE), né le 28 juin 1883 à Châteldon (Puy-de-Dôme).

*Député de la Seine de 1914 à 1919
et de 1924 à 1927.*

*Sénateur de la Seine de 1927 à 1936.
Sénateur du Puy-de-Dôme
de 1936 à 1944*

*Ministre des Travaux publics
du 17 avril au 29 octobre 1925*

*Sous-secrétaire d'Etat
à la Présidence du Conseil
du 28 novembre 1925 au 9 mars 1926.*

*Ministre de la Justice
du 9 mars au 19 juillet 1926.*

*Ministre du Travail
et de la Prévoyance sociale
du 2 mars au 13 décembre 1930.*

*Président du Conseil
et Ministre de l'Intérieur
du 27 janvier 1931 au 14 janvier 1932.*

*Président du Conseil
et Ministre des Affaires étrangères
du 14 janvier au 20 février 1932
et du 7 juin 1935 au 24 janvier 1936.*

*Ministre du Travail
et de la Prévoyance sociale
du 20 février au 3 juin 1932*

*Ministre des Colonies
du 9 février au 8 novembre 1934.*

*Ministre des Affaires étrangères
du 13 octobre 1934 au 7 juin 1935.*

*Ministre d'Etat,
Vice-président du Conseil
du 23 juin au 12 juillet 1940.*

Henri Pourrat, le talentueux écrivain à qui nul détail de son pays natal n'a échappé, et qui fait aimer tout ce qu'il décrit, parle ainsi de Châteldon : « Des basses croupes vignobles aux sommets de granit remontent des côtes assez abruptes couvertes de bois, crevées de roches, burinées de ravins à torrents furieux. Sous les contreforts, parfois, deux ruisseaux se joignent. Châteldon est bâti sur l'un de ces confluent, à la pointe du promontoire. Son château, au plus haut, domine d'entre les arbres les beffrois, les tours, les maisons... voici le logis du notaire, celui du chanoine... On dirait d'un bourg fait pour les comédies et proverbes... Fantasio pourrait venir... »

L'histoire de Châteldon se confond avec celle de la Busse-Auvergne, qui s'étendait au-delà de Cusset, dans l'Allier et englobait Vichy.

C'est dans le bourg féodal de Châteldon, remplaçant certainement une antique cité gauloise, que Pierre Laval naquit le 28 juin 1883, benjamin d'une famille qui comptait trois garçons et une fille. La maison était une modeste demeure : hôtellerie, avec toujours cinq chevaux à l'écurie, complétée par un petit café. Dans une pièce voisine était la boucherie où son père officiait. Les Laval assuraient aussi le courrier de Châteldon, reliant la ville à Puy-Guillaume par la voiture et faisaient le service de la diligence de Châteldon... Vichy. Le père Laval était dur à la peine, rustique, et sa femme fine et plaisante. De teint basané, les yeux comme des diamants noirs, très brune, un nez avantageux, une lourde lippe, elle était souple et indolente, une Maugrabine réparaisant parmi ces Auvergnats, qui ne pouvait renier son origine, ni son fils préféré à qui elle donna ses traits et une partie de ses qualités. Pierre était, de plus, réservé, réfléchi, prudent et, parmi ses caractéristiques, il en est une qu'il porta jusqu'au paroxysme — il lui dut non seulement son ascension mais la courbe de son destin — la persévérance.

À l'école communale, il est toujours premier. Il lit beaucoup, mais des ouvrages complétant ce qu'on lui enseigne dans ses classes. Pierre est hanté par l'aventure. Voyager est dans le sang des Auvergnats et s'ils vont s'établir au loin c'est qu'ils espèrent y trouver de meilleurs moyens de gagner leur vie, mais lui pense à commander, mais lui pense à diriger... Il reviendra à Châteldon pour y prendre femme, il reviendra à Châteldon pour y prendre le premier rang.

Lorsqu'il eut obtenu son certificat d'études, son père décida de lui confier le courrier avec Puy-Guillaume et la

conduite de la diligence. Pierre exécute son travail ponctuellement, restant obligeant, poli, souriant. Pourtant il a son idée : il veut être bachelier... et il travaille tout seul sur son siège, « il cale les rênes sous son derrière et il potasse les bouquins » et le cheval complice marche droit. Les notables de Châteldon ayant décidé son père, Pierre vient à Paris, il est externe au lycée Saint-Louis pendant un an, habitant rue Guénégaud, chez un petit fonctionnaire de la Monnaie.

L'ample tragédie que fut l'affaire Dreyfus, où s'affrontaient les droits de l'homme et la raison d'Etat, avait divisé la France en deux camps. Elle marqua l'avènement d'une nouvelle force politique organisée : le socialisme. Pierre Laval, en son village, avait éprouvé les répercussions de l'affaire. En Auvergne, le radicalisme devenait socialisme. Le candidat philosophe avait écouté les harangues passionnées de ceux qui prétendaient réformer le parti des honnêtes gens et des avocats du droit bafoué.

La première partie du bachot, il la passe à Bordeaux. La seconde à Moulins. Changer de climat ne doit guère lui déplaire car nous le retrouvons à Lyon, à la Faculté des sciences, où il prépare la licence d'histoire naturelle. Pour arriver à ses fins, le plus rude, le plus décevant des travaux manuels, Pierre l'eût exercé avec courage. Il fut simplement surveillant d'internat, ce qui n'est pas mieux peut-être. C'est le Petit Chose, à la mère à la fois timide et rebelle « avec je ne sais quoi de discret, de confus dans la façon qu'il a de tenir toujours un de ses poignets dans l'autre main ».

Dans le lycée où il se trouve, il y a parmi les professeurs : Mario Roustan et Edouard Herriot et ces grands maîtres, le petit « pion », dans l'avenir, en fera ses ministres.

Pierre Laval va ensuite — toujours comme surveillant d'internat — à Saint-Etienne, et c'est là qu'il découvre sa vocation. Le jeune étudiant qui travaille seul et court pour ses inscriptions continue à se passionner pour la politique. Il est ému par la voix claironnante du grand tribun Jaurès. L'un de ses camarades l'ayant entraîné à la section du parti socialiste, il s'y fait inscrire en 1903. Il suit les réunions, prend la parole et s'avère, non pas comme un lyrique, mais un démonstratif, une intelligence claire.

Alors il n'était pas facile de grouper les éléments socialistes qui tenaient à leur autonomie, à la pureté de la doctrine et se traitaient volontiers de Turc-à-More. Le plus important était le comité central révolutionnaire, le vieux parti blanquiste qui tenait Paris et toute sa banlieue. une grande partie du Centre et se propageait jusqu'au Var. Il était patriote et avait gardé l'esprit de la Commune. C'est à la section blanquiste que Pierre Laval s'inscrivit. Cela permet de comprendre son évolution. Il se formera

aux parlotes vivantes — les dialogues des générations futures — et il comprendra que pour rendre service aux amis, aux camarades, aux travailleurs, il doit s'initier au droit, d'autant plus que le juriste jouit dans les milieux populaires d'un prestige auquel l'intellectuel ne peut prétendre.

Libéré du service militaire, il retourne aux facultés, toujours maître d'études, à Dijon d'abord, où il a Germain Martin comme professeur au moment où il passe la licence en droit.

Il a 25 ans alors, et l'un des événements les plus importants de sa vie va avoir lieu. Il se marie. Il adore sa femme qui est la sœur du député Clausat, fils du maire de Châteldon, lequel porte moustache et barbe à la Napoléon III et, plein de bonté, est vénéré de tous. Sans contester, vient de se lier un ménage exemplaire dont le fruit — une fille, Josée — sera le bien le plus précieux de Laval. Le mariage précède le départ pour la grande aventure, l'installation à Paris, toute petite, toute modeste. Pierre Laval s'inscrit au barreau et plaide, comme tous les jeunes avocats, pour l'assistance judiciaire. Il est successivement secrétaire chez M^r Chesnay et chez Ernest Lafont, et rapide sera sa réussite.

Ernest Lafont, ancien ministre, hirsute, négligé, excessif — au demeurant plein de cœur — plaide surtout pour les syndicats mais ses effets et ses sévérités ont moins d'efficacité que la méthode en demi-teinte convaincante de son collaborateur. On finit par en « causer » dans les syndicats et Laval a bientôt parmi eux une importante clientèle, jusqu'à devenir le défenseur de la C.G.T. après la retentissante affaire Manès.

Quand les thèses n'étaient pas irrévocables, il offrait toujours un compromis. Il recourait à l'arbitrage, son bon sens faisait valoir les intérêts, les apaisait, « accordait les discordes ». Plus tard, il imposera largement cette méthode qui est une de ses originalités.

Dès lors, Laval pouvait faire des économies. Il n'y manqua pas et les accrut par d'heureuses opérations de bourse pour la raison que le sens psychologique peut être efficace en maints domaines. On a beaucoup reproché à Laval sa réussite sur le plan financier, sans doute parce qu'il était difficile de le surprendre sur le plan politique, sur le plan de la pensée. En fait, il n'était pas vulnérable la non plus. C'est par son astuce sans doute, mais non moins sûrement par son travail, qu'il put acquérir l'indépendance et l'aisance, comme par ailleurs il avait acquis sa place au soleil et en avait fait la première : il était devenu en effet le châtelain de Châteldon et possesseur du journal *Le Monteur du Puy-de-Dôme* après avoir vendu le *Lyon républicain*, journaux qu'il dirigea d'ailleurs de main de maître.

Ce furent les petits syndicats, auxquels il ne marchandait pas son dévouement, qui l'imposèrent et réclamèrent sa candidature aux élections législatives à Bou-

logne, en 1911. Il échoua de peu mais conduisit sa campagne avec une telle fougue qu'il devint un des espoirs du parti.

La revanche, il devait la prendre aux élections de 1914 à Aubervilliers, circonscription de Saint-Denis, dont le maire était radical-socialiste. Il avait à vaincre deux concurrents redoutables : L.-L. Bonnet, président de la Fédération radicale-socialiste de la Seine et Marcel Habert, l'ancien lieutenant de Déroulède.

Au premier tour, Laval arrive en tête avec 8.815 voix contre 6.486 à Habert et 2.978 à Bonnet. Au second tour : Laval 10.912 voix, Habert 8.586, Bonnet 5.

Laval n'abusa pas de la tribune, mais ses phrases brèves, chargées de sens, lui conféraient une qualité exceptionnelle : l'autorité. Le nouveau représentant du peuple est immédiatement à son aise dans son nouveau milieu.

La guerre éclate, Laval est réformé. Dans sa vaste circonscription, il aide à l'organisation des secours de chômage, rapatrie, organise, résoud les problèmes pressants qui abondent.

Les idées et les sentiments qui animaient les groupements socialistes avant l'unification, dont Jaurès fut l'âme, n'aboutirent pas à une fusion. L'unité avait besoin d'une mystique, elle crut la trouver dans la paix. La guerre brisa cette espérance, la guerre, précédée de l'assassinat de Jaurès dû au geste inexplicable de Villain. L'union sacrée, toutefois, se fit autour d'un cercueil, et c'est aux socialistes qu'on doit la mise en défense de Paris, et les socialistes unifiés confondirent leur activité avec celle de la Nation.

Trahis par la Sozial-démokratie qui suivait les Junkers dans l'espoir de conquérir le monde, ils lancèrent deux mots d'ordre : « parlons pour la dernière des guerres et faisons la guerre qui tuera la guerre ». Mais en 1916 les militants commencèrent à faire leur examen de conscience, à se demander quel serait l'aboutissement de tant de sacrifices et le parti se divisa en partisans de la lutte à outrance et en minoritaires à la recherche d'une solution.

Pierre Laval fut des minoritaires. Aux élections du 16 novembre 1919 — c'était l'époque où l'on affichait le bolchevik avec le couteau entre les dents — au scrutin de liste. Laval fut inscrit le dernier sur la liste socialiste. Malgré une vigoureuse campagne, la liste d'union républicaine et sociale, chapeauté par Maurice Bokanowski, emporta tous les sièges. Laval ne se perdit pas en regrets superflus. Il retourna à son cabinet d'avocat et les dossiers considérables affluèrent chez lui. Il avait transporté ce cabinet du faubourg Saint-Martin à la villa Said, asile silencieux... allée bordée de petits hôtels qu'Anatole France rendit célèbre et qui offre, à deux pas de la bruyante avenue du Bois, le pépiement de ses oiseaux.

L'Auvergnat sagace avait réussi un de ses premiers bons placements.

Politiquement, il est seul. Il n'a pas voulu choisir entre les factions socialistes rivales. Il préfère rester lui-même, indépendant.

En 1923, Aubervilliers se prépare aux élections municipales. Laval forme une liste et bat les communistes dans une de leurs citadelles. Aussitôt, le nouveau maire entreprend une besogne de nettoyage. Il fait abattre les taudis, bâtir des écoles, des patronages, nettoyer les rues. Aubervilliers se métamorphose et prend figure de ville propre et heureuse.

Ce succès préparait les élections de 1924 qui se firent, elles aussi, au scrutin de liste. Ces élections virent le triomphe du cartel et leurs conséquences devaient imposer le retour au pouvoir de Poincaré, qui empêcha à la fois la faillite du bloc national et celle du bloc des gauches, ce qui est peu banal. Le bloc national obtint cinq élus, le cartel cinq, Laval élu en tête, les communistes se voient attribuer neuf sièges.

Laval devait jouer un rôle capital dans la nouvelle législature qui sera, pour lui, l'apprentissage du pouvoir et de ses hautes leçons. De 1924 à 1925, il se lie d'amitié avec Briand et Painlevé, deux rêveurs aux idées généreuses, utopiques parfois. Ce garçon qui a tant d'affinités avec eux, avec le bon sens en plus, les étonne et les conquiert. En 1925, Painlevé constituant un cabinet, réclame sa collaboration et lui confie les Travaux publics. Pour ses débuts dans la vie gouvernementale, Laval réussit d'emblée un coup d'audace en provoquant le retour de Caillaux, financier notoire, alors que l'état des finances est bien triste. Mais, dans le même temps, toutes les lignes de chemins de fer font assaut de catastrophes; le ministre dont la position est délicate fait face avec brio.

Au ministère Painlevé, succède un ministère Briand. Celui-ci réclame aussi Laval, lequel, à sa demande, occupera un poste utile mais modeste : un sous-secrétaire à la présidence du Conseil. Cette sorte de rétrogradation constitue peut-être un précédent; il faut y voir plutôt un mérite de plus du collaborateur sérieux, discret, intelligent, à la recherche de l'efficacité et qui, à l'encontre de beaucoup, ne conspire pas contre son président.

Briand tient de plus en plus à ce collaborateur au point qu'il va le prendre comme garde des Sceaux dans deux de ses ministères.

En janvier 1927, Laval qui a conservé des campagnes électorales un souvenir peu agréable se présente au Sénat. Il figure sur la liste de Billiet, Millerand, Strauss, Steeg, Deloncle. Il est le seul élu au premier tour. Il est le plus jeune sénateur et l'on assiste alors à ce phénomène singulier : le secrétaire d'âge du Sénat est un ancien garde des Sceaux qui, à ce titre, a déjà lu par deux fois à la tribune du Sénat la déclaration ministérielle et, fait rare dans les annales du barreau, il cesse de plaider après la chute du ministère dont il fait par-

tie comme ministre de la Justice pour ne pas paraître devant les juges qu'il avait nommés.

André Jardieu prend le pouvoir en mars 1930 et Pierre Laval devient ministre du Travail, à un moment où — moins que jamais — ce poste puisse apparaître comme une sinécure ; la mise en application des assurances sociales !

Jardieu renversé, c'est Laval que le Président de la République charge de constituer le ministère, mais il devra bientôt renoncer, les radicaux se refusant à lui apporter leur collaboration. Pourquoi ? Parce que le socialiste de jadis ayant continué tout « doucement » son évolution vers la droite, est devenu plus que suspect à des hommes qui ont donné leur amour, une fois pour toutes, aux socialistes et aux communistes.

Président du Conseil, il le sera quelques mois plus tard en 1931. Il est aussi ministre de l'Intérieur mais, déjà, la politique étrangère le passionne. Il y a longtemps que Briand lui en a inculqué les premières notions, il y a longtemps qu'il a compris que la politique intérieure ne jouait qu'un rôle de second plan.

Renversé au Sénat, Laval entre pour la première fois au quai d'Orsay, au moment des élections de 1932. Encore une crise ministérielle et le voici de nouveau au Travail. Cette période de sa vie politique est assez terne ; elle n'est pas beaucoup plus brillante quand, en 1934, — après le 6 février — il devient ministre des Colonies du gouvernement Doumergue. Une chose l'amuse alors : c'est la chasse aux abus. Il déniche, il traque, il fait un métier de justice immanente qui aura pour résultat, à son départ de la rue Oudinot, une déflation de 46 % en Indochine, de 50 % dans les autres colonies.

Survient le drame de Marseille. L'attentat contre Alexandre de Serbie, la mort de Barthou. Dans le quai d'Orsay solennellement endeuillé, Pierre Laval arrive, et pour y rester.

Pour lui commence une invraisemblable existence : il va à Rome voir Mussolini et une grande sympathie lie très vite deux hommes qui ne manquent pas de points communs. Puis c'est à Moscou qu'on l'attend et Staline qu'il doit voir. Il revient, il repart ! L'Italie a décidé d'annexer l'Ethiopie ! L'Angleterre s'y refuse énergiquement. Laval arrive à Genève. Il n'aime pas la Société des Nations, la méprise, ses diplomates sont trop polis pour être honnêtes. Tout s'acharne contre lui. Il va de l'un à l'autre, jouant les chiens de berger qui s'essouffent à rassembler des moutons indociles... Tout va s'arranger... tout s'écroule, il n'y a plus qu'à recommencer... et il recommence... et il recommence... Il s'est mis dans son crâne d'auvergnat une idée fixe : il veut la paix. Pour son pays d'abord et les autres ensuite. La guerre, il la hait, et il usera jusqu'à ses dernières forces, jusqu'aux dernières ressources de son intelligence et de son cœur pour qu'il n'y ait pas la guerre

! Tout cela il le fait sans fatigue apparente, avec bonne humeur, comme si c'était une vie normale. Le Petit Chose a grandi, il est devenu moins timide et moins étriqué, encore que ses costumes paraissent toujours « tirer sur leurs boutons ». Il arbore la constante et cédille cravate blanche qui, sous la mèche et la moustache noires, fait « très dimanche »... Et il persiste, inlassable, non pas entêté mais têtu, convaincant parce que convaincu, obstiné parce que dévoué.

Il dira lui-même : « c'est toujours lorsque j'accomplissais mon devoir, lorsque j'avais le sentiment de servir le mieux la France, que j'étais le plus distendu, le plus combattu ».

En dépit de ses deux licences, Laval est un autodidacte. Il a appartenu à l'Université, il lui doit peu. Il s'est fait seul. Chez lui, pas de théorie, mais des conclusions empiriques. Il est objectif, les opinions toutes faites ne lui agréent pas ; il lit un dossier calmement, cherche des précisions complémentaires et ne changera son point de vue que s'il a de bonnes raisons. Il saisit avec une stupéfiante rapidité l'importance d'un problème et ses répercussions probables.

Grâce à ses voyages, Pierre Laval avait consolidé la paix en Europe. En juin 1935, sa tâche est extrêmement lourde et difficile : les méthodes normales de gouvernement s'avèrent inefficaces, il réclame et obtient les pleins pouvoirs et inaugure sa politique d'économie qui a pour but de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, d'assainir les dépenses publiques et de ranimer la production, tout en abaissant les prix et le coût de la vie. D'autre part, avec son bon sens et son réalisme paysan, il s'efforce d'apaiser les querelles politiques. Ces sages dispositions ne tardent pas à porter leurs fruits : le budget pour 1935 est en équilibre, la production reprend, le prix de la vie baisse, la France respire et sa voix résonne déjà plus fort à l'étranger.

Le 28 décembre 1935, ce sera son dernier discours devant la Chambre des députés, discours de trois heures qu'il termina ainsi : « Messieurs, c'est toute l'orientation de la politique extérieure de la France qui est en jeu. Vous êtes les représentants du pays et ses mandataires responsables, choisissez ».

On connaît le choix : l'extrême-gauche et la gauche unies obligent le président du Conseil à démissionner au moment même où le pays commence à se relever. Et puis, c'est le Front populaire. Le franc Laval est dévalué trois fois, le coût de la vie monte, la France s'abîme dans l'incohérence et arrive aux portes de la guerre, qu'on ne savait être encore les bords du gouffre. En juin 1940, comme en 1931 et en 1935, Pierre Laval qui est appelé pour assister le maréchal Pétain au gouvernement à l'heure dange-reuse, Pierre Laval dira : « j'ai connu dans ma vie publique des moments difficiles où le sort de la France était en péril — c'est toujours à ces heures que j'arrive au pouvoir ».

Comme il a tout fait pour éviter le désastre, il pourra prétendre avec tristesse après l'armistice : « je porte sur les épaules le fardeau des fautes des autres et je m'efforce, bien que ce fardeau soit lourd, de le bien porter pour que la France n'en soit pas trop meurtrie ».

A Bordeaux, à côté du maréchal, il rétablira l'ordre. Il aide le parlement à mourir sans qu'une goutte de sang soit versée. Dans son message à l'Assemblée Nationale, en juillet 1940, il précisera : « Partir, c'était vouer ce qui restait de la France à l'invasion totale. On ne sauve pas la France en quittant son sol... »

Ensuite il y eut le vote du 10 juillet... « J'ai parlé, je suis allé très loin dans mes propos — aussi loin qu'on peut aller — et pour que vous me compreniez bien, j'accepte, pour ma personne, de courir tous les risques pourvu que je puisse faire courir à la France sa chance »

LAVALLEY (ALEXANDRE, IRÉODORE), né le 9 octobre 1821 à Prognoy (Aisne), mort le 20 juillet 1892 à Pont-l'Évêque (Calvados).

Sénateur du Calvados de 1885 à 1892.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 640.)

Son activité parlementaire s'est surtout déployée au sein de commissions et par le dépôt de rapports.

Il mourut au château de Bois-Tillard, près de Pont-l'Évêque, le 20 juillet 1892, à l'âge de 71 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

LAVAU (JEAN, LAVEAU dit), né le 30 août 1876, à Mâcon (Saône-et-Loire), mort le 21 février 1937, à Dijon (Côte-d'Or).

Député de Saône-et-Loire de 1919 à 1924.

Ses études terminées, il s'inscrit au barreau de Mâcon où il se fait rapidement une place enviable et devient bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Conseiller municipal de Mâcon en 1908, il est nommé premier adjoint au maire et quand ce dernier est forcé, par son état de santé, d'abandonner son mandat, Jean Lavau assume la lourde charge de gérer les affaires municipales d'une grande ville comme Mâcon ; il y réussit excellentement.

Ses opinions républicaines sont bien connues et la confiance de ses adminis-

trés lui vaut d'être élu député en 1919. Le 16 novembre, il s'est présenté sur la liste de concentration républicaine qui, avec la majorité absolue, enlève les neuf sièges du département de Saône-et-Loire. Jean Lavau obtenant 63 101 voix sur 120 825 votants.

« La guerre laisse derrière elle des ruines, des deuils, toute une France à refaire », a-t-il écrit aux électeurs. « Après avoir gagné la guerre, il faut savoir gagner la paix : paix sociale, paix scolaire, paix philosophique et religieuse »

A la Chambre, Jean Lavau s'inscrit au groupe du parti radical et radical socialiste et est nommé membre de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission de la législation civile et criminelle. Il dépose une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit de dix millions de francs pour venir en aide aux viticulteurs et agriculteurs du Mâconnais et du Chalonnais sinistrés en 1920.

Il n'est pas réélu aux élections du 11 mai 1924. Cinq listes sont en présence : une forte poussée socialiste et le scrutin de liste avec représentation proportionnelle font qu'avec 44 764 voix sur 142 530 votants, il doit céder la place à un adversaire qu'il a cependant nettement distancé.

Jean Lavau devient juge au tribunal de première instance de Dijon. Il devait mourir dans cette ville, peu de temps après sa retraite, le 21 février 1937, à l'âge de 61 ans.

LAVAUD (JEAN-BAPTISTE), né le 28 mai 1857 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 22 juin 1918 à Paris (11^e).

Député de la Seine de 1910 à 1914.

Peintre sur porcelaine, Jean-Baptiste Lavaud était aussi un ardent militant ouvrier. Il se présente aux élections de 1906, mais il n'obtient que 4 497 voix alors que son concurrent en obtient plus de 10 000.

Mais le 8 mai 1910 il est élu député de la Seine, dans le XI^e arrondissement de Paris, au deuxième tour, recueillant 7 284 voix, alors que son adversaire, Albert Garnier, n'en obtient que 6 654.

Tout naturellement, Jean-Baptiste Lavaud s'inscrit au parti socialiste. Membre de la commission des postes et des télégraphes, il prend part à toutes les discussions budgétaires et intervient lors de l'examen du projet de loi relatif à l'amnistie.

Non réélu lors des élections générales de 1914, il travaille alors en qualité d'ouvrier journalier au dépôt central du matériel des postes et des télégraphes... Il meurt à Paris, en son domicile, boulevard Voltaire, le 22 juin 1918, âgé de 61 ans.

LAVERGNE (BERNARD, BARTHÉLEMY, MARTIAL), né le 10 juin 1815 à Montredon-Labessonnié (Tarn), mort le 10 novembre 1903 à Montredon-Labessonnié.

Député du Tarn de 1876 à 1889.

Sénateur du Tarn de 1889 à 1900.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 2.)

Le 16 août 1889, il fut élu sénateur du Tarn, lors d'une élection partielle, en remplacement de Rigal, décédé; il fut nommé au premier tour, par 477 voix contre 286 obtenues par l'amiral Gallber.

Il fut réélu le 4 janvier 1891, par 440 voix contre 257 accordées à M. de Falguière.

En 1896, il devint président de la gauche républicaine du Sénat qui était numériquement le plus important groupe de l'Assemblée.

Il fit partie, en qualité de président et de rapporteur, de plusieurs commissions importantes et prit la parole à maintes reprises à la tribune, surtout dans les discussions de questions ayant un caractère économique ou social.

Il prit part notamment en 1890, à la discussion du projet de loi sur le Code rural; en 1892, à la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des Douanes; en 1893, à la discussion du budget de l'exercice 1893, à celle du projet de loi sur la réforme de la législation sur les boissons et à celle de la proposition de loi ayant pour objet de réprimer les atteintes portées à l'exercice de droits reconnus par la loi du 21 mars 1884 aux syndicats professionnels; en 1897, à la discussion de l'interpellation de Joseph Fabre sur les menées cléricales.

Quand en 1900 son mandat arriva à expiration, son grand âge (85 ans) lui fit décliner une nouvelle candidature. Retiré dans son village natal, il devait s'éteindre le 10 novembre 1903 à 88 ans.

Bernard Lavergne, qui s'est beaucoup occupé d'agriculture, a publié : *Agriculture des terrains pauvres*; *Manuel pratique*; *L'Enquête : les souffrances de l'agriculture*; *la Crèche*, et dans un autre ordre d'idées : *Elections de 1869*; *Au clergé catholique*; *l'Ultramontanisme et l'Etat*; *Les Réformes promises, question du jour*; *L'Evolution sociale*.

LAVERGNE (FERNAND), né le 21 janvier 1858 à Montredon-Labessonnié (Tarn).

Sénateur du Tarn de 1931 à 1944.

Fils de Bernard Lavergne, qui fut député du Tarn de 1876 à 1889, puis sénateur de 1889 à 1900, le jeune Fernand commença ses études à l'école de Sorèze (Tarn) et les poursuivit au collège de Castres et à la Faculté de médecine de

Montpellier où il fut reçu docteur. Il devint ensuite interne des hôpitaux de Paris.

Il exerça successivement sa profession de médecin à Tuchon, Salies-de-Béarn et Biarritz.

En 1912, il fut élu conseiller municipal de Montredon-Labessonnié, dont il devint maire en 1925. Conseiller général de son canton de 1910 à 1919, puis à partir de 1928, il se présenta à l'élection sénatoriale partielle du 11 octobre 1931 destinée à pourvoir au remplacement de Louis Vieu, décédé.

En tête dès le premier tour devant le député-maire socialiste de Castres, Sizaire, il l'emporta assez nettement au second tour.

Dans la Haute Assemblée, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, et choisit les commissions des départements libérés et de l'invasion, des mines, de l'enseignement, de l'hygiène et de la prévoyance sociale.

Prenant rarement la parole en séance, il orienta son activité vers les questions locales et les problèmes relatifs à la santé publique. Il s'intéressa également aux sports et aux beaux-arts. Il intervint, notamment, à deux reprises, en faveur de l'Opéra-Comique pour lequel il réclamait une augmentation de subvention et fit adopter un amendement en ce sens dans le budget de 1936.

Sur le plan politique, il se réclamait du parti radical et radical-socialiste dont il soutint l'action gouvernementale et parlementaire.

Le 10 juillet 1940 à Vichy, il vota pour le projet de loi accordant les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

LAVERTUJON (ANDRÉ, JUSTIN), né le 26 juillet 1827 à Périgueux (Dordogne), mort le 1^{er} septembre 1914 à Ault (Somme).

Sénateur de la Gironde de 1888 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 2.)

Membre notamment de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice, il s'intéressa aux rapports des Eglises et de l'Etat et vota en 1891 l'affichage du discours prononcé, à l'occasion d'une interpellation de Dide sur ce sujet, par le président du Conseil, Freycinet.

Il ne fut pas réélu en 1897 et se retira de la vie politique. Il était alors âgé de 70 ans. Il s'installa à Ault où il se consacra à des travaux littéraires et philosophiques et mourut le 1^{er} septembre 1914 à l'âge de 87 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LAVERTUJON (ANDRÉ, LÉONARD, CÉLESTIN dit *Henri*), né le 19 avril 1855 à Périgueux (Dordogne), mort le 11 septembre 1907 à Bussière-Galant (Haute-Vienne).

Député de la Haute-Vienne de 1889 à 1898.

Sénateur de la Haute-Vienne de 1900 à 1907.

Neveu du précédent, licencié en droit, ancien chef de cabinet de Raynal, sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics en 1880, Lavertujon a collaboré au *Rappel* et au *Petit Parisien*. Il fonda à Limoges, en 1872, *Le Petit Centre*, journal républicain qui prit rapidement un grand essor. Cette activité de polémiste lui valut, comme il était fréquent à cette époque, de nombreux duels.

Il se présenta comme républicain antiboulangiste aux élections du 22 septembre 1889, dans le canton de Saint-Yriex et fut élu au deuxième tour par 6 476 voix contre 3 216 à Saint Marc Girardin, sur 10 934 suffrages exprimés.

Réélu en 1893 par 6 933 voix contre 2 884 à Rondaud, radical socialiste, il fut battu en 1898 par Boutard qui recueillit 5 983 voix, ne lui en laissant que 4 971.

Deux ans plus tard, il se présenta à une élection partielle au Sénat et fut élu par 333 voix au second tour, en remplacement de Pénicaud.

A la Chambre des députés, dont il devait devenir secrétaire, il fut nommé membre de la commission d'enquête sur l'affaire de Panama, mais refusa cette nomination.

Outre l'intérêt qu'il porta toujours au musée céramique de Limoges, il suivit de près les questions touchant à la presse et vota notamment les modifications apportées à la loi de 1881 à la suite de l'attentat de Vaillant.

Il prit une part active à la discussion du projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1900 et, lors de la discussion du budget de 1897, il fit passer un amendement augmentant le crédit du chapitre concernant cette exposition. Cette même année, il rapporta le budget de l'Agriculture.

On le vit aussi s'occuper d'affaires plus proprement politiques et déposer un ordre du jour motivé lors de la discussion d'une interpellation sur l'affaire Dreyfus, ordre du jour affirmant l'autorité de la chose jugée et rendant hommage à l'Armée.

Au Sénat, il interpella en 1901 le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Instruction publique sur les actes du préfet de la Haute-Vienne, auquel il reprochait de violer la liberté de conscience.

Toutefois, après les réponses données par Waldeck Rousseau, président du

Conseil, et Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, il retira son ordre du jour, s'estimant satisfait. Il reviendra cependant à la charge plusieurs fois, jusqu'au vote de la loi de séparation qu'il refusera.

Entre-temps, il prit la défense des pêcheurs à la ligne, auxquels il voulait donner l'autorisation de pêcher pendant les périodes d'interdiction les dimanches et jours de fêtes légales.

Il décéda le 11 septembre 1907 à l'âge de 52 ans, à Bussières-Galant (Haute-Vienne).

LAVILLE (ANDRÉ, GILBERT, ADOLPHE), né le 6 juin 1831 à Montaigut-en-Combrailles (Puy-de-Dôme), mort le 6 août 1912 à Paris.

Député du Puy-de-Dôme de 1881 à 1906

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 5.)

En 1889, Adolphe Laville retrouve la 2^e circonscription de Riom, dans laquelle il est élu au second tour par 11 163 voix sur 18 157 votants contre 6 921 au duc de Morny; il sera réélu jusqu'en 1902, mais avec des fortunes diverses : 10 852 voix sur 15 485 votants contre 3 697 à Couchon en 1893; 10 563 voix sur 16 909 votants contre 6 692 au même adversaire en 1898; 9 586 sur 13 453 votants contre 7 818 à Alexandre Varenne en 1902. Mais en 1906, après 25 ans de mandat parlementaire, il perd son siège de député, n'obtenant que 6 650 voix alors qu'Alexandre Varenne en obtient près du double.

A la Chambre, il était inscrit au groupe de l'union républicaine et fut un parlementaire des plus discrets, se réservant pour le travail en commission et redoutant la tribune.

C'est sur le plan local qu'il déployait la plus grande activité. Il était en effet conseiller général du Puy-de-Dôme depuis 1856.

Ce propriétaire aimait à se pencher sur le sort des humbles. « Il faut que la Chambre nouvelle, disait-il en 1893, vote une série de lois sociales qui assurent aux travailleurs non seulement la vie matérielle, mais leur existence et leur vieillesse contre les accidents et les infirmités. C'est là le vrai socialisme qui n'exproprie personne mais qui demande à la solidarité de veiller sur tous les membres de la grande famille humaine ».

Après son échec de 1906, il abandonna complètement la politique sur le plan national et mourut à Paris le 6 août 1912, à l'âge de 81 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur

LAVILLE (JEAN), né le 9 mars 1880 à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), mort le 24 août 1938 à Gueugnon (Saône-et-Loire).

*Député de Saône-et-Loire
de 1928 à 1938.*

Jean Laville était le fils d'un tailleur de pierre et, dans sa jeunesse, il fit le tour de France comme ouvrier charpentier. Mobilisé en 1914 comme sous-officier d'infanterie, il fut blessé grièvement à la face. Il termina la campagne comme adjudant. La Croix de guerre, la Médaille militaire et la Légion d'honneur récompensèrent ses mérites et son courage.

Aux élections municipales de 1919, ses concitoyens lui donnèrent la preuve de leur confiance : conseiller municipal S.F.I.O. il est bientôt nommé maire de Gueugnon. Dès 1919 aussi il fut appelé à siéger au Conseil général de Saône-et-Loire.

En avril 1928, il fut élu député de la 2^e circonscription de Charolles par 7.746 voix contre 7.631 au candidat radical et 786 au candidat communiste. Et pendant dix ans il représentera ce département de Saône-et-Loire auquel il demeura toujours très attaché.

Il fut en effet réélu en 1932, au deuxième tour, en obtenant 8.203 voix sur 13.041 votants ; puis en 1936, au premier tour, avec 9.497 voix sur 16.877 votants.

Membre de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission du travail, il fut aussi secrétaire de la commission des pensions

Plein de vitalité, expansif, quelquefois même violent, c'était au fond un homme très bon, toujours prêt à prendre « la défense des humbles et des travailleurs dont il était ». Il mourut le 24 août 1938, en cours de mandat. Edouard Herriot prononça son éloge funèbre, déclarant notamment :

« Etant entré dans le parti socialiste, Jean Laville en adopte tout le programme. Travailleur, il croit aux droits du travail et entend les voir étendus. Sa parole toujours directe, ses interventions même un peu rudes traduisent la simplicité et la sincérité de sa conviction. Dès 1928, il défend les congés payés, l'intangibilité des salaires, le droit syndical, l'application aux agriculteurs des progrès sociaux, le contrôle des prix ; fidèle à la tradition républicaine, il demande aussi l'extension de l'enseignement. Dans les commissions dont il faisait partie, nous l'avons connu loyal et franc, vigoureux, plus soucieux de son devoir que de son intérêt. »

Cet homme droit aimait à dire que « le socialisme porte en lui toutes les forces et tous les espoirs du monde du travail ».

LAVOINNE (ANDRÉ, FERNAND, JEAN), né le 1^{er} janvier 1867 à Doudeville (Seine-inférieure).

*Député de la Seine-Inférieure
de 1912 à 1924.*

*Sénateur de la Seine-Inférieure
de 1927 à 1944.*

Agriculteur, conseiller général du canton de Doudeville, André Lavoinne fut candidat à la Chambre des députés dès 1905, mais n'obtint que 8.391 voix, contre 11.585 à Quesnel, qui fut élu. Il eut plus de chance le 17 mars 1912 où, par 10.019 voix contre 8.660 à Bocheux, sur 18.979 votants, il fut élu au siège laissé vacant par Quesnel, qui venait de passer au Sénat.

Il fut réélu en avril 1914 au premier tour, contre Caumont et, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, cette fois, le 16 novembre 1919, obtenant 94.801 voix sur 148.940 votants, sur la liste d'union nationale républicaine. Aux élections de mai 1924, son nom ne figure sur aucune des listes en présence.

Trois ans plus tard, le 9 janvier 1927, il entra au Sénat, l'ayant emporté au troisième tour sur Bouchot, par 778 voix contre 649, sur 1.461 votants. Il fut réélu en 1936.

À la Chambre, il siègea tout naturellement à la commission de l'agriculture, mais aussi à la commission de la marine marchande et à la commission des douanes. Au Sénat, il fut membre de la commission de l'agriculture.

Avant tout, il se consacra aux questions agricoles et plus particulièrement aux baux à ferme, aux indemnités de plus-value aux fermiers sortants, aux conventions collectives dans l'agriculture.

À l'approche de la guerre de 1914, il prit part à la discussion du projet de loi modifiant la loi de 1905 en ce qui concerne la durée du service dans l'armée active et à la discussion du projet de loi modifiant des lois organiques sur l'élection des députés.

Pendant la guerre même, il fut plus attentif que jamais aux problèmes posés par l'agriculture et aux répercussions sur le ravitaillement du pays. Il intervint à de nombreuses reprises dans la discussion de textes très divers touchant aussi bien à l'introduction du bétail étranger en France qu'à la taxation des denrées et substances nécessaires à l'alimentation, au chauffage et à l'éclairage, ou au sursis en faveur des entrepreneurs de battages. Mais il se préoccupa tout autant des marchés de guerre, de la libération des vieilles classes ou de la création et de l'organisation des chambres d'agriculture.

Vint la fin de la guerre. Il demanda bientôt, par une proposition de loi, que le 11 novembre fût déclaré jour férié.

Devenu sénateur, il continua à s'intéresser aux questions agricoles et déposa notamment une proposition de loi étendant aux préfets le droit de

taxation du pain et de la viande, signa le contre-projet Damecour sur les bouillens de cru, intervint dans la discussion d'une proposition de loi sur les baux à ferme de longue durée et se préoccupa de la crise de l'élevage.

Dans un tout autre domaine, il déposa une proposition de résolution tendant à rendre effectif le contrôle du Parlement sur les émissions politiques diffusées par les postes d'Etat.

On doit encore noter qu'il intervint régulièrement dans les discussions budgétaires et posa de nombreuses questions écrites portant sur les questions financières ou de défense nationale.

Le 10 juillet 1940, il vota le projet de loi constitutionnelle lors du Congrès de Vichy.

LAVRIGNAIS (HENRI de), né le 15 juillet 1850 à Cherbourg (Manche), décédé le 20 février 1927 à Paris.

*Député de la Vendée de 1906 à 1919.
Sénateur de la Vendée de 1920 à 1927.*

Fils de M. de Lavignais, ancien inspecteur général du génie maritime et ancien sénateur de la Loire-Inférieure, Henri de Lavignais était le descendant d'une famille de marins qui donna de nombreux officiers généraux à la France.

Après des études qui le menèrent à la licence en droit, il s'engagea dans les fusiliers marins, au moment de la guerre de 1870, et en revint titulaire de la médaille commémorative.

Il fut chef de cabinet du directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur et secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres.

Propriétaire terrien, il représenta, dès 1884, le canton de Poire-sur-Vie au Conseil général. Monarchiste, il brigua en 1906 le siège laissé vacant par P. Bourgeois, également monarchiste, et l'emporta par 11 424 voix sur 23 046 votants, contre 4 956 voix à Roch.

Inscrit au groupe de la droite, il siègea tout naturellement à la commission de la marine, mais aussi à la commission d'administration, des cultes et de la décentralisation.

Il fut facilement réélu en 1910 et en 1914 et tout en se penchant avec passion sur les questions intéressant la marine, et notamment les programmes navals, il n'en cubla pas les problèmes politiques tels que le rétablissement des amiraux de la flotte ou le secret et la liberté du vote, ou encore les modifications à apporter à la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Il vota contre l'urgence des lois scolaires, refusa sa confiance au cabinet Briand-Barbou et vota pour la réintégration des cheminots.

Au Sénat, où il fut élu le 11 janvier 1920, au second tour de scrutin, par 451 voix sur 863 votants, et réélu le 9 janvier 1927, son activité connut la même orientation.

Sa mort survint à Paris le 20 février 1927.

Henri de Lavignais était chevalier de Saint-Sylvestre et de Saint-Grégoire le Grand.

LAVY (JEAN, BAPTISTE, AIMÉ), né le 26 septembre 1850 à Bourbon-l'Archambault (Allier), mort le 3 novembre 1921 à Paris (18^e).

Député de la Seine de 1890 à 1898.

Lavy se révèle d'abord comme un excellent pédagogue. Directeur de l'école laïque libre de la rue Blanche à Paris, il voit la qualité de son enseignement reconnue et récompensée à l'Exposition universelle de 1878.

A cette époque, il a déjà pris une part active à la renaissance du mouvement socialiste. L'un des fondateurs du parti ouvrier, il a été délégué au premier congrès ouvrier tenu à Paris en octobre 1876 et collaborera à la rédaction du *Proletaire* dès la création de ce journal, en décembre 1878.

Il remporte son premier succès électoral en 1887. Il est alors élu conseiller municipal du quartier de la Goutte-d'Or, mandat qu'il conservera en 1890. Adversaire ardent du boulangisme, il n'a « ni oublié ni pardonné le tort que cette conspiration a fait au mouvement socialiste ». Aussi présente-t-il, lors des élections législatives de 1889, sa candidature « franchement républicaine et socialiste » dans la 3^e circonscription du XVIII^e arrondissement de Paris, mais doit s'incliner devant le député sortant Saint-Martin. L'année suivante, il est élu en remplacement de son ami Joffrin, décédé, dans la 2^e circonscription, après avoir obtenu, au second tour, 3.220 voix contre 2.121 à Lissagaray. A la consultation générale de 1893, il est réélu au second tour avec 5 276 voix contre 4 485 à Hostein.

A la Chambre, il appartient à diverses commissions, notamment à celle qui est chargée d'examiner la proposition de loi Lemire sur la liberté d'association. Sa double qualité d'instituteur et de représentant des travailleurs socialistes inspire toute son action parlementaire ; il dépose plusieurs propositions de loi concernant : le personnel de l'enseignement primaire ; la responsabilité civile des instituteurs publics ; les pensions de retraite des ouvriers des manufactures de tabac ; les sociétés de prévoyance et de secours mutuel créées par les syndicats professionnels. Il présente également une proposition de résolution demandant que soit achevée la laïcisation des écoles primaires.

Il rapporte différents textes dont les principaux tendent à assurer la garantie

de l'emploi pour les réservistes appelés à faire leur période militaire; à régler le travail sur les chantiers de l'Etat, des départements et des communes; à modifier la loi de 1881 sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs.

Ses interventions nombreuses portent encore sur : le travail des mineurs et des femmes dans les établissements industriels; les conseils de prud'hommes; les manifestations du 1^{er} mai 1891 et les événements de Fourmies, Charleville et Marseille; la lutte contre les atteintes aux droits des syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers; la réforme des patentes; les caisses d'épargne, les sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation; le contrat de participation aux bénéfices; le respect des « lois ouvrières » de 1897; le captage des eaux du Loing et du Lunain.

Le renouvellement de 1898 marque la fin de sa carrière de député. Au second tour de scrutin, il ne rassemble que 5 765 suffrages contre 5.945 à Holtz.

Il meurt à Paris, le 3 novembre 1921, à l'âge de 71 ans.

LAZURICK (MAURICE, dit Robert), né le 3 avril 1895 à Pantin (Seine).

Député du Cher de 1936 à 1942

Robert Lazurick est né à Pantin, dans un foyer modeste de trois enfants qui, grâce aux sacrifices de leurs parents, purent faire leurs études.

Sa dure enfance marqua son activité politique d'avant la guerre de 1914. Ado-lescent, il devint disciple de Jean Jaurès. A 16 ans, il dirige déjà un petit hebdomadaire : *La jeunesse socialiste*.

Il a 19 ans quand il termine sa licence en droit à la faculté de Paris et qu'éclate la Grande Guerre. Il s'engage dans l'infanterie et se battra en première ligne pendant quatre années. Il vécut l'enfer de Verdun et participa à la campagne d'Orient. Sergent, il fut décoré de la Croix de guerre, avec plusieurs citations.

Démobilisé, Robert Lazurick s'inscrit au barreau de Paris. Avocat à la Cour d'appel, il entame une remarquable carrière en se faisant le champion des causes politiques dites perdues. C'est ainsi qu'il défend un anarchiste, Louis Lecoq, les Martiniquais qui s'étaient rebellés contre le gouvernement ou les grèves justifiées et quelquefois violentes des mineurs.

Mais son goût pour le journalisme l'amène à collaborer dès 1920 comme chroniqueur judiciaire à *l'Ere nouvelle* et à *La Volonté*, et à fonder en 1925 le journal *Le Soir* qui paraîtra jusqu'en 1932 et dont il sera à la fois éditorialiste, secrétaire général et membre du comité de direction. Pourtant, la marche de l'Europe le fascine et le préoccupe. Rompant d'une manière éclatante avec

la fraction bolchevique du parti communiste, il s'attire dès 1923 l'inimitié durable de ce parti. En 1925, il devient directeur de cabinet de Pierre Laval, ministre des Travaux publics de l'époque. En 1935, il se présente aux élections municipales de Saint-Amand-Montrond, chef-lieu d'arrondissement du Cher. Devenu maire de cette ville, il le restera jusqu'en 1940 et multipliera les efforts pour la moderniser et l'équiper d'usines, et restaurer ses demeures anciennes.

En mai 1936, ses administrés l'élisent député de la circonscription de Saint-Amand-Montrond. Candidat du Front populaire, il avait obtenu au premier tour 6.463 voix sur 24 310 votants contre 6.237 voix à Bornet et 5 137 voix à Contades. Au second tour, il obtient 13.343 voix contre 11.545 à Contades.

A la Chambre des députés, il siège dans les rangs du parti socialiste S.F.I.O. et devient membre de la commission de l'armée. Il mène alors parallèlement et avec la même fougue sa double activité de journaliste et de parlementaire.

En 1937, avec un de ses anciens collaborateurs du *Soir*, L.-O. Frossard, qui deviendra ministre du gouvernement Léon Blum, il crée un nouveau quotidien, *La Justice*, dont la seconde guerre mondiale interrompra la publication.

Au Palais Bourbon, intervenant dans les discussions de plusieurs interpellations sur la défense nationale, il dénonce avec lucidité le péril hitlérien. Il prend la parole à de nombreuses reprises au cours de la discussion des projets de loi relatifs à la stabilisation des prix, à la répression des hausses injustifiées, à l'échelle mobile des salaires, aux procédures de conciliation et d'arbitrage, au vote des budgets de 1937, 1938 et 1939 et propose une simplification des procédures budgétaires.

En juin 1940, dès l'armistice, il affirme son opposition à toute tentative de rapprochement avec le Troisième Reich et n'hésite pas à dire à Pierre Laval, président du conseil de la collaboration : « Je suis sûr de la victoire finale. A terme, l'Allemagne est perdue. » Le 10 juillet 1940, il vote contre le maréchal Pétain et fait partie des voyageurs du « Massilia » qui rêvaient d'organiser un gouvernement de salut public au Maroc.

LE BAIL (ALBERT, HENRI, EUGÈNE), né le 4 août 1898 à Quimper (Finistère)

Député du Finistère de 1932 à 1942

C'est tout naturellement qu'Albert Le Bail devait suivre l'exemple de son père, Georges-Auguste Le Bail, bâtonnier de l'ordre des avocats, maire de Plozevet, député (de 1902 à 1906) puis sénateur (de 1928 à 1937) du Finistère, lui-même frère de Georges Le Bail-Maignan, avocat, docteur en droit et député du Finistère de 1914 à 1918.

La carrière politique de son père oblige Albert Le Bail à venir très jeune habiter la capitale où, après de brillantes études secondaires, il s'oriente vers des études juridiques. En 1915 — il n'a alors que 17 ans — il est engagé volontaire et rapporte du front la Croix de guerre et plusieurs citations élogieuses. Docteur en droit, diplômé de l'École des sciences politiques, il fait ensuite carrière d'avocat à la Cour d'appel de Paris et sa connaissance de diverses langues étrangères le conduit à plaider dans presque tous les pays d'Europe.

Adjoint au maire de Plonéour-Lanvern en 1929, puis conseiller municipal, il décide d'embrasser la carrière politique.

En 1932, il se présente comme candidat radical-socialiste et de concentration républicaine au suffrage des électeurs de la 3^e circonscription de Quimper. Il est battu au premier tour, le 1^{er} mai, où il obtient 5 030 voix contre 6 300 à Queinnek. Au second tour, le 8 mai suivant, il recueille 7 034 voix contre 6 634 à son rival du premier tour, sur 14 045 votants.

Durant son premier mandat, Albert Le Bail, qui appartient au groupe républicain radical et radical-socialiste, siège à la commission de l'enseignement et des beaux-arts, à la commission de la marine marchande et de la marine militaire. En 1934, il sera élu secrétaire de la Chambre des députés. Il fera preuve d'une inlassable activité, en particulier en faveur des populations qu'il représente. Ses fréquentes interventions à la tribune ont surtout pour objet le développement de notre marine marchande, de la pêche maritime française et l'amélioration du sort des producteurs de pommes de terre.

Il présente également divers rapports et avis sur la mise en œuvre des mesures de protection en faveur de la marine marchande, la diminution du chômage qui frappe la flotte de commerce française, les marins français ainsi que les travailleurs des industries maritimes des établissements maritimes et des ports.

Aux élections de 1936, Albert Le Bail se représente dans la 3^e circonscription de Quimper. Comme en 1932, Queinnek le devance au premier tour, le 26 avril. Au second tour, le 3 mai suivant, Le Bail l'emporte d'extrême justesse avec 7 274 voix contre 7 260 à son concurrent du premier tour, sur 14 634 votants. Au cours de ce second mandat, il retrouve sa place dans les commissions où il siégeait depuis 1932 et se consacre de nouveau et presque uniquement à la défense des marins pêcheurs et des agriculteurs. En 1936, il est nommé membre du conseil d'administration de la caisse des monuments historiques.

Sa famille a fourni une belle lignée de maires puisque, depuis près de cent vingt ans, un Le Bail est maire de Plozevet. À la mort de son père, en 1937, Albert Le Bail lui-même continue la tradition

Survient alors la deuxième guerre mondiale. Comme en 1918, il est encore volontaire. Capitaine d'artillerie, il participe aux campagnes de Hollande et de Belgique. Décoré de la Croix de guerre 1939-1940, il est bientôt fait chevalier de la Légion d'honneur pour faits d'armes.

Après le désastre de 1940, lors de la séance du 10 juillet 1940 à Vichy, Albert Le Bail se range aux côtés des 79 autres parlementaires qui, dans le scrutin sur le projet de loi constitutionnelle, votent « contre » les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

LE BAIL (GEORGES, HYACINTHE, AUGUSTE, MARIE), né le 15 juin 1857 à Quimper (Finistère), décédé le 3 février 1937 à Quimper.

Député du Finistère de 1902 à 1928.

Sénateur du Finistère de 1928 à 1937.

Avocat, bâtonnier, Georges Le Bail accéda en 1898 à la mairie de Plozevet, succédant à son père qui y avait été porté en 1870 et qui, révoqué par le gouvernement du 16 mai pour son attachement à la République, y avait été rappelé par la confiance de ses concitoyens. Ce fut ensuite le Conseil général qui l'accueillit dans son sein.

Cette même année, Georges Le Bail se présenta à la députation, mais il ne fut pas élu. Il tenta sa chance à nouveau en 1902, le 27 avril, dans la 1^{re} circonscription de Quimper, et recueillit 12 501 voix contre 8 624 à Delaporte, sur 21 203 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale.

Il devait être réélu sans interruption jusqu'en 1928, date à laquelle il perdit tout à la fois son mandat de député et son mandat de conseiller général. C'est qu'il avait fondé en 1906 un hebdomadaire de propagande et de doctrine, le *Citoyen*, dans lequel il soutenait de rudes polémiques, et cela ne lui avait pas valu que des amitiés. Il eut cependant la joie de voir peu après son ancienne circonscription reprise par son second fils, prénommé lui aussi Georges.

Pour lui, il ne se découragea pas. reprit le combat et se présenta le 16 décembre 1928 à une élection partielle pour remplacer Le Hars, sénateur, décédé. Il recueillit 628 voix contre 546 à Chauvel, au second tour, sur 1 343 suffrages exprimés. Il fut réélu le 20 octobre 1929.

Président du comice agricole de Plogastel-Saint-Germain, président du syndicat des marins-pêcheurs de Douarnenez, on ne s'étonnera pas que Georges Le Bail, à la Chambre des députés, ait siégé à la commission de la marine. Il siégea aussi à la commission de la réforme judiciaire.

Sur le plan local comme sur le plan national, il se préoccupa de la situation faite aux marins pêcheurs de Bretagne, de la protection de l'industrie française des conserves alimentaires et de l'ache-

minement du poisson frais par voie ferrée.

Il s'intéressa aussi, tout au long de son mandat, à la caisse des invalides de la marine, à la sécurité de la navigation maritime, au crédit maritime mutuel, au recrutement de l'armée de mer.

Il fut membre de la commission d'enquête sur la catastrophe du *Téna*, au sujet de laquelle il interpella le gouvernement ; il prit également part à la discussion de plusieurs interpellations sur la catastrophe du cuirassé *Liberté* et sur la question des poudres.

Pendant la guerre de 1914, il refusa un poste de sous-secrétaire d'Etat pour demeurer président de la commission de la marine de guerre, où il estimait pouvoir faire œuvre utile.

Député, il vota contre la loi sur les repos hebdomadaire, pour l'assurance mutuelle agricole, contre la réintégration des cheminots, pour l'urgence des lois scolaires et accorda sa confiance aux cabinets Briand-Barthou, Briand-Girard et Caillaux.

Au Sénat, son activité touchant aux questions maritimes se poursuivit, mais il s'intéressa également aux questions juridiques et notamment aux baux ruraux et aux questions touchant à l'instruction publique.

Il mourut à Quimper le 3 février 1937.

Georges Le Bail a consacré aux exploits de la brigade des fusiliers marins en 1870 un livre vibrant d'émotion et de fierté. Il a en outre publié : *Une élection législative, Mœurs électoral* et une *Etude sur les grands avocats politiques du XIX^e siècle*.

LE BAIL-MAIGNAN (Georges, Marie, Théodone), né le 6 octobre 1886 à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), mort le 22 juin 1918 à Paris.

Député du Finistère de 1914 à 1918.

Georges Le Bail-Maignan était le fils de Georges Le Bail, député puis sénateur du Finistère. Après des études juridiques sanctionnées par le grade de docteur en droit, il devint avocat et se fit inscrire au barreau de Quimper, puis à celui de Paris.

Aux élections générales de 1914, il se présenta dans la 2^e circonscription de Quimper, où il fut élu au deuxième tour par 5 689 voix contre 5 557 à Derrien.

A la Chambre il s'inscrivit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste et siégea au sein des commissions de la législation civile et criminelle, de la marine marchande et de l'agriculture. Il déposa une proposition de loi tendant à la réintégration dans l'armée de mer des inscrits maritimes et deux propositions de résolution concernant : l'une, le surcis d'appel des mobilisés de l'armée auxiliaire et des pères de famille nombreuse exerçant la pro-

fession de sabotier ; l'autre, les permis sions des agriculteurs fabricants de cidre.

Il aborda la tribune avec aisance et succès. En qualité de rapporteur, il intervint sur les avances faites aux armateurs français pour l'achat de navires à propulsion mécanique provenant des pays alliés et neutres ; la réquisition, pour la durée de la guerre, de la totalité de la flotte marchande française ; l'indemnisation des propriétaires de bateaux de pêche ayant subi des pertes de matériel du fait de la mobilisation. Il prit également la parole à propos de la ratification de décrets établissant des prohibitions de sortie ou suspendant les droits d'entrée sur diverses marchandises ; la mise en culture des terres abandonnées ; l'organisation de la production de guerre ; la crise des transports, la marine marchande.

Georges Le Bail-Maignan fut élu secrétaire de la Chambre en 1917 et reconduit dans ses fonctions en 1918.

Pendant les hostilités, sous-lieutenant au 2^e corps, il se porta volontaire pour le front où sa conduite courageuse lui valut d'être décoré de la Croix de guerre et cité à l'Ordre de l'Armée.

La maladie vint mettre fin prématurément à sa carrière politique. Il mourut à Paris le 22 juin 1918, à l'âge de 32 ans.

LE BARILLIER (Albert), né le 6 octobre 1855 à Bordeaux (Gironde), mort le 11 mars 1940 à Anglet (Basses-Pyrénées)

Sénateur des Basses-Pyrénées de 1920 à 1927.

Bachelier ès lettres et ès sciences, licencié en droit, Le Barillier fut agent de change à Bordeaux. Mobilisé comme chef de bataillon d'infanterie, il servit dans une division voisine — au Chemin des Dames — de la division basco-béarnaise où il fut populaire au point qu'après la guerre ses anciens éléments vinrent lui offrir le siège laissé vacant au Sénat par feu Forsans.

Maire d'Anglet depuis 17 ans et conseiller général, Le Barillier fut élu sénateur pour la première fois le 11 janvier 1920. Il obtint 644 voix sur 1.088 votants, derrière Catalogne qui recueillit 659 suffrages et devant Faisans qui en recueillit 556.

Inscrit au groupe de l'union républicaine, Le Barillier fut membre de la commission de l'armée. Ce fut au nom de celle-ci qu'il déposa trois rapports : le premier, le 21 décembre 1920, sur la proposition de loi tendant à titulariser, à la date du 27 décembre 1915, les officiers anciens élèves de l'Ecole spéciale militaire tombés en captivité avant la date de titularisation dans leur promotion — le deuxième, le 7 juillet 1921, sur le projet de loi concernant la cession à la ville de Bayonne de terrains de la fortification provenant de l'enceinte déclassée de la place — le troisième, le 6 juillet 1922, sur le projet de loi tendant

à instituer une médaille spéciale en faveur des militaires et marins ayant pris part aux opérations exécutées en Syrie et en Cilicie.

Le Barillier intervint dans diverses discussions : protection de la propriété commerciale (1920), régime des loyers (1922), taxe sur le chiffre d'affaires (1922), baux d'immeubles à usage commercial ou industriel (1924), projet de loi sur les loyers (1926).

En 1927, il ne fut pas réélu. Il n'obtint que 393 voix sur 1 008 votants, contre 638 à Léon Bérard, 567 à Catalogne et 547 à Louis Barthou.

Il mourut le 11 mars 1940, à Anglet, à l'âge de 85 ans.

LEBAS (JEAN-BAFFISTIE), né le 24 octobre 1878 à Roubaix (Nord).

*Député du Nord de 1919 à 1928
et de 1932 à 1942.*

*Ministre du Travail du 4 juin 1936
au 22 juin 1937.*

*Ministre des P. T. T. du 22 juin 1937
au 18 juin 1938
et du 13 mars au 10 avril 1938.*

Jean Lebas fréquente l'école communale, puis l'école primaire supérieure de Roubaix. Les convictions de son père, ouvrier tisserand engagé dans l'action syndicale, mais surtout la misère qu'il côtoie décident de sa vocation socialiste. A 14 ans, il assiste pour la première fois à une réunion de propagande de Jules Guesde. Il consacre ses heures de loisir à la lecture des écrits du grand tribun et du *Capital* de Karl Marx.

Âgé de 15 ans, il prend la parole dans une réunion publique à Wasquehal. Sous le pseudonyme de Jacques Vingtras il se fait à Roubaix, le propagandiste écouté des revendications ouvrières. D'abord lui-même apprenti tisserand, ses activités de militants lui valent d'être licencié par son employeur.

Il finit par entrer comme expéditionnaire à la recette municipale de Roubaix après que la mairie eût été enlevée par le parti ouvrier français avec Henri Carrette en 1892.

Il a 18 ans quand paraissent ses premiers écrits. Sous ce même pseudonyme du héros de Jules Vallès, il publie en 1900 une brochure préfacée par Jules Guesde et intitulée : *Socialisme et patriotisme*. véritable profession de foi à laquelle il demeurera constamment fidèle. « Le devoir du parti socialiste, y écrivait-il, est de vouloir la paix. Mais si par malheur la France se trouvait dans la douloureuse nécessité de se défendre contre des attaques venant de l'extérieur, le devoir des socialistes serait de marcher résolument pour la défense du pays ».

En 1906, Jules Guesde qui avait remarqué son esprit méthodique et ses qualités d'organisateur l'appelle au secrétariat

de la fédération socialiste du Nord. Deux ans plus tard, Jean Lebas est élu conseiller municipal de Roubaix et, en 1910, conseiller général. Il devait, après la Grande Guerre, présider avec autorité l'assemblée départementale.

Au conseil municipal, il combat l'administration du maire en place depuis 1902, représentant du patronat du textile. En 1912, il fait triompher la liste socialiste et devient, à 34 ans, maire de sa ville natale. Il le demeurera vingt-neuf ans.

L'œuvre qu'il entreprend, à peine installé à la mairie, pour la rénovation de la cité du textile est interrompue par la guerre et l'occupation allemande. Au début de 1915, mis en demeure par la Kommandantur de lui communiquer la liste des jeunes gens de 18 ans que les autorités allemandes se proposent de déporter, il oppose un refus catégorique. Arrêté en même temps que le préfet Trépont et d'autres personnalités, il est déporté et enfermé dans la forteresse de Rastatt. Malade, il est échangé avec d'autres otages en janvier 1916 et est accueilli en France par Edouard Herriot.

Le 18 octobre 1916, Jean Lebas est fait chevalier de la Légion d'honneur.

La guerre finie, il reprend sa tâche à la mairie de Roubaix. Pendant la durée de son mandat municipal, il s'est employé à l'amélioration de la santé publique, et singulièrement de la jeunesse, créant des colonies de vacances, écoles de plein air, cantines, installations sportives, développant les organismes d'assistance et de prévoyance sociale.

L'enseignement est pour lui l'instrument essentiel de la promotion ouvrière. « A une industrie développée et en progrès constants, surtout sans l'aiguillon d'une législation protectrice du travail, doit correspondre un enseignement professionnel approprié accessible à tous, capable de former des ouvriers conscients de leur valeur comme des citoyens doivent l'être de leur rôle dans la cité et dans la nation ».

Les élections législatives de 1919 lui ouvrent les portes du parlement. Il est élu aux côtés de Jules Guesde et de Delory, dans la 7^e circonscription du Nord, sur la liste du parti socialiste, avec 152 548 voix sur 374 022 votants.

A la Chambre, il se fait le défenseur actif des travailleurs, ceux des usines de textile, de la métallurgie. Orateur sobre, il s'exprimait avec une lenteur mesurée, d'une voix un peu aigre, bien timbrée, recherchant l'expression juste mais sans effet déclamatoire, en homme qui veut être écouté et qui l'était.

Dès 1920, développant une interpellation sur l'exploitation des services publics au profit de la nation, il réclame la nationalisation des chemins de fer, des mines, des transports maritimes. Le chômage, les conflits du travail qui se déroulent dans le Nord motivent de nombreuses interventions de sa part. Le 28 octobre 1921, il demande la fixation d'un

salaires minimum et la conciliation obligatoire dans les conflits du travail.

Dans les congrès, au Conseil général du Nord, à la Chambre, il s'élève contre la politique de Poincaré, notamment l'ouverture de crédits pour l'occupation de la Ruhr.

Ce militant pour qui la condition de la victoire socialiste est l'union, l'organisation de toutes les forces des travailleurs dans les syndicats, les coopératives, les formations politiques, ne peut que réprouver la scission du parti socialiste consommée au congrès de Tours. Dès lors, il se consacre à la reconstitution de la section française de l'Internationale ouvrière. L'ascendant qu'il exerce sur ses camarades de parti — et en particulier ceux de la fédération du Nord — il le devait à sa foi socialiste, à son respect scrupuleux de la règle démocratique, à son intransigeance sur les principes moraux qui forçaient le respect de ses adversaires politiques.

Son opposition au communisme lui vaudra la perte de son siège de député. En effet, s'il est réélu en 1924, dans la 7^e circonscription de Lille, sur la liste socialiste S.F.I.O. et paysans, avec 161 822 voix sur 451 028 votants, en revanche, aux élections de 1928 qui se déroulent au scrutin uninominal à deux tours, la dispersion des voix de l'extrême-gauche permet au républicain de gauche, Détaillier, de le distancer au second tour dans la 8^e circonscription de Lille, mais de 256 voix seulement : 11 408 contre 11 152.

Il retrouvera son siège en 1932, où il l'emportera par 14 284 voix contre 10 952 à son adversaire immédiat, Lierman.

Membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociale et de la commission du travail, nommé le 30 juin 1926 membre du Conseil supérieur du travail, il est chargé — au cours de la 13^e législature, de 1924 à 1928 — de rapporter divers projets : conventions élaborées par la conférence internationale du travail et relatives au travail des femmes ; travail de nuit des enfants ; chômage ; repos hebdomadaire ; égalité de traitement des travailleurs étrangers et nationaux en matière de réparation des accidents du travail.

Aux élections de 1936, Jean Lebas est élu par 16 534 voix contre 11 095 à son adversaire le plus proche, Léon Blum, chargé de constituer le gouvernement, lui confie le ministère du Travail.

C'est à lui que revient, en cette qualité, la tâche de traduire dans des textes de lois les grandes réformes sociales que le Front populaire avait inscrites dans son programme : la semaine de 40 heures ; les conventions collectives ; les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail ; les congés payés ; le plan de grands travaux ; la généralisation des assurances sociales.

Les premiers textes étaient déposés par Léon Blum dès le 9 juin sur le Bureau de la Chambre. La plupart étaient votés dix semaines après.

Mais les difficultés financières contraignent bientôt Léon Blum à demander les pleins pouvoirs. Le Sénat n'acceptant de ne lui consentir que des pouvoirs limités, il démissionne le 21 juin 1937.

Jean Lebas quitte donc le ministère du Travail mais prend celui des P.T.T dans le 2^e cabinet Chautemps, le 22 juin 1937.

Il quitte le ministère des P.T.T. sous le 3^e cabinet Chautemps, mais le reprend dans le second cabinet Léon Blum qui ne dure qu'un mois, du 13 mars au 10 avril 1938.

Il ne prit pas part au vote accordant les pouvoirs constituants au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

LE BASTARD (EDGAR, DENIS, MARIE-FRANÇOIS), né le 21 janvier 1836 à Tinchebray (Orne), mort le 28 juin 1891 à Rennes (Ille-et-Vilaine).

*Député de l'Ille-et-Vilaine
de 1879 à 1888.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 8.)

Ayant abandonné la vie politique en 1888, après s'être rapproché du mouvement boulangiste, il se retira à Rennes, où il mourut le 28 juin 1891, à l'âge de 55 ans.

LEBAUDY (MARIE-PAUL, JULES), né le 4 juillet 1858 à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise), mort le 17 octobre 1937 à Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise).

*Député de Seine-et-Oise
de 1890 à 1910.*

Fils de Gustave Lebaudy, raffineur de sucre et député de Seine-et-Oise, Paul Lebaudy entra dans la vie politique, en 1884, en devenant conseiller général du canton de Bonnières. Partisan d'une « République sage et libérale » à laquelle il voulait assurer « une marche prudente et progressive », il se porta candidat, en 1890, à l'élection législative partielle provoquée par le décès de son père, député de la circonscription de Mantes. Il l'emporta dès le premier tour par 7 792 voix contre 4 725 à Bunau-Varilla. Lors des consultations suivantes, il fut toujours réélu au premier tour, recueillant successivement 8 659 voix contre 3 987 à Maréchaux en 1893 ; 8 771 contre 3 847 à Lhommer en 1898 ; 9 336 contre 180 à Maurice en 1902 ; 7 402 contre 7 001 à Bellard en 1906. Il ne se représenta pas au renouvellement de 1910.

À la Chambre, il siégea au sein des commissions de l'armée, des douanes, des assurances et vota les tarifs de protection. Il fut l'auteur de plusieurs pro-

positions de loi concernant notamment le travail dans les prisons ; les dommages causés par le gibier aux produits du sol ; l'institution d'un diplôme d'honneur au ministère de l'Intérieur pour les membres des conseils municipaux comptant trente années de service ; la création en France de biens insaisissables de famille ; le régime des eaux.

Favorable à l'institution d'établissements de crédit agricole et à la création d'une caisse de retraite pour les classes travailleuses, il souhaitait aussi qu'une part plus large fût réservée à l'enseignement agricole dans les programmes scolaires.

Industriel, homme politique, Paul Lebaudy fut aussi un grand aéronaute. Après avoir pris, en 1889, la direction des importantes raffineries paternelles, il consacra une grande partie de sa fortune aux recherches sur la direction des ballons. Le premier en France à avoir donné une solution pratique aux problèmes de la navigation aérienne, il fit construire et essayer avec succès en 1902 et 1903 sur le trajet Moisson-Mantes-Paris, un aérostat baptisé « Le Jaune ». Enfin, assisté de son frère, Pierre Lebaudy, il réussit la construction d'un dirigeable « Le Lebaudy » affecté à des expériences d'ordre militaire.

Pierre Lebaudy mourut le 17 octobre 1937 à Rosny-sous-Bois. Il était âgé de 79 ans.

LEBEL (ALFRED, Louis, Désiné), né le 15 août 1888 à Tincourt-Bouciy (Somme).

Député de la Somme de 1932 à 1936.

Enseigner, former des hommes : telle est la vocation qui, très tôt, se dessine chez Louis Lebel et le conduit à poursuivre avec acharnement ses études. Mobilisé en 1914, blessé au combat, il reçoit la Croix de guerre en 1915. Ce n'est qu'à l'issue des hostilités, en 1919, qu'il peut réaliser son rêve ; nommé professeur à l'École normale d'instituteurs d'Amiens, il y enseignera jusqu'en 1932. Puis, en 1936, c'est à l'École normale d'Arras que lui sera fournie l'occasion de mettre en valeur ses qualités de pédagogue.

Cependant, la vie de la cité et la politique ne le laissent pas indifférent et durant dix années, de 1925 à 1935, il exercera le mandat de conseiller municipal. Candidat du parti socialiste S.F.I.O. aux élections législatives de 1932, dans la 3^e circonscription d'Amiens (Doullens), Louis Lebel est élu au deuxième tour, le 8 mai, par 8 520 voix contre 7 818 à Ménil sur 16 508 votants. Dans son programme, il affirme que la lutte doit être menée « contre la dictature politique, contre l'insécurité du travail, contre la spéculation capitaliste, contre l'anarchie de la production, contre l'ignorance et contre la guerre ».

Nommé membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de

la commission des régions libérées, il présente un rapport sur une proposition de loi ayant pour objet de compléter la loi relative au conseil supérieur de l'Instruction publique et au conseil académique. Il prend part à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1935.

En 1933, il se sépare de la S.F.I.O.

Candidat de l'union socialiste et républicaine aux élections municipales de 1935, il n'est pas réélu. C'est sous cette même étiquette qu'il se présente aux élections législatives de 1936, mais alors il n'obtient que la quatrième place au premier tour, avec 1 959 voix, et il décide de s'abstenir au deuxième tour.

Son besoin d'activité conduit Louis Lebel à s'occuper de diverses associations. Il est notamment appelé à la présidence de la section d'Amiens et à la vice-présidence de la fédération de la Somme de la Ligue des Droits de l'Homme ainsi qu'à la présidence locale et départementale de la Libre Pensée.

Louis Lebel est officier d'Académie.

LEBERT (ANDRÉ, MARIE, JOSEPH), né le 15 décembre 1864 au Mans (Sarthe).

Sénateur de la Sarthe de 1909 à 1942.

Après avoir fait ses études de droit, André Lebert s'inscrit au barreau de sa ville natale. Joignant à un remarquable talent de parole une scrupuleuse conscience professionnelle, un jugement très sûr, un sens profond des réalités qui lui valurent l'estime de ses confrères, il ne tarda pas à occuper au Mans une situation de premier plan en tant qu'avocat. A diverses reprises il fut élu bâtonnier de l'ordre.

Ce n'est qu'en 1901, dix ans après son installation au Mans, que Lebert fut investi de son premier mandat politique. En effet, il fut élu au mois de novembre maire de Changé, petite commune des environs. Il ne cessa depuis lors d'occuper cette fonction.

Sans doute la carrière politique l'attira-t-elle dès ce moment car il fut candidat, sans succès, aux élections législatives de 1902 et de 1906 dans la 2^e circonscription du Mans. En 1902, il obtint 7 522 voix contre 11 133 à Galpin, réélu, et, en 1906, 8 562 voix contre 10 354 à Galpin, de nouveau réélu.

En 1909, une vacance s'ouvrit au sein de la représentation sénatoriale de la Sarthe par le décès de Le Chevalier : le 6 juin de la même année, Lebert fut élu au second tour par 555 voix sur 874 votants.

Son mandat de sénateur lui fut constamment renouvelé depuis lors. En effet, le 11 janvier 1920, Lebert fut réélu par 310 voix sur 871 votants ; le 9 janvier 1927 par 431 voix sur 870 votants et le 20 octobre 1935 par 468 voix sur 875 votants.

L'activité politique de Lebert s'exerça également dans le cadre départemental : d'abord conseiller d'arrondissement du troisième canton du Mans, du 3 août 1913 au 14 janvier 1914, il fut élu conseiller général de ce même canton en janvier 1914. Il le resta jusqu'au 14 mai 1922 et devint président de l'assemblée départementale en 1918. Contrairement au processus habituel, Lebert fut donc pourvu d'un mandat sénatorial avant de faire partie du Conseil général de son département.

Inscrit au groupe de l'union démocratique et radicale, il fut membre de diverses commissions du Sénat.

Au cours de la guerre 1914-1918, les questions relatives à la mobilisation, à la meilleure utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables, aux allocations aux familles de mobilisés, au rationnement, retiennent particulièrement son attention. Pendant la même période, il fit partie des commissions interparlementaires qui s'efforcèrent d'améliorer le sort des prisonniers de guerre et publia plusieurs articles sur ce sujet, notamment dans le *Petit journal* et le *Journal*.

En 1917, Lebert fut commissaire aux effectifs.

Sa culture juridique et sa formation d'avocat le firent tout naturellement désigner par la commission de législation civile et criminelle et ce fut lui qui, en 1926, déposa au nom de celle-ci un rapport sur la réforme du jury. Ses connaissances juridiques en firent en outre, en 1929, le rapporteur du projet de loi portant modification de la loi du 1^{er} juin 1838 sur le régime des aliénés. Membre également de la commission de l'armée, il prit une part active à la réforme de la gendarmerie. Appartenant à la commission des finances depuis 1930, il fut rapporteur du budget des régions libérées et ses interventions lors des discussions budgétaires furent des plus variées : toujours pertinentes, elles eurent trait à l'agriculture, à la justice, aux P.T.T., aux services pénitentiaires, aux dommages de guerre, aux transports, aux baux à loyer, témoignant ainsi de l'intérêt qu'il porta à toutes les branches administratives de notre pays. Lebert fut enfin membre des commissions des pétitions, de comptabilité et des dépenses administratives du Sénat.

Parallèlement à son activité politique, il s'adonna passionnément à l'étude des questions relatives à l'épargne, à la petite épargne en particulier. Il fut président de la caisse d'épargne du Mans, puis président de la conférence des caisses d'épargne de l'Ouest et du Sud-Ouest. Aussi, le 8 juillet 1924, fut-il élu par la Haute Assemblée membre de la commission supérieure des caisses d'épargne, dont il devint en 1929 le président.

C'est cette même année qu'il déposa une proposition de loi relative à la révision de la loi du 20 juillet 1895 sur les caisses d'épargne : 117 de ses collègues

se joignirent à lui pour la présenter, témoignage éclatant de l'estime et de la confiance du Sénat.

En 1936, Lebert prit une part active aux discussions concernant l'office du blé.

Le 10 juillet 1940, il se prononça en faveur des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

LEBEY (André), né le 10 août 1877 à Dieppe (Seine-Inférieure) mort le 3 janvier 1938 à Paris

*Député de Seine-et-Oise
de 1914 à 1919*

André Lebey fit ses études au lycée Michelet. Poète, historien, il était aussi un homme d'action.

Lors de l'élection partielle du 9 juillet 1911, il fut candidat dans la 1^{re} circonscription de Seine-et-Oise (Versailles), mais n'obtint que 3.203 voix contre 5.266 à Rouvier, sur 22.582 votants. De nouveau candidat du parti socialiste aux élections générales de 1914, dans la même circonscription, André Lebey fut battu de justesse au premier tour, le 26 avril, puisqu'il n'obtint que 5.333 voix contre 5.699 à Devoux, Rouvier, son adversaire d'hier, le suivant de très près avec 5.035 voix. Mais au second tour, le 10 mai suivant, il recueillit 6.051 voix contre 5.464 obtenues par Devoux et devint Rouvier de plus de 1.300 voix sur 21.250 suffrages exprimés.

Dans son programme André Lebey se déclarait en faveur du retour à la loi de deux ans « par l'organisation d'une armée nationale qui constitue, enfin, l'instrument de défense efficace, toujours prêt, dont nous avons besoin », de même qu'il souhaitait une représentation proportionnelle basée sur le système du quotient et une révision de la Constitution.

La guerre était toute proche. André Lebey la fit d'abord comme un simple soldat, puis comme sergent au 17^e régiment territorial d'infanterie et, promu sous-lieutenant le 4 février 1915, il la termina dans l'aviation.

À la Chambre, il fut membre de la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies ainsi que de la commission de réparation des dommages causés par les faits de guerre. Effacer dans la mesure du possible les conséquences du récent conflit mondial était son souci primordial. Aussi, déploya-t-il une très grande et très féconde activité au sein de cette dernière commission déposant de nombreuses propositions de loi ou de résolution : création d'un service national de reconstruction des habitations et locaux privés dans les départements dévastés par la guerre ; compléter, pour les seuls blessés ou mutilés de la guerre, la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, etc proposition tendant au transfert des cendres de La Fayette au Panthéon.

Ses interventions à la tribune de la Chambre furent nombreuses : réparation des dommages causés par faits de guerre; plans d'extension, d'aménagement et d'embellissement des villes; révision et extension des routes et chemins; renouvellement du privilège de la Banque de France; alliance franco-russe; expropriations pour cause d'utilité publique.

André Lebey est mort à Paris le 3 janvier 1938, à l'âge de 60 ans.

C'est à *La Plume* que, jeune poète, il publia sous le pseudonyme d'André Yebel son premier recueil de vers. *Préludes tristes*, puis, sous son nom, le *Cahier rose et noir. Chansons grises*, les *Élégies du jardin mélancolique* ainsi qu'une traduction de poésies de Sappho. Il fonda une revue, *Le Centaure*, avec Pierre Louys, Paul Valéry, Henri Albert et Jean de Tinan. Son œuvre poétique comprend aussi *Automnates*, *Sur une route de cyprès*, *Sur une route de peupliers*, *Coffrets étoilés*.

Historien, André Lebey a donné *Le Connétable de Bourbon, Les trois coups d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte et le Ministère Odilon Barrot, Nécessité de l'histoire, Jaurès*; on lui doit également de nombreux ouvrages sur la franc-maçonnerie : *les Ateliers supérieurs du Grand Orient de France, Aperçu historique de la franc-maçonnerie. Dans l'Atelier maçonnique, La franc-maçonnerie et la paix, La Fayette ou le militant franc-maçon*.

A l'essayiste, au sociologue, on doit un *Eloge de Vauvenargues* et *Sur la route sociale*.

Romancier, il a publié : *Les pigeons d'Argile, Le Roman de Mélusine et L'initiation de Vercingétorix*.

LEBLANC (EDMOND, MARIE, LUCIEN), né le 9 mars 1844 au Ribay (Mayenne), mort le 11 février 1902 à Mayenne (Mayenne).

Député de la Mayenne de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 10.)

Au renouvellement du 22 septembre 1889, dans la 2^e circonscription de Mayenne, il perdit de peu son siège, ayant obtenu 8.223 voix sur 17.146 votants contre 8.796 à Chaulin-Sérvière, élu. Il n'insista pas aux élections de 1893, mais à la mort de Chaulin-Sérvière, survenue le 26 juillet 1898, il chercha sans succès à reprendre son siège lors de l'élection partielle du 18 septembre suivant mais ne put l'emporter sur Deribéré-Desgardes, élu avec 9.457 voix sur 16.710 votants contre 7.084.

Plusieurs fois bâtonnier du barreau de Mayenne, il se passionnait aussi pour les livres, les manuscrits et les docu-

ments locaux, publiant de temps à autre article ou plaquette.

Il mourut le 11 février 1902 à Mayenne, à l'âge de 58 ans.

LEBLANC (EDMOND, MARIE, JOSEPH), né le 7 février 1867 à Mayenne (Mayenne).

Député de la Mayenne de 1906 à 1910.

Sénateur de la Mayenne de 1925 à 1941

Edmond Leblanc fit ses études à l'institution Sainte-Marie de Caen et à l'école de droit de Paris. Bachelier-ès-lettres, docteur en droit, il s'inscrivit en 1889 comme avocat au barreau de Mayenne. Elu plusieurs fois bâtonnier de l'ordre, il fut notamment le dernier bâtonnier lors de la suppression du tribunal de Mayenne en 1925. Sa formation professionnelle se fit sous l'œil de son père, lui-même avocat à Mayenne et ancien député.

Leblanc lui succéda au Conseil général en 1902. Le 4 mai 1904 il fut élu conseiller municipal de la commune de Ribay, dont il devint le maire le 17 mai 1905.

Il se présenta aux élections législatives de 1906. Il fut élu au premier tour, par 9.703 voix sur 16.986 votants, battant Deribéré-Desgardes qui recueillit 7.082 suffrages.

À la Chambre, Edmond Leblanc intervint plusieurs fois à la tribune et prit surtout une part très active à la discussion de la loi dite de la dévolution des biens qui consacra la mainmise de l'Etat sur les biens des pauvres.

Aux élections de 1910, il ne fut pas réélu. Il obtint 7.633 voix contre 9.149 à Chaulin-Sérvière. Leblanc reprit sa place au barreau de Mayenne.

Vint la guerre. Bien que dégagé de toute obligation militaire, il demanda et obtint de redevenir capitaine à son ancien régiment, le 130^e. Déclaré inapte aux armées, il entra au service automobile. En 1916, il demanda à partir au front et fut successivement dans la Somme, au moment de l'offensive de juillet 1916; puis en Lorraine; de là, à la régularité de Soissons, à Compiègne, et enfin au 9^e corps d'armée avec lequel il prit part, en juillet 1918, à l'avance sur la Somme et enfin en septembre, octobre et novembre, à la poursuite décisive en Champagne et dans les Ardennes. Il fit bravement son devoir. Il fut décoré de la Légion d'honneur au cours de la guerre et reçut la Croix de guerre.

Se montrant comme maire un excellent administrateur, défendant comme conseiller général énergiquement et avec succès les intérêts du département, président du comice agricole du Horps depuis 1902, Leblanc se présenta aux élections sénatoriales du 19 avril 1925, lors du remplacement de Gustave Denis décédé le 2 février 1925. Il fut élu par 345 voix sur 622 votants contre 253 à

Chaulin-Servinière. Son mandat lui fut renouvelé. Le 16 octobre 1932 il fut réélu sénateur par 428 voix sur 623 votants.

Inscrit au groupe d'action libérale, Leblanc fut membre de diverses commissions, et principalement de la commission de législation civile et criminelle, où sa formation d'avocat l'amena tout naturellement à s'intéresser aux problèmes juridiques : loyers, baux commerciaux ou industriels (propriété commerciale), rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation, réorganisation judiciaire, garantie du remboursement des dépôts effectués dans les études notariales, réglementation du démarchage, etc.

A partir de 1931, comme membre de la commission des colonies, Leblanc porta son attention sur les problèmes posés par le jeu des tarifs douaniers existant entre la France et ses possessions d'outre-mer et par l'application de diverses lois métropolitaines.

Il appartient également à la commission de l'Algérie et parla comme rapporteur dans la discussion du projet de loi relatif aux sociétés indigènes de prévoyance de l'Algérie. Enfin, il fut membre de la commission de la marine.

Il prit une part active dans les discussions qui concernèrent en 1934 le marché du blé et en 1936 l'office national du blé.

Le 10 juillet 1940, Leblanc vota le projet de loi constitutionnelle.

LEBLOND (CHARLES, AUGUSTE), né le 29 février 1856 à Rouen (Seine-Inférieure), mort le 18 février 1934 à Rouen

*Député de la Seine-Inférieure
de 1910 à 1913.*

*Sénateur de la Seine-Inférieure
de 1913 à 1920.*

Leblond exerça la profession de négociant

Déjà maire de Rouen, sa ville natale, et conseiller général, il se présenta aux élections législatives de 1910. Il fut élu en remplacement de Lefort — qui ne se représentait pas — député de la 1^{re} circonscription de Rouen, par 6.764 voix sur 13.507 votants contre 5.855 à Nibelle, 687 à Waroquier et 59 à Burette.

A la Chambre, il appartient au groupe de l'union républicaine dont il fut le président. Il vota la confiance à Briand mais la refusa à Caillaux. Membre de la commission générale, départementale et communale, Leblond fut l'auteur de deux propositions de loi tendant, la première, à modifier l'article 483 du Code pénal, la deuxième à compléter l'article 1^{er} de la loi du 9 avril 1898 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail. Il intervint également dans la discussion du projet de loi tendant à réduire à

10 heures la durée du travail dans les établissements industriels ainsi que dans la discussion du projet et de la proposition de loi ayant pour objet l'extension aux maladies d'origine professionnelle de la loi sur les accidents du travail.

Leblond ne resta pas longtemps député. Il fut élu sénateur le 21 septembre 1919 par 762 voix sur 1.460 votants contre 648 à Béal, en remplacement de feu Richard Waddington, décédé le 26 juin 1913.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il fut membre de diverses commissions du Sénat ; en 1915, il déposa une proposition de loi relative à l'admission des militaires victimes de la guerre dans les administrations de l'Etat, des départements et des communes. En 1919, il déposa un rapport sur le projet de loi tendant à la répression des rémunérations occultes offertes ou versées aux employés des maisons de commerce et des entreprises industrielles ou sollicitées par eux, et à l'aggravation des peines frappant les personnes qui ont corrompu ou tenté de corrompre les fonctionnaires.

Il intervint aussi dans diverses discussions : projet de loi relatif à l'établissement d'une contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels réalisés pendant la guerre (1916) ; projet de loi concernant les baux à loyer (1916) ; interpellations de MM. Marlinet et Bepmale relatives au ravitaillement et à la réquisition des céréales (1917) ; projet de loi relatif au régime des jeux (1919).

Leblond ne se représenta pas aux élections du 11 janvier 1920.

Président d'honneur du syndicat général de l'industrie du bâtiment de la ville et de l'arrondissement de Rouen, il fut aussi président d'honneur de l'union des syndicats professionnels rouennais. Ancien président-fondateur et membre du conseil d'administration de la société d'assurances mutuelles contre les accidents *La Participation*, Leblond fut également président du conseil d'administration de la société anonyme des sécheries de morue de Fécamp.

Enfin, il fut vice-président du comité directeur de la fédération républicaine à Paris.

Il mourut à Rouen le 18 février 1934, à l'âge de 78 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LEBŒUF (MARCEL, LOUIS, MAURICE), né le 5 décembre 1872 à La Charité-sur-Loire (Nièvre).

Député de la Nièvre de 1926 à 1928.

Sénateur de la Nièvre de 1933 à 1941.

Docteur en médecine, Marcel Lebœuf s'intéressa à la vie publique. De 1904 à 1912, il fut maire de Charnay, petite com-

mune des environs de La Charité-sur-Loire. En 1912, il devint maire de sa ville natale. Conseiller d'arrondissement du 28 juillet 1907 au 14 mai 1922, il fut élu conseiller général en mai 1922. Par la suite, il fut président de l'assemblée départementale.

Régnier, député de la Nièvre, étant décédé le 6 octobre 1926, une élection partielle eut lieu pour pourvoir à son remplacement. Lebœuf se présenta et fut élu, au second tour, le 19 décembre 1926, sur la liste républicaine indépendante. Il obtint 32 624 voix sur 61 418 votants contre 27 840 à Bailly, candidat de la liste du bloc ouvrier et paysan.

Membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la commission de l'hygiène, Lebœuf, pendant son court passage à la Chambre, intervint dans la discussion d'un projet de loi et de propositions de loi portant rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés et déposa une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à assurer aux associations de pêcheurs à la ligne — adjudicataires ou amodiataires de l'Etat — la prorogation de leurs baux.

Aux élections législatives de 1928, il ne fut pas réélu. Au premier tour, il obtint 6 697 voix sur 15 010 votants contre 5 118 à Fié et 3 072 à Bailly. Au second tour, Fié l'emporta par 8 015 suffrages sur 15 650 votants contre 7 271 à Lebœuf.

Le 16 octobre 1932, Lebœuf se présenta aux élections sénatoriales. Il fut élu au troisième tour. Au premier tour il obtint 40 voix sur 676 votants, au second tour 203 voix sur 679 votants et au troisième tour 316 voix sur 679 votants.

Inscrit au groupe de l'union démocratique et radicale, il fut membre de diverses commissions, et notamment de la commission d'administration générale, départementale et communale. Au nom de cette dernière, il déposa deux rapports : le premier en 1934, sur le projet de loi autorisant les communes à exécuter le curage et l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables situés sur leur territoire ; le deuxième, en 1937, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 4 de la loi du 21 mai 1836 et ayant pour but de donner aux municipalités la faculté de réaliser obligatoirement le rachat d'une partie de la prestation.

Le 10 juillet 1940, Lebœuf vota le projet de loi constitutionnelle.

LEBON (ANDRÉ, JEAN, LOUIS), né le 26 août 1858 à Dieppe (Seine-Inférieure), mort le 17 février 1938 à Paris.

Député des Deux-Sèvres de 1893 à 1898

Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes du 26 janvier 1895 au 28 octobre 1895.

Ministre des Colonies du 26 avril 1896 au 26 juin 1898.

Fils de Charles Lebon qui s'était distingué pendant les « Trois Glorieuses » et avait fondé la Société du Gaz Lebon, André Lebon, après des études secondaires, suit les cours de la Faculté de droit de Paris où il obtient sa licence. Il écrit de nombreux ouvrages d'histoire et de droit constitutionnel et, sous le pseudonyme d'André Daniel, publiera chaque année, jusqu'en 1890, un intéressant volume consacré à l'histoire de l'année précédente et intitulé *L'Année politique*.

De 1882 à 1893, il est chef de cabinet du président du Sénat, M. Le Royer. Dans l'intervalle, il est chargé de quelques missions scientifiques. En 1884, il est nommé professeur à l'École libre des sciences politiques. En 1890, il devient secrétaire de la délégation française à la conférence internationale ouvrière de Berlin.

Aux élections législatives du 22 septembre 1889, André Lebon se présente dans l'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres) comme candidat républicain progressiste, mais il est battu par Paul Taudière, monarchiste. A nouveau candidat aux élections du 20 août 1893, sous la même étiquette et dans le même arrondissement, il est élu au premier tour de scrutin par 10 464 voix contre 10 098 à son ancien concurrent, sur 20 786 votants. Dans son programme André Lebon déclare que n'ayant jamais aimé et servi que la République, il la veut « ouverte à tous ceux qui viennent à elle sans arrière-pensée de domination, de réaction ou de trahison » et « respectueuse de la liberté de l'Eglise, mais soustraite à toute influence religieuse sur sa législation ».

Secrétaire de la Chambre des députés jusqu'en 1895, il appartiendra pendant son mandat à diverses commissions, notamment à la commission du travail et à celle du budget pour l'exercice 1897. Il dépose plusieurs propositions, en particulier une proposition de résolution tendant au rachat par l'Etat du réseau de chemin de fer de la Compagnie d'Orléans, une proposition de loi sur l'organisation de l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse. Il présente de nombreux rapports, dont un sur une proposition de loi portant modification de la loi relative à la création des syndicats professionnels ; il est également chargé du rapport sur la proposition de loi de Jules Guesde et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le droit de grève et du rapport sur une proposition de loi relative à l'abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal concernant l'atteinte à la liberté du travail.

A la formation du premier cabinet du président Félix Faure, le 26 janvier 1895 — Ribot étant alors président du Conseil — il est nommé ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes. Il démissionne avec ses collègues le 28 octobre 1895.

Le 26 avril 1896, il se voit confier dans le ministère Méline le portefeuille

des Colonies qu'il conserve jusqu'au 26 juin 1898

André Lebon est le premier ministre des Colonies ayant visité officiellement l'une d'elles, le Sénégal, durant son passage aux affaires, mais on devait vivement lui reprocher d'avoir pris inutilement, comme ministre — à l'encontre du capitaine Dreyfus prisonnier à l'île du Diable — des mesures d'une rigueur exceptionnelle que l'on a même qualifiées de « tortures ».

Aux élections générales du 8 mai 1898, André Lebon se présente encore dans l'arrondissement de Parthenay, mais il est battu au premier tour par le marquis de Maussabré.

Il connaît le même échec à la suite d'une tentative lors des élections du 27 avril 1902.

Il s'adonne alors tout entier aux affaires et exerce les fonctions de censeur du Crédit foncier de France, de président du conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie, des Messageries maritimes et de plusieurs compagnies financières ou industrielles.

André Lebon, mort à Paris le 17 février 1938, dans sa 79^e année, fut inhumé au cimetière de Clairefontaine, en Seine-et-Oise. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1887, il avait été promu grand officier.

Parmi les ouvrages publiés par André Lebon, il convient de citer, outre ses dix volumes d'*Année politique* : *L'Angleterre et l'émigration française de 1794 à 1801*, paru en 1882 ; *Etudes sur la législation électorale de l'empire d'Allemagne* (1879), *Etudes sur l'Allemagne politique* (1890), *Cent ans d'histoire intérieure* (1897), *La politique française en Afrique de 1896 à 1898* (1900). En outre, André Lebon a collaboré au *Recueil des instructions données aux ambassadeurs*, au *Bulletin de la société de législation comparée*, à la *Revue politique et parlementaire* et à la *Nouvelle revue*.

LEBON (MAURICE, HENRI), né le 13 novembre 1849 à Paris, mort le 28 février 1906 à Rouen (Seine-Inférieure).

Député de la Seine-Inférieure de 1891 à 1898.

Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies du 4 décembre 1893 au 20 mars 1894.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, puis secrétaire de la conférence des avocats, Maurice Lebon devint attaché au cabinet de Dufaure, alors ministre de la Justice, de 1871 à 1873, puis secrétaire particulier de cet homme d'Etat, de 1875 à 1876.

Nommé secrétaire général de la préfecture de la Mayenne en 1877, il occupa les mêmes fonctions en Seine-Inférieure de 1877 à 1880, puis s'inscrivit en 1881 comme avocat à la Cour d'appel de Rouen où il s'occupa surtout d'affaires de droit civil. Il plaida aussi devant le Conseil de préfecture

Elu maire adjoint de Rouen en 1881, il devint maire de cette ville en 1886 et le resta jusqu'au 18 mai 1888.

Elu conseiller général de la Seine-Inférieure en 1890, il fut réélu jusqu'en 1898, époque à laquelle il ne s'est pas représenté.

Membre du conseil supérieur et du comité permanent des habitations à bon marché et président de la section rouennaise de cette société, il fut, à l'Exposition de 1900, rapporteur du jury de la classe 106, consacrée aux habitations ouvrières.

Membre du conseil général de la ligue de l'enseignement et président de la section rouennaise de cette ligue, membre de l'alliance républicaine démocratique, il tint de nombreuses conférences pour ces associations.

Maurice Lebon soumit sa candidature pour la première fois aux élections législatives dans la 3^e circonscription de Rouen, lors de l'élection partielle du 22 février 1891. Il est élu, en remplacement de Waddington, nommé sénateur, par 10.287 voix contre 5.368 à Montaignac, conservateur, et 1.031 voix à Cornillard, socialiste, ses principaux adversaires (24.555 inscrits, 16.798 votants).

Lors du renouvellement du 20 août 1893, il l'emporte de nouveau au premier tour, dans la 4^e circonscription de Rouen, totalisant 8.530 voix contre 1.650 à Cornillard, socialiste (17.343 inscrits, 10.974 votants).

Dans le cabinet de Casimir-Perier, Maurice Lebon tiendra le poste de sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, de 1893 à 1894.

Son passage aux affaires fut marqué par le guet-apens de Tombouctou, qui fut occupée, et par la conclusion du traité franco-allemand du Cameroun, qui fut ratifié.

Le sous-secrétariat aux Colonies dépendait alors du ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies. Maurice Lebon démontrera au parlement l'inconvénient de cette subordination et demandera, en conséquence, la création d'un ministère autonome des Colonies étant donné l'importance croissante des possessions françaises dans les deux mondes.

Le 20 mars 1894, il démissionne, son vœu ayant été accompli : Ernest Boulanger lui succède en qualité de ministre des Colonies.

À la Chambre, il siégea sur les bancs de la gauche progressiste.

Il fut membre de la commission du budget, de 1894 à 1895 — il en devint le vice-président — et membre des commissions des douanes et des colonies. Il rapporta le budget de la Justice et du service pénitentiaire ainsi que le projet de loi pour le renouvellement du privilège de la Banque de France.

À la tribune parlementaire, Maurice Lebon intervint dans diverses discussions et refusa, à plusieurs reprises, les por-

tefeuilles du Commerce, des Colonies et de la Justice, qui lui furent successivement offerts.

Lors de la demande en révision du procès Dreyfus il fut en désaccord avec la plupart de ses amis politiques parce qu'il considérait cette mesure utile aux intérêts du pays. Il porta sa conviction à la connaissance du public le 6 mars 1898 par une lettre adressée aux électeurs rouennais et dans laquelle il annonçait sa détermination de ne pas se représenter au renouvellement législatif de 1898.

Il échoua en 1902, dans la 2^e circonscription de Rouen, n'obtenant que 3.480 voix contre 10.637 à l'élû, le comte de Pomereu, conservateur et 4.449 voix à Renaudet, socialiste, et se retire dès lors des luttes politiques.

Maurice Lebon décéda à Rouen le 28 février 1906, à l'âge de 57 ans.

Plusieurs de ses publications, dont l'une s'intitulait *Les républicains progressistes et l'alliance républicaine démocratique*, furent très remarquées.

Il était officier d'Académie.

LE BORGNE (JEAN, PAUL, MARIE), né le 1^{er} septembre 1844 à Pleyben (Finistère), mort le 24 janvier 1907 à Pleyben.

Député du Finistère de 1889 à 1898.

Jean Le Borgne exerça la profession de docteur en médecine.

Maire de Pleyben, il fut aussi conseiller général et secrétaire de l'assemblée départementale.

Candidat républicain dans la 1^{re} circonscription de Châteaulin, il fut élu député le 22 septembre 1889, au premier tour, obtenant 7.165 voix contre 5.461 au député sortant de Legge (16.831 inscrits et 12.643 votants).

En 1893, il est réélu également au 1^{er} tour, dans la même circonscription, totalisant 7.765 voix (16.998 inscrits, 8.867 votants).

Aux élections du 8 mai 1898, toujours dans la 1^{re} circonscription de Châteaulin, il obtient 5.768 voix, mais son heureux rival, Gabriel Miossec, négociant, en obtenait 6.652 (16.852 inscrits, 12.482 votants).

Son activité parlementaire fut modérée.

Jean Le Borgne était pour une République sage, honnête et progressive, sous la garde d'un président de la République, d'un Sénat et d'une Chambre des députés.

Au-dehors, il désirait une paix honorable sous la protection d'une armée forte et d'une marine vaillante.

Au-dedans, il prônait l'ordre — surtout l'ordre dans la rue — sous l'égide de la foi. Il voulait que l'agriculture fut protégée par le maintien des droits sur le blé et le bétail, comme de tous les droits de douane, et la permanence de

la marine nationale par le maintien de l'inscription maritime. Enfin, sa conviction était que la République devait rester aux républicains: le maire à la mairie et le curé à l'église.

Jean Le Borgne décéda le 24 janvier 1907 à Pleyben, à l'âge de 62 ans.

LE BOUCQ (CHARLES, FERDINAND, MARIE), né le 8 juin 1868 à Cambrai (Nord).

Député de la Seine de 1906 à 1928.

Charles Le Boucq montre des dispositions précoces: admis à 17 ans à l'École polytechnique, mais malade, il renonce aux sciences et donne des leçons de mathématiques, de physique et de chimie. Il se livre ensuite à des travaux de laboratoire à la Faculté des sciences de Lille.

Dans le même temps, il est secrétaire de la commission pour l'emploi industriel de l'alcool.

A 20 ans, il vient à Paris comme rédacteur à *l'Événement*, puis au *Petit Marseillais*. Collaborateur du *Radical* et de *La France*, il fut aussi rédacteur en chef de *L'Entente*, puis directeur du *Soir* en 1917.

Il écrivit des nouvelles et des poésies sous le pseudonyme de Claude Montaigne. Sa thèse de doctorat sur *La contrefaçon des œuvres littéraires et dramatiques* est remarquée.

Inscrit au barreau, en 1893, il plaide 102 affaires et obtient 38 acquittements.

En 1898, il avait été nommé vice-président du comité Emile-Dubois du 14^e arrondissement.

Il fut également professeur et publiciste et conseiller du commerce extérieur.

La guerre venue, il s'engage en 1915 comme sous-lieutenant d'artillerie. Sa brillante conduite en Champagne, en septembre 1915, lui vaut d'être cité. Il obtient la Légion d'honneur et la Croix de guerre, avec une deuxième palme, le 4 mai 1916.

La politique l'attira et il devint secrétaire du comité exécutif du parti radical-socialiste et candidat à l'élection municipale du quartier Croulebarbe en remplacement de feu Moreau.

Charles Le Boucq se présenta pour la première fois aux élections législatives dans le XIII^e arrondissement de Paris, 1^{re} circonscription, les 6 et 20 mai 1906, dans la 9^e législature.

Au premier tour, il obtient 3.227 voix, contre 3.128 au député sortant Cardet, son principal adversaire (9.638 inscrits et 7.790 votants). Au second tour, il est élu avec 3.816 voix, contre 3.756 à Cardet (9.368 inscrits, 7.697 votants).

En 1910, il est élu au premier tour, dans la même circonscription, avec 4.983 voix, contre 1.865 à Hamelin, son principal adversaire (9.786 inscrits, 8.038 votants).

Lors des élections de 1914, toujours dans la 1^{re} circonscription du XIII^e arrondissement de Paris, il est encore élu au premier tour de scrutin, le 26 avril, totalisant 4.694 voix contre 2.717 à Sauvé, son principal concurrent (10 358 inscrits, 8 528 votants).

Au scrutin de liste, le 16 novembre 1919, il se présente dans la 3^e circonscription de la Seine, inscrit sur la liste d'entente républicaine démocratique, et est élu avec 75 992 suffrages.

En 1924, sur la liste d'union républicaine démocratique, aux élections des 11 et 25 mai 1924, dans la 3^e circonscription de la Seine, il est réélu avec 62.655 voix.

En 1928, se présentant pour la sixième fois, mais dans la 2^e circonscription du XIII^e arrondissement de Paris, il obtient, au premier tour, 6.845 voix contre 7.296 voix à André Berthon (19.625 inscrits, 17.684 votants) ; au second tour, il réunit 8.125 suffrages contre 8.820 à son heureux adversaire André Berthon. (19.625 inscrits, 17.220 votants)

Membre de la commission des travaux publics et chemins de fer, de celles de la marine, des affaires extérieures et colonies, il siègea aussi dans diverses commissions spéciales, telles la commission du règlement de la Chambre, la commission de l'utilisation des alcools industriels, celle des comptes définitifs, celle encore du budget de 1911, et participa aux commissions d'enquête sur la marine et sur l'affaire Rochette.

En outre, il fut élu par la Chambre membre du comité consultatif des assurances sur la vie et des entreprises de capitalisation.

Spécialisé dans les questions économiques, il préside le groupe d'action économique, rapporte divers budgets, notamment ceux du ravitaillement, des essences et pétroles, de la marine marchande, ainsi que le projet de loi sur la production d'ammoniaque synthétique.

Il fut aussi vice-président de la commission de la marine marchande, membre de la commission des marchés et spéculation, président de la commission de l'armement et rapporteur général de la commission extra-parlementaire de la marine marchande.

Nommé secrétaire de la Chambre le 12 janvier 1909, il fut confirmé dans cette fonction le 11 janvier 1910.

En librairie, il publia *De la contre-façon des œuvres littéraires ou dramatique* (1897) et *Un an de cauchemar balanique* (1913).

LE BRECQ (RENÉ, AUGUSTE. LOUIS, PAUL), né le 13 mars 1876 à Saumur (Maine-et-Loire).

Député du Loiret de 1914 à 1924.

René Le Brecq fut propriétaire à Nogent-sui-Vernisson (Loiret) du château de Praslin

Il sortit de Saint-Cyr. Mobilisé comme lieutenant d'infanterie territoriale en août 1914, promu capitaine à titre définitif le 15 juillet 1915, il fut ensuite affecté à divers états-majors (7^e armée, infanterie divisionnaire 60, 21^e corps d'armée)

Attiré par la politique, il s'inscrit au parti républicain démocratique et social. Militant actif, il est désigné, le 16 décembre 1921, par le congrès de ce parti comme membre du comité de direction politique.

Sa première élection de député, le 10 mai 1914, fut acquise au deuxième tour de scrutin dans la circonscription de Montargis, au nom du groupe de l'entente républicaine démocratique. Au premier tour, le 26 avril 1914, il n'obtenait que 6.449 voix contre 7.130 à Vazelle, son principal adversaire, mais l'emportait au second tour avec 9.978 voix contre 9.540 au même adversaire. (24 277 inscrits, 19 139 votants).

Porté sur la liste républicaine d'union démocratique du Loiret, il fut réélu le 16 novembre 1919 avec 32 537 voix.

Aux élections du 11 mai 1924, il échoua, n'obtenant que 32 653 voix, sur la liste des candidats républicains, contre 48 329 voix à Dézarnaulds, tête de file de la liste d'union des gauches.

Par la suite, il ne sollicita plus le renouvellement de son mandat parlementaire.

René Le Brecq se défendait d'être un ambitieux.

Dénonçant la politique de violence, il prône le rétablissement de la confiance avec la cessation des questions personnelles soulevées par les politiciens, la République devant être « une grande force morale au service de tous au lieu d'être au service quelquefois d'un parti ou d'un clan ».

Il est tolérant — respect des opinions d'autrui et du principe de la sincérité de tous — mais s'élève contre la prétention de certains de s'adjuger le monopole du républicanisme.

La politique de Poincaré a son soutien, car il la qualifie de « politique loyale de concorde, de progrès social, de clarté ».

L'équilibre des finances publiques lui paraît essentiel dans notre pays écrasé par une énorme dette.

S'il approuve l'impôt sur le revenu, René Le Brecq est contre le système de contrôle à domicile qui existait alors dans une Allemagne caporalisée, et système que, dit-il, Caillaux et ses amis voudraient voir appliquer.

Le maintien de la loi militaire de trois ans ne lui apparaît que momentanément indispensable. Il prône, en effet, le retour au service militaire de deux ans dès que les événements de politique extérieure le permettront, admettant la nécessité de rester fort pour éviter la honte d'un nouveau 70.

Sa faveur va au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle.

Le Breçq est prêt à soutenir toujours la liberté de conscience et celle de l'enseignement, il se prononce contre tous les monopoles — chemins de fer, services de navigation, mines, assurances — qui conduiraient, dit-il, au collectivisme.

Selon lui, le nombre des fonctionnaires doit être limité tout en respectant les situations et droits acquis. Une réforme administrative s'impose donc, qui permettrait de créer des œuvres sociales plus intéressantes en faveur des familles nombreuses et des classes ouvrières des villes et des campagnes.

A la Chambre des députés, René Le Breçq fit partie, sous la 11^e législature, de la commission du suffrage universel et de la commission des pensions civiles et militaires.

Dans la 12^e législature, il est membre de la commission chargée de contrôler l'application de la loi du 30 janvier 1923 sur les emplois réservés.

Il était titulaire de la Croix de guerre 1914-1918 et chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire.

LEBRET (GEORGES. ADOLPHE), né le 7 novembre 1853 à Etampes (Seine-et-Oise), mort le 17 janvier 1927 à Paris.

Député du Calvados de 1893 à 1902.

*Ministre de la Justice
du 1^{er} novembre 1898 au 22 juin 1899.*

Georges Lebrét naquit à Etampes, en Seine-et-Oise, où son père, normand de naissance, s'était fixé.

Après de brillantes études secondaires, Georges Lebrét entre dans le notariat et devient principal clerc de l'une des plus importantes études de Paris, celle de M^r Delapalme.

Reçu docteur en droit par la Faculté de Paris, en 1879, il est alors envoyé par le ministre de l'Instruction publique en Angleterre et en Ecosse pour y étudier la législation et les usages relatifs à la propriété foncière, aux baux et aux questions agricoles.

Retour de ce voyage, il est, sur sa demande, attaché comme agrégé à la Faculté de droit de Caen. C'est alors qu'il publia son ouvrage très remarqué sur les questions agricoles en Angleterre et en Ecosse.

Ensuite, pendant cinq ans, il suppléa, dans la chaire de code civil, le célèbre jurisconsulte Demolombe.

En 1885, il est nommé professeur titulaire et enseigne alors le droit criminel. Il est chargé, en 1891, d'un cours de législation financière.

Il est aussi avocat à la Cour d'appel de Caen.

Son activité se porta sur le plan politique et il fut élu, en mai 1892, conseiller municipal et presque aussitôt maire de Caen par 26 voix sur 28 votants.

Candidat aux élections législatives de 1885, en Seine-et-Oise, il connut un échec,

obtint néanmoins 24 048 voix au premier tour.

Le 20 août 1893, il se présente à nouveau dans la 1^{re} circonscription de Caen sur la liste des progressistes et est élu au premier tour, totalisant 6 605 voix, contre 4 888 à Engerand, son principal adversaire, qui était boulangiste (16 124 inscrits, 11 650 votants).

Aux élections des 8 et 22 mai 1898, il fut réélu avec, au second tour, une marge relativement faible. En effet, au premier tour il obtient 4 627 voix contre 4 156 à Delarbre, son principal adversaire, et, au second tour, 5 719 voix contre 5 653 voix à Delarbre (11 717 votants, 16 074 inscrits).

Il échoue le 27 avril 1902, n'obtenant que 2 830 voix au premier tour contre 7 283 à Delarbre, élu, qui était conseiller général et propriétaire agriculteur.

D'une activité qui ne se dément pas, il reprend alors son poste de professeur à la Faculté de Caen et y enseigne le droit civil.

Georges Lebrét eut un rôle parlementaire assez effacé.

Il fut, néanmoins ministre de la Justice et des Cultes, du 1^{er} novembre 1898 au 12 juin 1899, dans les quatrième et cinquième cabinets Charles Dupuy.

A la Chambre, il intervint sur la question des tarifs de transport de houille, sur la suppression des octrois et dans la discussion de la loi relative à la margarine, etc.

Il fut membre du Comité consultatif des chemins de fer.

« Partisan d'un gouvernement stable et fort, nécessaire au maintien des principes démocratiques sur lesquels repose la République », Georges Lebrét condamne la coalition des groupes extrêmes qui, dit-il, rendent tout gouvernement impossible et jettent le trouble dans le pays.

Il se prononce pour le maintien et l'application loyale du Concordat, pour le maintien également des lois scolaires et militaires, pour la protection agricole, pour le développement, dans la liberté, de la mutualité, des sociétés ouvrières, pour la participation aux bénéfices, etc. Il met en exergue le principe démocratique de solidarité et de fraternité, suggère, toutefois, une répression plus efficace de la mendicité et du vagabondage.

Georges Lebrét décéda à Paris, le 17 janvier 1927, à l'âge de 74 ans.

Il avait publié, en 1882, une *Etude sur la propriété foncière en Angleterre*, parue d'abord dans la *Revue pratique de droit français*, puis en un volume. Il avait également signé des articles dans la *Revue critique de législation* et dans le *Journal du droit international privé*.

LEBRET (RENÉ), né le 16 octobre 1886 au Neuloung (Eure).

*Député de Seine-Inférieure
de 1928 à 1942.*

Ouvrier typographe, puis journaliste et fervent militant socialiste S.F.I.O., il débute dans la vie publique comme membre du conseil d'arrondissement de Rouen, canton d'Elbeuf, puis comme conseiller municipal et premier adjoint de la ville d'Elbeuf dont il finira par devenir le maire.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives de 1926 et est élu au second tour, le 29 avril, par 6.688 voix sur 14.690 suffrages exprimés contre 5.784 voix à Périer. Il sera par la suite régulièrement réélu dans la même circonscription, toujours au deuxième tour, d'abord le 8 mai 1932 avec 7.882 voix sur 15.021 suffrages exprimés contre 5.462 voix à Faques, puis le 3 mai 1936 où il triompha de Courtade par 8.221 voix contre 7.617 sur 16.397 suffrages exprimés.

Cette longue vie de parlementaire socialiste fut toujours marquée par une activité inlassable et un dévouement constant au service de la classe ouvrière.

Inscrit au groupe de l'union socialiste et républicaine, il fut, du début à la fin de ses différents mandats de député, membre de la commission parlementaire du travail et de la commission parlementaire du commerce et de l'industrie. Il fut également membre de la commission supérieure du travail.

Au cours de son premier mandat, il appartenait en outre à la commission d'assurance et de prévoyance sociale, à la commission de la marine militaire et à la commission d'Alsace-Lorraine.

De 1928 à 1932, il fut, comme membre de la commission du travail, rapporteur pour avis de ladite commission pour de nombreux projets et propositions de loi relatifs aux assurances sociales et notamment ceux tendant à compléter et à modifier la loi sur les assurances sociales. Il prit une part active à la discussion de ces textes en séance publique en proposant des amendements. Il participa également à la discussion des projets de loi portant fixation des budgets des différents exercices, ainsi qu'aux textes relatifs aux conditions de travail des salariés et spécialement ceux intéressant l'institution d'un congé annuel pour les travailleurs.

Il demanda à plusieurs reprises à interpellier le gouvernement et l'interpella effectivement au sujet des décrets concernant les conditions générales de fonctionnement des caisses de chômage. Il déposa également une proposition de loi tendant à accorder une aide aux villes et communes dans lesquelles fonctionnait une caisse des écoles.

En 1931, il est élu conseiller général du canton d'Elbeuf au premier tour de scrutin, en remplacement du conseiller général sortant Devillers, et il restera conseiller général de ce canton jusqu'en 1939.

Durant la 15^e législature, de 1932 à 1936, il fut rapporteur au fond, au nom de la commission du travail, de plusieurs projets et propositions de loi relatifs soit au règlement des billets de fonds de commerce et à la vente des fonds de

commerce, soit aux modifications apportées au Code du travail et spécialement au repos hebdomadaire dans le commerce de détail.

Inquiet de la crise de chômage qui secouait la France à cette époque, il demanda à plusieurs reprises à interpellier le gouvernement sur les mesures que celui-ci comptait prendre pour réduire au maximum les effets du chômage et assurer aux travailleurs un salaire en rapport avec le coût de la vie. Il intervint dans les interpellations relatives à la politique sociale du Gouvernement notamment sur les projets de ce dernier concernant le salaire minimum des travailleurs de toutes catégories, les congés annuels payés, le travail des mères de famille ou les dispositions permettant à celles-ci de rester à leur foyer ou pour freiner l'emploi exagéré d'ouvriers étrangers. Il participa également à la discussion de l'interpellation sur le krach de la Banque des coopératives.

Dans le même esprit, il déposa des propositions de loi tendant à modifier la loi relative à la contribution de la patente des établissements à succursales multiples ou relatives au prix de vente des immeubles destinés au commerce.

Enfin, durant la 16^e législature, de 1936 à 1940, il devint président de la commission du commerce et de l'industrie, déposa des propositions de loi relatives au loyer des locaux à usage commercial ou industriel et intervint dans la discussion de projets de loi sur la procédure de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail et sur la répression de la hausse injustifiée des prix.

Il intervint également dans la discussion d'une proposition de loi concernant l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables et demanda à interpellier le gouvernement sur la retraite des vieux travailleurs et le retour au foyer de la mère de famille.

Poursuivant son action entreprise dans les précédentes législatures dans le domaine du règlement des billets de fonds de commerce, il intervint également dans la discussion de propositions de loi tendant à accorder des délais aux commerçants dans l'impossibilité de payer leur loyer ou à accorder des délais et dégrèvements en faveur des propriétaires ou en ce qui concerne le recouvrement des impôts des commerçants.

Au cours de la discussion du projet de loi portant réforme fiscale, il fit voter un amendement fixant le prélèvement sur les sociétés par actions ou à responsabilité limitée.

Le 10 juillet 1940, il votait les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il était titulaire des palmes académiques.

LEBRETON (PAUL ANSELME), né le 12 septembre 1833 à Laval (Mayenne), mort à Laval, le 24 septembre 1915.

Sénateur de la Mayenne de 1888 à 1897 et de 1907 à 1915.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 18.)

De 1889 à 1897, Paul Lebreton intervient de nombreux débats sur l'agriculture concernant, notamment, le Code rural, les sociétés agricoles, les tarifs généraux des douanes, les halles centrales, la réforme de l'impôt sur les boissons.

En dehors du Parlement, Paul Lebreton ne cesse de s'occuper très activement de toutes les questions agricoles. C'est ainsi qu'au mois de décembre 1893, à Amiens, et au mois de janvier 1894 à Nantes, il fait des conférences très remarquées sur la production du blé et la nécessité de substituer aux droits d'importation fixe des droits variant inversement au cours moyen des marchés français. Il défend et fait triompher ce système à la session générale de la Société des agriculteurs de France.

Au renouvellement de 1897, Paul Lebreton, ainsi que Dutreil, conservateurs, ne sont pas réélus ; ils sont remplacés par Denis, ancien sénateur, et par Boissel, républicains. Les républicains gagnent ainsi deux sièges sur trois dans le département de la Mayenne.

Le 20 octobre 1907, Paul Lebreton est élu de nouveau sénateur par 349 voix contre 306 à Denis sur 656 votants, en remplacement de feu Duboys-Fresney.

Au cours de son deuxième mandat de sénateur, il intervient dans de nombreuses discussions. Sa verte et alerte vieillisse fait l'admiration du Sénat et, jusqu'à sa mort, tout en se consacrant avec passion à l'économie rurale de sa région, il participe à l'examen et à la discussion de tous les projets sur l'agriculture. Il monte fréquemment à la tribune et donne toujours l'impression d'une compétence directe et nourrie à la pratique des affaires. Il intervient aussi sur les questions de politique générale au nom des principes monarchiques dont il se réclame et qu'il sert avec fidélité.

Le 6 août 1913, au cours de sa dernière intervention à la tribune du Sénat, dans la discussion du projet instituant le service de trois ans, il plaide pour que les suscis soient accordés d'une manière libérale et formule des réserves sur l'incorporation à 20 ans.

Paul Lebreton décède à Laval, le 24 septembre 1915.

LEBRUN (ALBERT, FRANÇOIS), né le 29 août 1871 à Mercy-le-Haut (Meurthe-et-Moselle).

*Député de Meurthe-et-Moselle
de 1900 à 1920.*

*Sénateur de Meurthe-et-Moselle
de 1920 à 1932.*

*Ministre des Colonies
du 27 juin 1914 au 12 janvier 1913
Ministre de la Guerre
du 12 au 21 janvier 1913.*

*Ministre des Colonies
du 9 décembre 1913 au 9 juin 1914.*

*Ministre du Blocus et des Régions libérées
du 23 novembre 1917 au 6 novembre 1919.*

*Président de la République
du 10 mai 1932 au 11 juillet 1940.*

Issu d'une famille de cultivateurs, né au lendemain de la guerre de 1870, Albert Lebrun sera toute sa vie marqué par le souvenir angoissant de cette défaite.

Ses études furent tout spécialement brillantes. Après le lycée de Nancy, il présenta le concours d'entrée à Polytechnique, mais insatisfait du rang auquel il avait été reçu, il voulut démissionner ; il fallut l'insistance de certains de ses condisciples pour l'en dissuader. Ce fut heureux : il sortit major de sa promotion. Il sortit également premier de l'École des mines.

Exigeant envers lui-même et extraordinairement scrupuleux, tel apparaît Albert Lebrun au seuil de sa vie politique et tel il demeurera tout au long de sa carrière.

C'est Alfred Mézières, alors député de Meurthe-et-Moselle, qui le poussa vers la politique et il entra dès 1892 au Conseil général où il représenta le canton d'Audin-le-Romain. Il devait en devenir le président en 1906.

Lorsque Alfred Mézières abandonna la Chambre des députés pour le Sénat, en 1900, Albert Lebrun se présenta au siège ainsi laissé vacant dans l'arrondissement de Briey, sous l'étiquette « républicain de gauche » et fut élu avec 7 909 voix. Il fut toujours facilement réélu, battant successivement Godfrin en 1902, Wendel en 1906, Gauche en 1910, Dangeau en 1914.

Il fut encore réélu en 1919, mais dès l'année suivante, il brigua le siège sénatorial laissé libre par le décès d'Alfred Mézières et fut élu le 20 janvier 1920, au premier tour, par 602 voix sur 1 070 suffrages exprimés, et réélu en 1924 par 961 voix sur 1 068 votants.

Son activité parlementaire fut intense. Dès 1903, il fut secrétaire de la Chambre des députés ; en 1913, il en fut élu vice-président. Il siégea à la commission des travaux publics et des chemins de fer, à la commission de répression du vagabondage, à la commission de l'armée, à la commission de la marine, à la commission des affaires extérieures, des colonies et protectorats, à la commission de répartition des dommages causés par les faits de guerre, à la commission du budget, qu'il présida en 1917.

Il suivit le développement des lignes de chemin de fer, se préoccupa du recrutement de l'armée active et territoriale, intervint dans les discussions budgétaires, s'intéressa à la situation des travailleurs étrangers en France et à la protection du travail national. On ne peut énumérer tous les textes qu'il déposa ou rapporta, toutes les discussions auxquelles il prit part.

Ministre des Colonies le 27 juin 1911 dans le cabinet Caillaux, il demeura à ce poste dans le cabinet Poincaré qui lui succéda, puis, dans ce même cabinet, accepta après bien des hésitations le por-

tefeuille de la Guerre lors de la démission de M. Millerand. Il fut encore ministre des Colonies dans le cabinet Doumergue du 9 décembre 1913.

A la déclaration de guerre, il fut mobilisé comme chef d'escadron d'artillerie et reçut la Légion d'honneur le 28 avril 1915.

Cependant, Clemenceau, devenu président du Conseil en 1917, insista pour qu'il accepte le ministère du Blocus, puis celui des Régions libérées, poste dont il démissionna en 1919, étant en désaccord avec Clemenceau à propos de sa candidature en Meurthe-et-Moselle sur une liste où figurait Louis Marin.

Il fit devant la Chambre sa première intervention comme ministre des Colonies lors de la discussion de l'accord franco-allemand signé le 4 novembre 1911 à la suite du coup d'Agadir.

Devenu sénateur, il poursuivit son ascension. Président de la commission de l'armée, il siégea aussi à la commission des finances. Régime fiscal des régions libérées, statut de l'école polytechnique, réparations dues aux victimes civiles de la guerre, création de l'office national de l'éducation physique et des sports, organisation du crédit mutuel et de la coopération agricole en Algérie, telles sont quelques-unes des questions auxquelles il s'intéressa.

Dès 1926, il fut élu vice-président du Sénat et réélu à ce poste chaque année. Cette même année 1926, il fut appelé par Poincaré à la présidence de la Caisse autonome d'amortissement, qu'il conserva pendant cinq ans.

Il songea à se présenter en 1927 à la présidence du Sénat, mais il s'effaça devant Paul Doumer, pour donner à cette élection le caractère d'un hommage national.

Quand Paul Doumer devint Président de la République, en 1931, Albert Lebrun lui succéda au fauteuil sénatorial, après une lutte serrée avec Jeanneney, qu'il battit au second tour par 147 voix contre 139. Il fut réélu l'année suivante, sans concurrent, obtenant 218 voix sur 224 suffrages exprimés.

Cette même année, le Président Doumer était assassiné. Albert Lebrun présida l'Assemblée Nationale qui se réunit le 10 mai à Versailles pour lui donner un successeur. La grande majorité de l'Assemblée Nationale était décidée à élire Albert Lebrun, qui recueillit effectivement, dès le premier tour, 633 voix sur 777 suffrages exprimés, Paul Faure ayant eu 114 voix, Painlevé 12 voix, et divers autres 18 voix en tout.

En 1939, à la fin de son premier septennat, Albert Lebrun accepta d'être à nouveau candidat, se rangeant à l'avis de nombreux hommes politiques qui estimaient indésirable une compétition présidentielle à un moment de tension internationale particulièrement vive. Il fut réélu le 6 avril, obtenant 506 voix pour une majorité requise de 453, seul Justin Godard s'étant maintenu contre lui, prenant prétexte de ce qu'il n'avait pas fait de lui-même acte de candidature.

A l'Élysée, Albert Lebrun connut peu de moments heureux. Si l'on excepte les voyages dans les départements, qui resserrèrent l'unité nationale, la réception des souverains anglais et le voyage à Londres, qui accentuèrent l'entente cordiale, il n'est que de citer quelques événements bien connus pour montrer combien l'élément dramatique domina cette période : 6 février 1934, à la suite duquel il appela Gaston Doumergue à la tête du ministère, Front populaire de 1936, avec son cortège de grèves et d'occupations d'usines, dévaluation du franc, plébiscite de la Sarre, assassinat du roi de Yougoslavie, guerre d'Éthiopie, remilitarisation de la rive gauche du Rhin, guerre d'Espagne, Anschluss, Munich, et la montée vers la Deuxième Guerre mondiale.

Albert Lebrun, heurté dans ses convictions profondes pendant la période de Front populaire, songea à démissionner. Il estima cependant préférable de demeurer à son poste où il pouvait peser de tout son poids, dans le respect des règles constitutionnelles, sur les décisions prises dans les conseils ministériels.

Vint la guerre. Le second septennat fut brutalement interrompu. Au soir du 16 juin 1940, à Bordeaux, soucieux de respecter les procédures constitutionnelles, Albert Lebrun accepta la démission de M. Paul Reynaud, une majorité qui envisageait l'ouverture de pourparlers avec les Allemands s'étant dessinée. Le maréchal Pétain fut appelé.

Après avoir préparé son départ pour Perpignan et l'Afrique du Nord, le Président Lebrun se retrouva finalement à Vichy, avec la presque totalité des parlementaires. Le 10 juillet, l'Assemblée Nationale accorda les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. S'estimant lié par ce vote, le Président Lebrun s'inclina, mais ne pouvant poursuivre son mandat jusqu'à son terme, il refusa du moins de signer la moindre lettre de démission.

LEBRUN (LOUIS, PAUL, HENRI), né le 28 juillet 1840 à Saint-Loup-sur-Sémouse (Haute-Saône), mort le 24 juin 1894 à Saint-Loup-sur-Sémouse.

*Député de la Haute-Saône
de 1893 à 1894.*

À l'âge de 25 ans, Louis Lebrun était élu conseiller municipal de Saint-Loup-sur-Sémouse. où il était né. Onze ans plus tard, il en devenait le maire.

Manufacturier, il était également président de nombreuses associations locales : société de secours mutuel, société d'hygiène, comice agricole de Saint-Loup-Vauvillers, etc.

Élu conseiller d'arrondissement, puis conseiller général, il fut, en 1889, désigné à l'unanimité par le congrès républicain de Luxeuil comme candidat à la députation dans la 2^e circonscription de Lure. Mais il fut battu par Bezanson, conservateur, à l'« imposable minorité » — selon sa propre expression — de 6 930 voix contre 7 971 sur 15 040 votants.

En 1893, il se représenta dans la même circonscription et l'emporta au premier tour par 6 611 voix contre 3 548 au républicain de Malliard sur 13 133 votants.

Républicain sans épithète, il s'engageait à demander notamment une réforme des impôts et un certain nombre de mesures en faveur de l'agriculture.

Louis Lebrun ne put prendre une part active aux travaux de la Chambre. Il appartint à une seule commission, celle chargée de l'examen du projet de loi tendant à rendre obligatoires la vérification et le poinçonnage par l'Etat des densimètres employés par les distilleries pour contrôler la richesse de la betterave. Il vota le projet de loi élevant les droits de douanes sur les blés et celui relatif à la répression des fraudes commises dans la vente des vins.

Le 24 juin 1894 — le jour même où le président Carnot mourait victime d'un attentat — il décédait à Saint-Loup-sur-Sémouse des suites d'une longue maladie. âgé seulement de 54 ans.

Louis Lebrun était officier d'académie.

LECACHEUX (JOSEPH, MARIE), né le 15 mars 1880 à Montebourg (Manche).

Député de la Manche de 1928 à 1942.

Fils d'un industriel du textile de Montebourg, Joseph Lecacheux fait ses études secondaires à Caen, puis s'inscrit aux Facultés des sciences et de médecine de Paris où il acquiert les grades de licencié ès sciences en 1906 et de docteur en médecine en 1910. Il exerce sa profession de médecin dans sa commune natale, dont il devient maire après avoir été élu conseiller municipal en 1912, magistrature qu'il abandonnera quand il entrera au parlement. En 1913, il est élu conseiller général de la Manche.

Mobilisé en 1914 dans le service de santé, Joseph Lecacheux fait toute la guerre dans une unité d'infanterie. Il est promu au grade de capitaine. Titulaire de quatre citations, il est décoré de la Croix de guerre et nommé chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, il sera promu officier en 1937.

C'est en 1928 qu'il se présente pour la première fois aux élections législatives, dans la circonscription de Valognes. Il est élu par 7 038 voix, dès le premier tour de scrutin, sur 13 276 suffrages exprimés et contre 3 190 à son concurrent le plus proche. Dans sa profession de foi électorale, il se réclamait de la politique de Poincaré qui fait l'union des républicains, se déclare partisan de l'union nationale, ennemi de tout sectarisme et affirme que la paix sociale, que chacun désire ardemment, n'est possible qu'avec de bonnes finances.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe de l'alliance démocratique et fait partie de la commission de l'hygiène, de la commission de la marine militaire, de celle du commerce et de l'industrie.

Il est réélu le 1^{er} mai 1932, dès le pre-

mier tour, par 7 066 voix sur 12 795 votants.

Durant la campagne électorale de 1936, Joseph Lecacheux combat le Front populaire, comme il avait précédemment combattu le cartel des gauches, affirmant que les socialistes ont failli à leurs promesses et avoué leur impuissance. Il leur reproche de mettre en péril la situation de la France et l'ordre républicain. Le nombre de ses électeurs s'accroît au scrutin du 26 avril 1936, où il est réélu par 7 502 voix sur 13 311 votants.

Il dépose en 1938 une proposition de loi tendant à fixer la situation des étrangers en France en cas de mobilisation générale ainsi que celle des mobilisés de l'arrière. Notons également son rapport, fait au nom de la commission de la santé publique sur la proposition de loi tendant à renforcer la répression de l'exercice illégal de la médecine en 1939.

Joseph Lecacheux fut l'un des quatre-vingts députés qui, le 10 juillet 1940, votèrent contre les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

LE CERF (ALFRED, LOUIS, René), né le 21 novembre 1846 à Paris, mort le 4 mars 1901 à Paris.

Député des Côtes-du-Nord de 1888 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 23.)

Le scrutin uninominal ayant été rétabli, c'est dans l'arrondissement de Loudéac, dont il était conseiller général, qu'il se présenta aux élections générales de 1889.

Dans sa circulaire, après avoir protesté contre l'œuvre antichrétienne de la laïcisation, il exprimait le vœu que la nouvelle Chambre, « après avoir porté remède aux maux les plus pressants, rende au pays le droit de disposer de lui-même » et il s'engageait à servir une fois encore, au nom de ses électeurs, « Dieu et la France ».

Candidat de droite, il l'emporta à la majorité écrasante de 12 341 voix sur 14 102 votants.

Le 20 août 1893, il était réélu dans la même circonscription, mais cette fois sans concurrent, par 11 477 voix sur 13 751 votants.

Au cours de ces deux législatures, il appartint à diverses commissions.

Il déposa et rapporta, en 1892, une proposition de loi portant modification de la loi du 6 août 1791 sur les domaines congéables. La Chambre n'ayant pas alors statué sur ce texte, il le reprit et le fit adopter, sans discussion d'ailleurs, en 1896.

En 1891, il prit une part active à la discussion des textes relatifs à l'exercice de la médecine et fit adopter un amendement tendant à écarter de l'exercice illégal de la médecine les « conseils habituels ».

Fidèle à ses convictions politiques et religieuses, il vota notamment contre le projet de loi tendant à inscrire au budget de l'Intérieur un crédit pour la célébration du centenaire de la proclamation de la République (1892), contre le projet de loi ayant pour objet de faire célébrer aux frais de l'Etat les funérailles de Jules Ferry et celui tendant à accorder une pension à la veuve d'Ernest Renan (1893). Il vota d'ailleurs contre la plupart des textes présentés par les gouvernements successifs.

Il ne se représenta pas lors des élections générales de 1898, mais il continua à exercer les fonctions de conseiller général et de maire de Mur-de-Bretagne.

Il mourut à Paris, le 4 mars 1901.

LE CHERBONNIER (Auguste), né le 9 septembre 1822 à Issoudun (Indre), mort le 19 octobre 1896 à Brive (Corrèze)

*Député de la Corrèze de 1876 à 1885.
Sénateur de la Corrèze de 1885 à 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 25)

Durant son mandat de sénateur, siégeant au groupe de l'union républicaine, Auguste Le Cherbonnier n'intervient pas en séance publique, mais il participe aux travaux de diverses commissions. En 1892, notamment, il préside la commission chargée de l'examen de la proposition de loi ayant pour but de supprimer les juridictions d'exception et de faire attribuer aux tribunaux du même ordre la connaissance des mêmes délits quelle que soit la qualité des auteurs.

Auguste Le Cherbonnier ne se représenta pas aux élections de janvier 1894 et mourut deux ans plus tard à Brive, le 19 octobre 1896; il était âgé de 74 ans.

LE CHERPY (Joseph. Louis. Arsène), né le 10 octobre 1874 à Falaise (Calvados), mort le 4 avril 1923 à Paris (16^e)

*Député du Calvados de 1907 à 1919.
Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur
du 10 au 13 juin 1914.*

Joseph Le Cherpy entreprit tout d'abord une carrière administrative, au cours de laquelle il fut notamment chef de cabinet du directeur de l'imprimerie nationale.

Mais, comme son cousin Henry Paté, il était attiré par la politique. Alors qu'il était chef adjoint du cabinet du garde des Sceaux Guyot-Dessaigne, mourut, le 22 août 1907. Le député de Falaise, Paulmier. Une élection partielle eut donc lieu le 10 novembre 1907, à laquelle Le Cherpy se présenta comme candidat démocrate.

Ayant obtenu au premier tour 5.099 voix contre 5.050 au duc d'Harcourt sur 10.285 votants et 10.186 suffrages exprimés, il fut proclamé élu par la commission de recensement du Calvados. Le duc d'Harcourt ayant adressé une protestation à la présidence de la Chambre, la validation de Joseph Le Cherpy fut soumise au 7^e bureau, lequel ne vota pas de conclusions.

Après un assez long débat, au cours duquel il prononça la seule intervention de toute sa carrière parlementaire, il fut admis et s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique.

Son mandat lui fut renouvelé lors des élections générales de 1910 dans la même circonscription où il obtint, au premier tour, 6.003 voix contre 5.137 à Biré, sur 11.201 votants. Il en fut de même en 1914 où il fut réélu au premier tour, sans concurrent notable, par 6.398 voix sur 8.513 votants.

Son activité politique s'exerça également sur le plan local lorsque, le 1^{er} mars 1908, il fut élu, sans concurrent, conseiller général du canton de Falaise-Sud. Quatre ans plus tard, il devenait vice-président du conseil général du Calvados.

Au cours de ses douze années de mandat parlementaire, Joseph Le Cherpy appartint notamment à la commission de l'agriculture, à la commission du commerce et de l'industrie, à la commission de la marine ainsi qu'à la commission consultative des expositions.

Il déposa en 1909 une proposition de loi concernant les mandataires des créanciers de la société de capitalisation « La Renaissance », ainsi que deux propositions de loi tendant à venir en aide aux agriculteurs du Calvados victimes des intempéries. En 1912, il fut cosignataire, avec Henri Chéron, d'une proposition de loi ayant pour but d'établir une contribution nationale aux charges des familles prévoyantes et d'une proposition de loi relative à l'assistance obligatoire aux veuves privées de ressources et chargées d'enfants. Ce dernier texte devint la loi Chéron-Le Cherpy.

En 1912 également, il rédigea un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser une promotion spéciale de la Légion d'honneur à l'occasion du troisième centenaire de la fondation des écoles vétérinaires et, en 1914, un rapport sur le projet de loi confirmant la personnalité civile à l'École des arts et manufactures.

Il occupa les fonctions de secrétaire de la Chambre en 1914, 1915 et 1916.

Le 10 juin 1914, Alexandre Ribot forma le nouveau gouvernement. Le nomma sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Mais trois jours plus tard, lors de sa présentation devant la Chambre, ce gouvernement était mis en minorité et devait démissionner.

En 1919, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qu'il avait toujours combattu, fut rétabli et marqua la fin de sa carrière de parlementaire. Tête de la liste républicaine démocratique.

cratique, il n'obtint, au premier tour, que 10 705 voix sur 31.207 votants, alors que la liste nationale républicaine, comprenant Laniel, le duc d'Harcourt et Castru, était élue en entier.

Dès lors, Joseph Le Cherpy ne se représenta plus aux élections législatives. Mais il était toujours conseiller général de Falaise lorsqu'il mourut à Paris le 4 avril 1923. Il fut inhumé à Notre-Dame de Guilbray à Falaise.

LE CHEVALIER (GEORGES, VICTOR), né le 11 novembre 1839 à Paris, mort le 7 mars 1909 à Paris.

Sénateur de la Sarthe de 1903 à 1909.

Fils de l'éditeur républicain Armand Le Chevalier, Georges Le Chevalier fit ses études classiques au lycée Bonaparte et prit ensuite ses inscriptions de droit. Reçu licencié en 1859, puis docteur en 1862, il fut secrétaire de la conférence des avocats en 1864.

Inscrit au barreau de Paris. Georges Le Chevalier, après avoir étudié la procédure comme maître clerc chez un avocat, fut secrétaire de Sénard, ancien président de l'Assemblée constituante de 1848. Menant de front le Palais et la politique, il prenait part à la campagne électorale de 1869 en soutenant la candidature d'Adolphe Thiers à Paris et. à la veille de la déclaration de guerre, il plaidait pour l'accusé Fontaine dans le fameux procès dit « des bombes Lepet », devant la Haute Cour de justice réunie à Blois.

Le 4 septembre, Georges Le Chevalier fut nommé par Gambetta, dont il était l'ami, préfet de la Sarthe. Forcé de quitter Le Mans après l'entrée des Prussiens dans cette ville, il parcourut le département et s'efforça de transmettre aux généraux français en retraite dans la Mayenne les renseignements qui pouvaient leur être utiles sur les mouvements de l'armée.

Démissionnaire en même temps que Gambetta en 1871. Georges Le Chevalier reprit sa place au Palais et plaida des affaires retentissantes telles celles, à Versailles, d'Ulysse Parent poursuivi pour avoir été membre de la Commune et dont il obtint l'acquiescement ; à Lyon, du général Cremer, poursuivi pour avoir fait exécuter sans jugement un commerçant de Dijon soupçonné d'espionnage et qui n'eut qu'un mois de prison. Il défendit encore Blanqui, puis Lockroy, plus tard député et ministre, dans un procès de presse, etc.

Élu conseiller général de la Sarthe en 1895, il fut toujours confirmé dans son mandat. En 1898, il est appelé à présider la commission départementale et, en 1903, le Conseil général. En 1898, il refuse la candidature aux élections sénatoriales qui lui était offerte dans l'arrondissement de Mamers et assure l'élection de Joseph Caillaux, républicain, qui devint ministre des Finances, à l'élection duquel il contribue aussi en 1902.

Le 4 janvier 1903, par 554 voix sur 982 votants, contre 330 voix au docteur Masurel, libéral, il est élu sénateur de la Sarthe en remplacement de feu Leporché. Il s'inscrit au groupe de l'union républicaine qui soutient le ministère Combes. Il vote pour le Concordat et témoigne d'une grande activité. Il intervient à la tribune dans les domaines les plus divers, la compétence des notaires, les chemins de fer, le salaire de la femme mariée, l'inéligibilité de certains fonctionnaires, par exemple. Ses sobres interventions introduisent toujours dans les débats la clarté décisive du bon sens, de l'expérience et de la science juridique. L'agrément de son esprit, le charme de ses relations, donnent à son commerce et à son amitié le plus grand prix.

Élélu le 3 janvier 1909, au premier tour de scrutin, par 703 voix sur 874 votants. Il décédait peu après, le 7 mars, à l'âge de 70 ans.

Honoré d'une médaille d'or pour son dévouement pendant l'épidémie de choléra qui sévit au Caire en 1883, il était officier de la Légion d'honneur et grand cordon de l'ordre du Medjidié.

LECHEVALLIER (FERDINAND, EDMOND), né le 26 janvier 1840 à Bolbec (Seine-Inférieure), mort le 27 janvier 1905 à Paris (7^e).

Député de la Seine-Inférieure de 1881 à 1905.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 26.)

Le scrutin d'arrondissement ayant été rétabli, c'est dans la 1^{re} circonscription d'Yvetot que Ferdinand Lechevallier se présenta le 22 septembre 1889. Il l'emporta au premier tour par 6.306 voix contre 5.734 à M. de Royer, plébiscitaire, sur 12.142 votants. Il devait être réélu dans la même circonscription, contre le même adversaire et au premier tour, en 1893, par 6.525 voix contre 5.146 sur 11.795 votants, puis en 1898 par 6.337 voix contre 4.828 sur 11.420 votants. En 1902, Yvetot ne formant plus qu'une seule circonscription, il l'emporta, toujours au premier tour, par 12.995 voix contre 7.649 à Giffard, publiciste radical, sur 21.047 votants.

Pendant ces longues années de mandat, il appartint à de nombreuses commissions, notamment celles du règlement, des économies administratives, du commerce et de l'industrie, du budget, ainsi qu'à la commission chargée d'examiner les projets et propositions de loi concernant le tarif général des douanes.

Mais il fut surtout membre dès 1892, puis président et rapporteur, de 1895 à 1898, de la commission de comptabilité. À ce titre, il rapporta et fit adopter, en 1897, les textes relatifs à la substitution de l'éclairage électrique au gaz dans le Palais Bourbon.

Les qualités d'administrateur dont il avait fait preuve incitèrent ses collègues à l'élire questeur en juin 1898, puis en janvier 1899. Il occupera de nouveau cette fonction de décembre 1903 jusqu'à sa mort.

Inscrit au groupe des républicains progressistes, Ferdinand Lechevallier fut un parlementaire assidu, mais essentiellement modéré. Partisan de l'ordre et de l'équilibre, il déclarait par exemple dans sa profession de foi en 1889 : « Je m'opposerais à la suppression du budget des culles parce que dans l'état de nos mœurs, ces mesures troubleraient les consciences et enlèveraient à l'Etat vis-à-vis du clergé des droits qui lui sont nécessaires ». Aussi ne s'intéressa-t-il — très activement d'ailleurs — qu'à des sujets d'ordre technique.

Il déposa notamment à plusieurs reprises une proposition de loi tendant à accorder aux fermiers sortants le bénéfice de la plus-value, ainsi qu'une proposition de loi tendant à modifier les droits de douane sur les graines oléagineuses et les huiles végétales.

Il rapporta divers budgets : imprimerie nationale (1902), Légion d'honneur et établissement national des invalides de la marine (1903).

Protectionniste convaincu, Ferdinand Lechevallier intervint à de nombreuses reprises dans la discussion de tous les textes relatifs aux droits de douane, notamment dans celle du tarif général des douanes en 1901, s'attachant toujours à faire protéger les produits de sa région.

S'étant trouvé à l'âge de 20 ans à la tête d'un établissement de tissage important, il avait su se créer parmi ses ouvriers une grande popularité. Il ne les oublia pas et c'est en se référant à eux qu'il insista vivement en 1890 pour l'abrogation de la loi de 1850 instituant les livrets d'ouvriers.

Président de caisse d'épargne, il prit part à la discussion de tous les textes concernant ces établissements ainsi que les sociétés de secours mutuel.

Représentant d'une région agricole, Ferdinand Lechevallier défendit toujours les intérêts des cultivateurs et surtout ceux des éleveurs, notamment de chevaux de trait.

Son activité ne fut interrompue que par sa mort, survenue après une très courte maladie. La levée du corps eut lieu au Palais Bourbon où il résidait en qualité de questeur mais, ainsi qu'il en avait manifesté la volonté, les honneurs militaires ne lui furent pas rendus. Ses obsèques furent célébrées à Yvetot, ville qu'il avait administrée pendant près de vingt ans et qu'il avait fait bénéficier de nombreuses réalisations.

LE CLEC'H (ALBERT MARIE, NICOLAS MAURICE), né le 10 avril 1857 à Douarnenez (Finistère), date et lieu de décès non connus.

Député du Morbihan de 1893 à 1902.

Fils d'un professeur d'hydrographie, Albert Le Clec'h s'orienta vers le droit. Après avoir obtenu son doctorat, il s'inscrivit au barreau de Quimper.

Mais la politique l'attirait également. Il était déjà conseiller municipal de Douarnenez, sa ville natale, lorsqu'il se présenta aux élections générales du 20 août 1893 dans la 2^e circonscription de Pontivy comme candidat républicain contre le comte Albert de Mun, député sortant, rallié. Il l'emporta au premier tour par 4 427 voix contre 4 160 à son concurrent — lequel avait été député sans interruption depuis 1876 — sur 8 605 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et appartint à diverses commissions. Il présenta trois rapports sur des projets de loi d'intérêt local et déposa un rapport sommaire sur la proposition de loi Michelin tendant à l'établissement d'une taxe annuelle sur les décorations étrangères décernées aux personnes non militaires.

Sa seule intervention au cours de cette législature — il l'a souligné lui-même — fut pour reprendre un amendement de M Armez tendant à transférer le canton de Cléguélec de la 1^{re} circonscription de Pontivy dans la 2^e. Afin de rétablir l'égalité entre les nombres des habitants de ces deux circonscriptions. Cet amendement fut d'ailleurs repoussé.

Représentant une région essentiellement agricole, Albert Le Clec'h vota tous les textes tendant à améliorer la condition des cultivateurs — augmentation des droits de douane sur le blé, dégrèvement des petites cotes foncières, etc.. Il vota également le projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes.

Le 8 mai 1898, il fut réélu député de la même circonscription, au premier tour, par 4 568 voix contre 4 479 à Cadoret, sur 9 097 votants.

Au cours des cinq années qui suivirent, si l'on excepte un rapport sur l'élection de Bansard des Bois par l'arrondissement de Mortagne, son activité parlementaire fut pratiquement nulle : il n'appartint à aucune commission et n'intervint jamais en séance publique.

Ayant affirmé dans sa profession de foi sa volonté de « voir prendre des mesures contre ces juifs qui accaparent les fortunes et contre ceux qui insultent notre armée », il vota, en 1900, contre le projet de loi d'amnistie. Tout en voulant que la liberté de religion soit respectée, il vota, en 1901, le projet de loi concernant le droit d'association.

Il se présenta encore aux élections du 11 mai 1902, toujours dans la 2^e circonscription de Pontivy. Il fut battu au second tour par le baron de Boissieu, catholique libéral, n'obtenant que 4 317 voix sur 9 953 votants, contre 5 652 voix à son concurrent. Ce dernier l'avait d'ailleurs déjà devancé au premier tour, avec 4 810 voix contre 3 172 sur 10 045 votants.

Dès lors, il ne se représenta plus.

LECLER (PIERRE. ANNET, JEAN FÉLIX), né le 30 juillet 1814 à Aubusson (Creuse), mort le 16 décembre 1895 à Paris (7*).

Représentant de la Creuse
à l'Assemblée constituante en 1848.
Sénateur de la Creuse de 1889 à 1895.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 26.)

Pierre Lecler, qui appartenait au groupe de la gauche républicaine, siégeait à gauche. Son âge n'avait pas diminué l'activité qu'il avait toujours témoignée. au cours d'une longue, laborieuse et très honorable carrière administrative. Toujours attentif aux débats du Sénat, il apportait dans les commissions son savoir juridique et la droiture de son esprit.

Pierre Lecler fut réélu le 7 janvier 1894, au troisième tour de scrutin, en troisième position, avec 263 voix sur 643 votants. Il décéda moins de deux ans après, le 16 décembre 1895, à l'âge de 81 ans. Toute sa vie, il avait servi la cause de la liberté, en honnête homme aimant son pays. Il était officier de la Légion d'honneur.

LECLERO (JEAN), né le 24 mars 1859 à Vayres (Haute-Vienne).

Sénateur de la Haute-Vienne
de 1927 à 1936.

Jean Leclerc était négociant. Elu maire de Vayres en 1908, puis conseiller général du canton de Rochechouart en juillet 1910, il entra au parti socialiste en 1912, au sein duquel il milita activement.

Le 9 janvier 1927, après avoir recueilli 287 voix au premier tour de scrutin, il était élu sénateur de la Haute-Vienne au deuxième tour par 340 voix sur 648 votants, contre 307 voix à Masurier.

S'il travailla au sein de diverses commissions, notamment la commission de l'armée, la commission des départements libérés de l'invasion, la commission de législation civile et criminelle, il n'intervint pas à la tribune du Sénat.

Aux élections de janvier 1936, il ne se représentait pas, abandonnant la vie publique.

LECOINTE (ALFONSE, THÉODORE), né le 12 juillet 1817 à Evreux (Eure), mort le 23 décembre 1890 à Paris (6*).

Sénateur de l'Eure de 1882 à 1890.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 29.)

A la fin de sa carrière parlementaire, le général Lecoïnte n'exerça plus son activité qu'en commission.

Il mourut en cours de mandat, le 23 décembre 1890 à Paris ; il avait 73 ans.

LECOINTE (LUCIEN), né le 14 avril 1867 à Amiens (Somme), mort le 22 juin 1940 à Mirebeau (Vienne).

Député de la Somme de 1909 à 1919,
de 1924 à 1928 et de 1932 à 1936.

Fils d'ouvriers et ouvrier lui-même — compositeur typographe — Lecoïnte s'efforça tout au long de sa vie de venir en aide aux déshérités par sa générosité et son dévouement. Il comprit très vite la nécessité du combat tant par l'écrit (collaboration à divers journaux : *La Picardie Républicaine*, *Le Cri du Peuple*...) que par l'action sociale et municipale. En 1900 il est conseiller municipal, en 1904 conseiller général et en 1907 administrateur des hospices d'Amiens. Comprendant la nécessité de dépasser le cadre local pour être efficace, il se présente à une élection législative partielle le 21 mars 1909 dans la 1^{re} circonscription d'Amiens. Sur 18.135 suffrages exprimés il en obtient 11.018 au second tour contre 6.924 à son principal adversaire, David.

A la Chambre il retrouve ses amis au parti socialiste unifié et ses intérêts le conduisent à participer aux travaux de la commission de l'administration générale. Un an après il se représente devant les électeurs et les groupes socialistes qui le présentent mettent l'accent sur sa haute « loyauté politique » et soulignent qu'il « s'est conformé au programme qui fut présenté au corps électoral lors de la dernière élection. Ses votes ont été en faveur du droit syndical pour les fonctionnaires, de la suppression des conseils de guerre, des retraites ouvrières et paysannes sans versements ouvriers, du scrutin de liste avec représentation proportionnelle ». Il est élu dès le premier tour le 24 avril 1910 avec 12.208 voix sur 20.073 votants. Au cours de cette législature il appartient à diverses commissions : règlement, hygiène publique, administration générale et en séance publique il prend des positions nettes en faveur de l'urgence des lois scolaires, du repos hebdomadaire, contre la restriction du travail et la hausse du pain.

Il est réélu le 10 mai 1914, au deuxième tour, avec 11.773 suffrages sur 22.066 votants. Son travail à la Chambre est considérable, il est membre assidu de diverses commissions : règlement, boissons, enseignement et beaux-arts, pensions civiles et militaires et commission des décrets. En discussion publique il s'intéresse à l'organisation, formule diverses propositions de résolution sur des problèmes juridiques et administratifs, sur les problèmes des victimes de la guerre. Il prend part à la plupart des discussions parlementaires et s'exprime notamment sur le projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Versailles le 28 juin 1919.

En 1919, il se présente en seconde position de la liste de concentration républicaine, mais il n'est pas élu. Il peut ainsi se consacrer entièrement à sa ville et en 1920 il devient vice-président de la commissions des hospices d'Amiens.

Il est élu en 1924 sur la liste d'action républicaine et s'inscrit pour cette nouvelle législature au groupe républicain et socialiste français en s'engageant à défendre le patrimoine républicain, à lutter contre la vie chère, à fortifier l'autorité de la S.D.N., à réformer le système administratif tout en garantissant les droits professionnels et civiques des fonctionnaires. Maire d'Amiens en 1925, il s'efforce de faire résoudre par le parlement les problèmes importants de la Picardie.

En 1928 il échoue au second tour et c'est Antoine qui est élu avec 7.390 voix contre 7.029.

Son action énergique à la tête de la mairie d'Amiens lui vaut d'être élu en 1932 au deuxième tour avec 11.435 suffrages sur 19.046 votants. Il insiste dans sa profession de foi sur le problème de l'enseignement lié à celui de la laïcité. « Un véritable laïque ne peut se réclamer que de ce grand principe de la liberté de conscience qui inspire la seule et vraie formule républicaine et démocratique. » Il siège avec les républicains socialistes et appartient à la commission générale départementale et communale.

En 1936, il est battu au second tour par Jean Catelas il obtient 10.598 voix et son adversaire 11.280.

Il meurt à l'âge de 73 ans le 22 juin 1940.

LECOINTRE (MARIE. FRANÇOIS, LOUIS). né le 8 septembre 1840 à Poitiers (Vienne), mort le 14 novembre 1931 à Poitiers

Député de la Vienne de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 31.)

Il ne se représenta pas au renouvellement législatif de 1889 ; renonçant à la carrière politique il reprit l'exploitation de ses propriétés.

Il mourut le 14 novembre 1931 à Poitiers, à l'âge de 91 ans.

LECOMTE (CHARLES, FRANÇOIS). né le 12 thermidor an XIII (31 juillet 1805) à Laval (Mayenne), mort le 5 août 1900 à Paris (16^e)

Député de la Mayenne de 1876 à 1877 et de 1878 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 32.)

Après son échec aux élections de 1865,

Lecomte ne se représenta pas au renouvellement de 1869.

Par contre il se lança de nouveau dans la bataille, à 87 ans, le 10 juillet 1892, lors du remplacement du colonel de Plazanet, décédé, son adversaire malheureux de 1881 mais qui représentait la Mayenne depuis 1835. Il obtint tout de même 4.885 voix sur 10.750 contre 5.772 à Gamard qui fut élu.

Il rentra définitivement dans la vie privée et mourut à Auteuil le 5 août 1900, à l'âge de 95 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

LECOMTE (MAXIME, EMMANUEL), né le 1^{er} mars 1846 à Bavai (Nord), mort le 10 juin 1914 à Achères (Seine-et-Oise).

Député du Nord de 1884 à 1885 et de 1887 à 1891.

Sénateur du Nord de 1891 à 1914.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 32.)

Réélu en 1889 dans la 2^e circonscription d'Avesnes par 7.010 voix sur 13.117 votants contre 5.970 au boulangiste Turcas, Lecomte fait à la Chambre partie de la commission des tarifs des douanes. En 1889, il réussit à faire modifier la loi sur la liquidation judiciaire. Il intervient aussi dans la discussion d'une proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à rendre aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits d'injure, outrage et diffamation commis par la voie de la presse contre les pouvoirs publics et les fonctionnaires publics.

Le 4 janvier 1891, Lecomte se présente à une élection sénatoriale partielle destinée à pourvoir au remplacement de feu Cirier. Il est élu par 1.274 voix contre 1.028 à Hellin, candidat monarchiste.

Inscrit au groupe de l'union républicaine, puis à celui de la gauche démocratique, il prend d'emblée une part très active aux travaux du Sénat.

Il intervient longuement, en qualité de rapporteur, au cours de la discussion du projet de loi relatif au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, texte qui sera modifié à plusieurs reprises par le parlement, ainsi que dans celles de la proposition de loi relative aux caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs et du projet de loi sur la réforme des boissons. Il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à la répression du duel. Il s'intéresse encore de près aux obligations des membres du parlement relatives au service militaire, ainsi qu'à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et à l'organisation de l'assurance obligatoire.

Il est réélu sénateur le 3 janvier 1897, recueillant 1.410 voix sur 2.387 votants, et devient secrétaire du Sénat le 14 janvier, mais l'année suivante il déclina toute candidature à ce poste.

A partir de cette époque, il intervient régulièrement, et généralement à plusieurs reprises, sur chaque budget et en 1900 il est élu membre de la Haute cour de justice. Il dépose de nombreux rapports, notamment sur la proposition de loi relative au paiement des salaires des ouvriers, et s'intéresse en différentes occasions aux problèmes relatifs à l'enseignement tant supérieur que secondaire, public ou privé. Puis, en 1905, il présente devant le Sénat le rapport sur le projet de loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

Soumis peu après à réélection, il retrouve son siège de sénateur le 7 janvier 1906, au deuxième tour, recueillant 1 266 voix sur 2 446 votants.

Il rapporte l'année suivante le projet de loi concernant l'exercice public des cultes, puis dépose diverses propositions de loi, notamment sur le régime des boissons, s'opposant entre autres au mouillage des vins.

En 1909, Lecomte est élu vice-président du Sénat, fonction qu'il occupera jusqu'en 1912. Durant cette période il s'intéresse à nouveau au paiement des salaires des ouvriers et employés ainsi qu'à la partie du tarif général des douanes concernant les machines textiles. Puis il consacre son attention de façon de plus en plus précise à tout ce qui touche l'armement, intervenant entre autres en 1914, peu de temps avant sa mort, dans la discussion d'une interpellation sur l'aéronautique française.

Il mourut à 68 ans le 10 juin 1914.

Auteur fécond, Lecomte a publié entre autres : *L'Assemblée Nationale et les partis* (1872) ; *La République de tout le monde, correspondance politique* (1872) ; *Traité, méthode et pratique de la liquidation judiciaire* (1890) ; *Les Ralliés, histoire d'un parti* (1898) ; *La séparation des Eglises et de l'Etat* (1906) ; *Paroles d'un militant* (1909).

LECONTE (ALFRED, ETIENNE), né le 21 décembre 1824 à Vatan (Indre), mort le 6 septembre 1905 à Piscop (Seine-et-Oise).

*Député de l'Indre de 1876 à 1885
et de 1889 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. IV, p. 33)

Après son échec en 1885, Lecomte se présente en 1889 dans l'arrondissement d'Issoudun comme candidat républicain indépendant « révisionniste dans l'esprit démocratique ». A la suite de sa profession de foi il reproduit la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui lui apparaît comme « le socle sur lequel doit se consolider et grandir la République française juste, une, et indivisible ». Distancé au premier tour par le candidat de la droite Bonneval, il l'emporte au second, le 6 octobre 1889, avec 7 110 voix contre 5 460 à son principal adversaire.

Membre de la gauche radicale-socialiste il déploie au cours de cette législature une intense activité parlementaire dans les nombreuses commissions auxquelles il appartient et en séance publique où il défend deux propositions de loi qui lui tiennent à cœur : l'une tendant à fixer le budget sur l'estimation des valeurs mobilières et immobilières, proportionnellement à ce que chacun possède ; l'autre ayant pour but de donner à la femme majeure et jouissant de ses droits civiques le droit d'être témoin dans les actes d'état-civil.

Lecomte est presque septuagénaire lorsqu'il se représente en 1893 dans cette circonscription d'Issoudun où l'on apprécie son dévouement et sa sincérité. Sur 11 869 votants il obtient au second tour 3 585 voix alors que le républicain Dumont en obtient 3 570, le socialiste Doré 2 889 et Bonneval 1 792. Sa profonde connaissance de la vie parlementaire et son sens de la justice lui permirent d'être président de différents bureaux. Compétent en de nombreux domaines il continua à animer les commissions les plus importantes de la Chambre.

En 1898 il ne se représentera pas aux élections, préférant prendre un repos bien mérité. Alfred Lecomte mourut le 6 septembre 1905 à Piscop dans la région parisienne.

LE CORBEILLER (JEAN, MAURICE), né le 14 septembre 1859 à Bourg-la-Reine (Seine), mort le 10 mars 1936 à Paris

Député de la Seine de 1921 à 1936.

La vie de Le Corbeiller paraît comporter deux parties bien distinctes : l'une littéraire et artistique, l'autre politique et parlementaire.

Auteur dramatique, rédacteur au *Journal des Débats* de 1886 à 1892, il collabore également au *Gaulois*, au *Figaro*, etc... ainsi qu'à la *Revue dramatique* où il fait paraître en 1890 une étude sur *le Mélange des genres du théâtre*. Il organise le musée du mobilier et de la décoration à l'Exposition universelle de 1900 à Paris, ce qui lui permet de devenir chevalier de la Légion d'honneur. Sur le plan théâtral on lui doit *La Nuit de juin* à propos pour l'anniversaire de Musset, qui est représentée à la Comédie-Française en 1887, *Les Réverences*, *Les Fourches caudines* et *Le Nid d'autrui*.

Ce n'est qu'en 1899 qu'il fait son entrée officielle dans la vie politique grâce à la ligue de la Patrie française. Il se fait connaître comme conférencier, échoue pourtant aux élections de 1902 à Ivry et dans le quartier Saint-Merri aux élections municipales de 1904. Mais en 1908 il est élu conseiller municipal, vice-président de cette assemblée en 1913 et président en 1920. L'année suivante il profite d'une élection partielle pour se faire élire député de la 2^e circonscription de la Seine sur la liste de l'union républicaine et sociale. Il est élu avec Bonnet s'assurant 70 307 suffrages contre 58 486

à son adversaire Lorient du parti socialiste S.F.I.O., battant aussi divers candidats ayant eu très peu de voix : parti socialiste français, union anarchiste, parti solutionniste.

Membre actif des commissions de l'administration générale, départementale et communale, de la commission des comptes définitifs et des économies et de la commission des affaires étrangères, il participe aussi aux discussions budgétaires.

Il est réélu dans la même circonscription le 11 mai 1924 sur la liste d'union républicaine sociale et nationale. Il obtient 56 459 voix. Au cours de cette législature il est membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, de la commission de l'enseignement et des beaux-arts ainsi que de la commission du suffrage universel. Il s'intéresse beaucoup à sa circonscription tant au point de vue administratif qu'électoral. Il propose par exemple de diviser Paris en cinq communes.

En 1928, le 29 avril il est élu au second tour de scrutin dans le IV^e arrondissement de Paris avec 8 755 voix. Il s'inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique et participe à ce titre à de très nombreuses commissions.

Les élections de 1932 lui sont encore favorables : il est réélu au second tour avec 7 884 voix sur 16 122 votants. Il s'inscrit au groupe de la fédération républicaine. Il est alors âgé de 73 ans et devient ainsi président doyen d'âge de la Chambre. Le terme de la législature marque aussi le terme de sa longue vie, riche de multiples réussites. Il meurt le 10 mars 1936.

LE CORRE (DARIUS, JOSEPH, GERMAIN), né le 3 septembre 1903 à Rouen (Seine-Inférieure).

*Député de Seine-et-Oise
de 1936 à 1940.*

Darius Le Corre appartenait à une famille de fonctionnaires et de cultivateurs qui, au prix de sacrifices, lui permit de faire des études pour devenir instituteur.

Dès ses débuts dans la profession enseignante, il s'intéresse à la vie publique et en 1929, adhère au parti communiste, ce qui lui vaudra d'être censuré par l'inspection académique pour son action militante.

Candidat malheureux aux élections législatives, au Havre, en 1932, il est condamné, en 1934, à quelques mois de prison pour propagande anarchiste. Amnistié, il se présente à nouveau aux élections législatives en 1936 et est élu au deuxième tour député de la 1^{re} circonscription de Corbeil (Seine-et-Oise) par 8 370 voix contre 7 500 à Cassé, radical indépendant, sur 15 941 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe communiste, il se passionne pour la défense des intérêts

de la classe ouvrière. C'est ainsi que, membre de la commission de la législation civile et criminelle, il dépose deux propositions de loi tendant, d'une part, à ne pas écarter les ouvriers grévistes du bénéfice de la loi de 1936 instituant un congé annuel payé pour les salariés, et d'autre part, à permettre aux naturalisés d'accéder aux fonctions publiques.

Mais en sa qualité d'enseignant, il attache un intérêt particulier à tout ce qui touche au développement de l'instruction primaire. Membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, il intervient à plusieurs reprises dans les discussions concernant les constructions scolaires, les établissements médico-pédagogiques, la création de classes de perfectionnement ou le rattachement des maisons de correction ou des maisons d'éducation surveillée au ministère de l'éducation nationale, tout comme il prend part à la discussion du projet de loi portant modification de la loi du 28 mars 1882 relative à l'obligation de l'enseignement primaire.

Dans le cadre de son activité particulière en faveur de sa circonscription, il demande à interpeller le gouvernement sur les mesures que celui-ci compte prendre pour aider le département de Seine-et-Oise en matière d'assistance, de chômage et de constructions scolaires.

Comme la plupart de ses collègues communistes, il est déchu de son mandat de député le 21 janvier 1940.

LE COUPANEC (EUGÈNE, MARIE), né le 1^{er} novembre 1857 à Ploemeur (Morbihan), mort le 5 juin 1905 à Lorient (Morbihan).

Député du Morbihan de 1893 à 1898.

De brillantes études permettent à Le Coupanec de devenir avoué à Lorient en 1882. La fréquentation quotidienne de ses concitoyens lui fait mieux comprendre les inquiétudes de cette fin du XIX^e siècle et dès 1889 il s'occupe activement de politique. En 1892 il fut nommé conseiller général du canton d'Hennebont et aux élections législatives du 20 août 1893 il se présente contre M. de Lamarzelle, professeur à l'université catholique de Paris et pendant la dernière législature principal orateur de la droite. Dans cette 2^e circonscription de Lorient il posa sa candidature comme républicain indépendant n'appartenant à aucun groupe et, selon sa propre formule, « entendant avant tout marcher avec son programme ». Dans sa profession de foi il affirme : « fils et petit-fils de paysans, comme me traitent dédaigneusement mes adversaires je n'ai à vous présenter dans ma famille ni comte, ni baron ni marquis mais je pourrais vous offrir en grand nombre des paysans, des pêcheurs, des ouvriers, des commerçants et cela j'en suis fier ».

Légèrement distancé au premier tour par le député sortant Lamarzelle, il triomphe au second tour (le 3 septembre) avec 10 942 voix contre 8 635 à son adver-

saire sur un total de 19.622 votants. A la Chambre, secrétaire du deuxième bureau et membre de diverses commissions il s'efforça de faire triompher les principes exposés dans sa profession de foi : une répartition plus équitable des impôts, la suppression de l'impôt foncier et des prestations, une réforme radicale dans les bureaux des ministères « bureaux qui ne servent qu'à enrayer et à paralyser les meilleures volontés ».

Il ne se représente pas en 1898 et se tient à l'écart de la politique active jusqu'à sa mort survenue le 5 juin 1905 ; il avait 48 ans

LE COUR GRANDMAISON
(FRANÇOIS, JEAN-BAPTISTE, Charles), né le 12 février 1848 à Nantes, mort le 17 janvier 1901 à Paris.

*Député de la Loire-Inférieure
de 1885 à 1893.*

*Sénateur de la Loire-Inférieure
de 1895 à 1901.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 34.)

Réélu en 1889 dans la 2^e circonscription de Nantes avec 6.957 voix sur 13.724 votants contre 6.222 au républicain Van Iseghem au second tour de scrutin, Charles Le Cour Grandmaison continue à s'occuper des questions d'intérêt maritime ou commercial et présente diverses propositions de loi dans ce sens.

Mais, en 1893, aux élections générales législatives, il échoue dans la même circonscription, n'obtenant que 5.433 voix contre 7.163 à Roch, républicain.

Charles Le Cour Grandmaison devient sénateur de la Loire-Inférieure à l'occasion d'une élection partielle organisée le 24 mars 1895, à la suite du décès de Deceux. Le 3 janvier 1897, lors du renouvellement triennal du Sénat, il sera réélu au premier tour avec la liste conservatrice, recueillant 638 voix sur 998 votants.

A la Haute Assemblée, où il milite dans les rangs de la droite royaliste, il prononce plusieurs importants discours sur les questions économiques, commerciales et maritimes, notamment dans la discussion des textes relatifs à la marine marchande ou l'inscription maritime ainsi que la loi sur les conseils d'arbitrage et de conciliation. Il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à modifier cette dernière et d'une autre relative à l'assurance contre les accidents du travail, adoptée en partie par les chambres. Il intervient également dans maintes discussions politiques, toujours dans le sens conservateur.

Mais Charles Le Cour Grandmaison décède brusquement le 17 janvier 1901 alors que le Sénat venait de l'appeler à faire partie du bureau de l'assemblée en qualité de secrétaire et peu après que ses concitoyens lui eussent confié la présidence du syndicat des armateurs et

constructeurs maritimes de la ville de Nantes.

Charles Le Cour Grandmaison a donné dans différentes revues, le *Bulletin de l'association catholique*, le *Réveil français*, la *Revue de Lille et la Réforme sociale*, des articles d'économie politique et sociale concernant les tarifs des douanes, les traités de commerce, les syndicats professionnels, etc., et dans la *Revue des Deux Mondes* des études d'un très grand intérêt portant sur des sujets divers, notamment la grève du bâtiment (1898). Il a publié, en 1892, une traduction de l'ouvrage de G. Howell, *Le Passé et l'avenir des Trade-unions*, et en 1901, *L'œuvre sociale des cercles catholiques*.

Il était commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

LE COUR GRANDMAISON
(HENRI, FRANÇOIS, ADOLPHE), né le 27 février 1849 à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 20 mars 1916 à Paris (7^e).

*Sénateur de la Loire-Inférieure
de 1901 à 1916.*

Henri Le Cour Grandmaison fait ses études classiques à l'externat des Enfants nantais, puis au lycée de sa ville natale. Il succède ensuite à son père comme armateur et fonde un important établissement de construction de navires, les Chantiers nantais, dont il est nommé président du conseil d'administration.

Volontaire en 1870, il sert dans les gardes mobiles comme lieutenant et prend part à la campagne de la Loire ainsi qu'à la défense de Paris. Sa brillante conduite au cours de la campagne lui vaut en 1871 la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Élu en 1879, maire de Camphou et réélu depuis constamment à cette fonction, il est révoqué, en 1899, pour avoir refusé d'afficher la décision de la Cour de cassation relative à l'affaire Dreyfus, mais les élections suivantes le ramènent à la mairie.

Henri Le Cour Grandmaison devient en 1879 conseiller général du canton de Savenay. A l'assemblée départementale de la Loire-Inférieure, dont son père avait été vice-président, il s'intéresse surtout aux questions agricoles ou relatives aux voies navigables. Il est également membre du tribunal et de la chambre de commerce de Nantes.

A la suite du décès de son frère Charles, Henri Le Cour Grandmaison est élu sénateur de la Loire-Inférieure le 14 avril 1901, sans concurrent, avec 750 voix sur 991 votants. Il sera réélu le 7 janvier 1906, dès le premier tour, recueillant 723 voix sur 998 votants.

Royaliste et catholique déclaré, il fait partie au Sénat du groupe de la droite. Aussi vote-t-il, le 6 décembre 1905, contre le projet de loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Il intervient régulièrement, en général dans la discussion des textes relatifs à la marine marchande et au commerce, sujet dont s'était déjà précoc-

cupé son frère, et se déclare toujours nettement protectionniste.

La Haute Assemblée l'élit à son bureau en qualité de secrétaire de 1914 à 1916, année de son décès qui eut lieu le 20 mars.

LE COUR GRANDMAISON
(JEAN), né le 18 mars 1883 à Nantes (Loire-Inférieure).

*Député de la Loire-Inférieure
de 1919 à 1942.*

*Sous-secrétaire d'Etat
à la Marine militaire
le 21 et le 22 mars 1940.*

Fils de Charles Le Cour Grandmaison, sénateur de la Loire-Inférieure après en avoir été député, Jean Le Cour Grandmaison fait ses études chez les Frères de la doctrine chrétienne, puis au collège Stanislas. Il est reçu au concours de l'Ecole navale en 1900. En février 1904, lors de l'attaque de Port-Arthur par les Japonais, il est au Japon à bord du croiseur-cuirassé *Gueydon* ; en août 1907, officier canonier à bord du *Forbin*, il participe au débarquement à Casablanca des troupes chargées de rétablir l'ordre dans le territoire des Chaoulas.

En août 1914, il est officier canonier à bord du croiseur-cuirassé *Condé*, bâtiment, qui, depuis plusieurs mois, se trouve à Vera-Cruz pour protéger les intérêts français mis en péril par les troubles du Mexique. A la déclaration de guerre, le *Condé* est rattaché à la division navale britannique de la mer des Antilles. Il prend part aux opérations qui aboutissent à la destruction de corsaires allemands et de leurs ravitailleurs.

En 1915, Jean Le Cour Grandmaison est affecté sur sa demande au régiment de canoniers-marins qui sert sur le front des pièces de marine à longue portée. Commandant la 1^{re} batterie mobile, il prend part, de 1916 à l'armistice, à la plupart des grandes opérations offensives : Verdun, Belgique, Chemin des Dames, Lorraine et, après l'armistice, il commande une section de la flottille du Rhin.

Titulaire de trois citations, il est décoré de la Croix de guerre et de la Légion d'honneur.

En octobre 1919, il démissionne pour entreprendre une carrière politique qui ne devait s'achever qu'avec la III^e République. S'étant présenté aux élections générales de 1919 sur la liste d'union nationale du marquis de Dion, dans la 2^e circonscription de la Loire-Inférieure, il est élu au premier tour, le 16 novembre, avec 41 961 voix sur 73 053 suffrages exprimés. Réélu dans la même circonscription, candidat sur la liste d'union nationale catholique le 11 mai 1924, par 48 583 voix sur 76 668 votants, il le sera encore le 22 avril 1928, cette fois dans la 4^e circonscription de Nantes, le mode d'élection étant alors celui du scrutin d'arrondissement, par 18 534 voix sur 21 836 suffrages exprimés et en 1936

par 14 050 voix sur 17 065 votants. Toutes ces élections ont été acquises dès le premier tour de scrutin.

Il est, en 1932, maire de Guenrouët.

A la Chambre, il siège à droite et s'inscrit d'abord au groupe des indépendants ; mais à partir de 1924 il n'appartient plus à aucun groupe. Le socialisme et le radicalisme dont l'action politique et les vues doctrinales heurtent sa conception de l'intérêt national et ses convictions religieuses trouvent en lui un adversaire déterminé. Son passé d'officier de marine l'incline tout naturellement à consacrer aux questions navales une large part de son activité parlementaire qu'il étend à la politique étrangère mais, à vrai dire, il n'est guère d'aspects de la politique qu'il n'ait traités dans ses discours, dans ses rapports ou propositions ou qu'il n'ait abordés dans ses interventions plus modestes en séance publique.

Nommé membre de la commission de la marine militaire et de la commission des affaires étrangères dès son arrivée à la Chambre, il fera partie de la première jusqu'à la fin de sa carrière de député et de la seconde jusqu'en 1936. Il siège aussi, au cours de son premier mandat, au sein de la commission de l'Alsace-Lorraine et de la commission des comptes définitifs.

Il rapporte divers projets de loi sur l'organisation du corps des équipages de la flotte et du corps des officiers de marine. D'une manière générale, il prend part à tous les débats relatifs aux négociations internationales où sont en cause les intérêts navals de la France.

Les questions financières et fiscales retiennent son attention.

Fréquentes sont, au cours de la 13^e législature, ses interventions dans la discussion d'interpellations sur la politique extérieure. En 1924, des incidents, suivis de l'arrestation de communistes, étant survenus à Bobigny, il manifeste à la tribune de la Chambre son opposition au gouvernement présidé par Edouard Herriot, reprochant à ce dernier de pratiquer une politique de « juste milieu », de « révolutionnaire conservateur », et de vouloir substituer un idéal nouveau — l'idéal laïque — à l'antique idéal chrétien qui avait fait jusqu'à nos jours la base même de l'organisation des sociétés ».

Il développe ce même thème en 1925 dans la discussion d'une interpellation d'un député de la gauche sur « les attaques dirigées par les évêques de France contre les institutions laïques et scolaires de la République ». Laissez l'Etat, dit-il à l'adresse des radicaux — cela vous paraît un progrès, le Progrès. Nous voyons, nous, la plus aveugle, la plus brutale des régressions ».

C'est toujours ce même thème qu'il reprendra en 1927 dans la discussion d'interpellations sur le communisme, Poincaré étant président du Conseil « Vous avez enseigné au peuple que les vieux dogmes qui ont placé l'Europe à la tête du progrès étaient désormais

périmes. Vous avez éteint les étoiles du ciel et vous lui avez dit : C'est sur cette terre que l'homme doit réaliser son rêve. » Il concluait en rappelant ces paroles du pape Benoît XV : « Dans l'ordre social, l'oubli de Dieu aboutit à l'anarchie et à la révolution. »

Au cours de son troisième mandat, de 1928 à 1932, il s'occupe plus spécialement des questions relatives à l'enseignement.

Développant, en 1928, son interpellation sur la politique générale et la composition du gouvernement de Raymond Poincaré, il avait prononcé ces paroles révélatrices d'un état d'esprit dont l'on ne vit pas qu'il se soit départi par la suite : « Continuerons-nous à ne pas nous comprendre — que dis-je — à nous combattre, alors que presque tous, en France, nous voulons les mêmes choses et que nous ne différons souvent que sur la façon de les nommer ? »

Au cours de son quatrième mandat — de 1932 à 1936 — l'économie agricole requiert son étude.

Il n'abandonne cependant aucun des autres domaines de son activité parlementaire habituelle.

La guerre venue, quand Paul Reynaud constitue son gouvernement d'union nationale le 21 mars 1940, Jean Le Cour Grandmaison y prend le sous-secrétariat à la Marine, mais dès le lendemain il était démissionnaire.

Il a voté le 10 juillet 1940 les pouvoirs constitutionnels sollicités par le maréchal Pétain.

LECOURTIER (GEORGES), né le 23 décembre 1866 à Bras (Meuse), mort le 26 juillet 1940 à Bras.

Député de la Meuse de 1919 à 1924.

Sénateur de la Meuse de 1924 à 1940.

Georges Lecourtier est issu d'une famille de paysans installés depuis trois générations sur les bords de la Meuse, entre Woëvre et Argonne, dans ce village de Bras auquel l'épopée de 1916 devait conférer une glorieuse notoriété puisque c'est à son entrée même que l'offensive adverse fut définitivement stoppée.

Destiné à devenir lui aussi agriculteur, Georges Lecourtier est dirigé, dès qu'il a acquis au collège de Verdun la formation intellectuelle requise, sur l'école de Merchines, d'où il sort diplômé. Alors il développe et perfectionne peu à peu l'exploitation paternelle, amenant progressivement aux idées et aux méthodes nouvelles les cultivateurs de la région. L'emploi raisonné des engrais, l'usage des machines, la pratique de la coopération, du crédit, des assurances, modifiant les conceptions, renforcent les moyens et améliorent les résultats. En quelque trente années, le modeste paysan de Bras rénove ainsi l'esprit et la matière dans un des plus riches cantons ruraux du pays.

Georges Lecourtier ne recherche pas la popularité. Pourtant elle lui vient peu à peu de la reconnaissance de ses obligés et de la foi de ses disciples. Le mois de décembre 1913 lui offre trois occasions de s'affirmer en faisant successivement du monsieur villageois un conseiller municipal de sa commune, le conseiller général du canton de Charny et le maire de Bras. Ces mandats lui seront d'ailleurs régulièrement renouvelés et il deviendra même vice-président de l'assemblée départementale.

Survient la Première Guerre mondiale qui sème la désolation et la ruine dans toute cette région si proche de Verdun. Dans le bouleversement et les dangers, Georges Lecourtier donne la pleine mesure de ses capacités et de son caractère. Aussi, quand se pose, au lendemain de l'armistice, le grave problème de la reconstitution du sol et des demeures, nombreux sont ses concitoyens qui le veulent pour représentant à la Chambre des députés.

Il figure, en effet, sur la liste républicaine d'union meusienne dont les membres, conduits par André Maginot, se présentent ainsi : « Nous sommes des républicains et des patriotes plaçant la patrie au-dessus de tout. La République répond à notre idéal de justice, de liberté, de progrès social. Dans un département dévasté comme le nôtre l'union est indispensable. Les intérêts locaux doivent passer au premier rang de nos préoccupations ».

Aux élections du 16 novembre 1919, qui ont lieu au scrutin de liste, Georges Lecourtier est élu à la plus forte moyenne, par 18 938 voix sur 43 686 votants.

Il ne reste député que la durée d'une législature. Durant ce temps, son activité est presque exclusivement consacrée, d'une part, à la réparation des dommages de guerre, d'autre part, à la solution des problèmes agricoles. Il dépose un rapport et deux propositions de loi.

Des élections sénatoriales devant avoir lieu dans le département le 6 janvier 1924, ses amis incitent Georges Lecourtier à présenter sa candidature. Il ne recueille que 262 voix à l'issue du premier tour auquel sont élus Raymond Poincaré et Pol-Chevallier. Bénéficiant de désistements successifs, il obtient 337 voix au deuxième tour, puis 460 au troisième, ce qui lui permet d'enlever le troisième siège de sénateur devant Noël qui ne recueille que 311 voix. Au renouvellement du 16 octobre 1932, il sera réélu dès le premier tour en compagnie de Raymond Poincaré, avec 628 voix sur 821 votants.

Comme il l'avait fait à la Chambre des députés, Georges Lecourtier se préoccupe essentiellement des questions agricoles. Il commence cependant à faire partie de la commission de l'armée, de 1925 à 1931. En 1932, il entre à la commission de l'agriculture et à celle des départements libérés, qui le choisit comme secrétaire le 1er mars 1934. A partir de 1935, il n'appartient plus qu'à la commission de l'agriculture.

Sa participation aux travaux du Sénat apparaît modeste puisque, en seize ans, il dépose deux rapports et trois avis, il s'associe à deux amendements et à une proposition de résolution, et il pose cinq questions écrites. Enfin, il n'intervient qu'à trois reprises, chaque fois en qualité de rapporteur. Mais Georges Lecourtier se montre incontestablement, dans les assemblées du parlement, l'un des délégués les plus caractéristiques de cette élite paysanne à l'esprit ouvert et aux idées générales grâce à l'instruction et qui, convaincue de la nécessité de la coopération intellectuelle et active de tous les groupements économiques, se voue à la collaboration sociale.

Il est alors officier d'académie, chevalier du Mérite agricole et chevalier de la Légion d'honneur. En outre, il est fier de présider depuis longtemps la société d'agriculture de Verdun, la chambre d'agriculture de la Meuse et la chambre régionale d'agriculture de l'Est.

Le 10 juillet 1940, il ne prend pas part au vote sur le projet de loi constitutionnelle tendant à donner les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Le 26 juillet, la terre ancestrale à laquelle il est indissolublement lié le reprend à jamais, sans que les rigueurs de l'occupation permettent de connaître les circonstances de sa fin et les épreuves qui l'ont précédée.

LE COZANNET (YVES), né le 28 janvier 1898 à Penvenan (Côtes-du-Nord).

*Député des Côtes-du-Nord
de 1930 à 1932.*

Le Cozannet fut un des jeunes combattants de la Première Guerre mondiale et son courage lui valut la Croix de guerre Titulaire du baccalauréat, il exerça la profession de cultivateur exploitant d'une ferme de vingt-deux hectares. Son intérêt pour la terre et son souci de défendre les hommes qui y vivaient le conduisit dès 1922 à se consacrer à l'organisation de la profession agricole dans toutes ses branches syndicales et mutualistes. C'est ainsi qu'il fut successivement ou simultanément : président de la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord, membre du conseil d'administration de la fédération départementale des exploitants agricoles, vice-président des coopératives agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord.

Il fut aussi président du comice agricole du canton de Tréguier où tout naturellement son activité publique le conduisit à être conseiller municipal dès 1927 puis maire de Minihy-Tréguier en 1929, poste qu'il devait occuper avec succès pendant quinze ans.

Un an après son accession à la mairie il n'hésita pas à se présenter à une élection partielle de l'arrondissement de Lannion le 13 avril 1930 pour le remplacement de Pierre Even qui, élu sénateur, démissionna de son mandat le 31 janvier 1930. Yves Le Cozannet échoua de peu au premier tour et remporte une

victoire difficile mais indéniable au deuxième tour : sur 18.606 votants, 9.066 voix contre 8.817.

A la Chambre, il siège avec l'étiquette « républicain indépendant » et pendant les dernières années de la législature il ne ménage pas ses efforts tant en commission de la marine marchande qu'en séance publique notamment au moment de la fixation des budgets. cherchant toujours à concilier la défense des professions agricoles et l'intérêt général.

Il se représente en 1932 et en 1936 mais à chaque fois au terme d'un combat acharné les urnes se montrent défavorables.

LÉCULIER (HENRI), né le 23 juillet 1874 à Champrougier (Jura).

Député du Jura de 1932 à 1936.

Sénateur du Jura de 1937 à 1941.

Henri Léculier fait ses études au lycée de Dijon puis à la Faculté de médecine de Paris où il obtient son doctorat.

Maire de Champrougier, il se présente aux élections législatives du 8 mai 1932 et est élu au deuxième tour de scrutin par 6.389 voix contre 6.334 à De Haut, sur 12.916 votants. Non réélu en 1936, il pose sa candidature aux élections sénatoriales du 7 novembre 1937. Il est élu au deuxième tour de scrutin par 425 voix contre 413 à Grandmottet, sur 840 votants.

Tant à la Chambre des députés qu'au Sénat, où il est inscrit au groupe de la gauche démocratique, Henri Léculier s'intéresse aux questions économiques, agricoles et douanières. Il a ainsi tout naturellement sa place au sein de la commission des douanes et des conventions commerciales et de la commission de l'agriculture. Il est aussi membre de la commission des postes, télégraphes et téléphones et de la commission de l'hygiène et de la prévoyance sociales.

Parmi les diverses propositions de loi qu'il dépose il convient de noter un texte tendant à rendre obligatoire la vaccination antidiptérique.

Il établit de nombreux rapports sur des projets et propositions de loi tendant à organiser et à assainir les marchés de la viande, du lait et des produits résineux, à faciliter l'organisation corporative et les ententes professionnelles des marchés du lait, à réglementer la vente du lait écrémé

Il dépose également un rapport sur sa proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts de la production fromagère et, en particulier, de la production française de gruyère.

Henri Léculier était président de la chambre d'agriculture du Jura et du syndicat national des producteurs français de gruyère

Il était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota pour les pouvoirs constitutionnels.

LEDERLIN (Paul), né le 8 mai 1868 à Rothau (Bas-Rhin).

Sénateur des Vosges de 1920 à 1927.

Sénateur de la Corse de 1930 à 1945.

Après des études au collège Sainte-Barbe, au lycée Saint-Louis, puis à l'Institut polytechnique de Lausanne, Paul Lederlin prend la succession de son père aux blanchisseries et teinturerie de Thaon et administrateur, en outre, plusieurs autres sociétés.

C'est une des personnalités industrielles les plus en vue de l'entre-deux guerres et c'est surtout dans l'industrie textile qu'il donne la mesure de son esprit d'entreprise. Il accentue le rayonnement de l'industrie de la blanchisserie et de la teinturerie, non seulement dans toute la France, mais encore dans l'Europe entière, au-delà des mers, dans les colonies françaises et en de nombreuses possessions étrangères. Il sait conquérir les marchés d'exportation, imposer au monde des affaires son autorité et accroître la renommée des exploitations industrielles dont il a la lourde charge.

Pendant la Grande Guerre Paul Lederlin se consacre corps et âme au salut de son pays. Dès l'armistice il s'emploie à reconstituer les usines que l'invasion avait détruites et à assurer l'existence des travailleurs attachés aux ateliers.

Il ne reste pas indifférent au développement agricole du pays. Il veut industrialiser l'agriculture, sachant que l'industrie et la terre sont les sources combinées du bonheur individuel et collectif. Il crée de nombreux champs d'expérience, des fermes modèles.

Philanthrope de tradition et de tempérament, Paul Lederlin poursuit énergiquement et amène à un haut degré de perfectionnement les réalisations sociales de son père.

Ami de l'école publique, il met tout en œuvre pour en assurer le développement pédagogique et rendre la fréquentation plus attrayante. Il crée des cours post-scolaires, des écoles ménagères, des cours de dessin, d'apprentissage. Il participe au grand mouvement des écoles techniques françaises et inscrit son nom parmi les bienfaiteurs de l'École centrale de Paris, de l'École polytechnique, de l'École de physique et chimie, des écoles professionnelles régionales de Rouen, Roubaix et Lyon.

Il favorise toutes les œuvres de prénatalité ou de puériculture, bâtit des crèches, des pouponnières, fait fonctionner des dispensaires d'hygiène sociale.

Conseiller municipal et maire de Thaon, conseiller général des Vosges, Paul Lederlin fait acte de candidature aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920. Il est élu par 515 voix sur 1 006

votants. Dans la Haute Assemblée il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste.

Membre de plusieurs commissions, douanes et conventions commerciales, comptabilité, notamment, aucune question intéressant le département des Vosges ne lui est étrangère. Il fait preuve, dans cette haute fonction, de la perspicacité et de l'intelligence qu'il déploie si heureusement dans ses affaires industrielles. Son activité bienfaisante lui vaut de nombreuses et durables affections, mais les succès qu'il obtient provoquent la jalousie de personnages locaux. Paul Lederlin en souffre et il renonce, en 1927, à solliciter le renouvellement de son mandat de sénateur des Vosges.

Le 11 mai 1930 il est élu sénateur de la Corse, au premier tour de scrutin, par 426 voix sur 808 votants. Il est réélu le 25 octobre 1938, au troisième tour, par 402 voix contre 393 à Landry, sur 811 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste du Sénat et membre de diverses commissions, il apporte dans la Haute Assemblée tout ce qu'il a d'énergie, d'expérience et de cœur, à servir les habitants de l'île de Beauté.

Paul Lederlin s'intéresse également à des entreprises de presse et fonde *L'Express de l'Est* à Epinal. Il publie dans l'*Encyclopédie de chimie industrielle* un ouvrage intitulé : *Blanchiment, teinture, impression et apprêts*.

Commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole, grand officier du Nichan-Iftikhar, Paul Lederlin était de cette catégorie d'hommes qui se font un devoir de respecter les opinions de chacun à condition qu'elles soient sincères et les croyances si elles ne procèdent d'aucun sectarisme. Indépendant par caractère, il était ami de l'ordre et ennemi des factions.

Au Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il ne prit pas part au vote des pouvoirs constitutionnels.

LEDIEU (Elie Albert), né le 21 juillet 1834 à Arras (Pas-de-Calais), mort le 7 janvier 1917 à Paris.

Député du Pas-de-Calais de 1880 à 1893.

Industriel, conseiller municipal depuis 1870, Elie Ledieu fut membre du Tribunal de commerce d'Arras pendant vingt-deux ans, de 1867 à 1889, dont dix ans de présidence.

Candidat républicain et antirévolutionniste, lors des élections générales du 22 septembre 1889, il fut élu député de la 1^{re} circonscription d'Arras par 10.737 voix, sur 20.048 votants, contre 9.097 à M. Sens, député sortant, bonapartiste.

Dans sa profession de foi, il s'exprimait en ces termes : « Dès 1891, je de-

manderai la dénonciation des funestes traités de commerce qui nous lient depuis longtemps et la révision de notre tarif général des douanes. Je voterai tous les droits protecteurs pouvant assurer la prospérité de l'agriculture.

« J'espère qu'il se trouvera dans la nouvelle Chambre une majorité gouvernementale compacte pour se grouper autour du président Carnot, et soutenir les ministres qu'il aura choisis.

« Améliorer nos institutions, et non détruire pour aller vers l'inconnu, telle doit être la devise de tous ceux qui ont quelque souci du repos de la France. »

Au nom de la 9^e commission d'intérêt local, il déposa sur le bureau de la Chambre des rapports sur : les projets de loi tendant à autoriser les départements des Alpes-Maritimes et de l'Ariège à s'imposer extraordinairement; le projet de loi portant prorogation de surtaxes perçues à l'octroi du Blanc (Indre); le projet de loi portant prorogation de surtaxes perçues sur le vin et sur l'alcool à l'octroi d'Embrun (Hautes-Alpes).

Aux élections générales de 1893, il fut battu au second tour de scrutin par Rose, républicain, n'obtenant que 8 538 voix, contre 10 968 à ce dernier, sur 19 661 votants.

Membre de la commission municipale chargée de l'administration d'Arras pendant la guerre de 1870, Elie Ledieu exerça également les fonctions d'adjoint au maire, de conseiller d'arrondissement, de délégué cantonal pour l'instruction primaire, de membre du conseil d'administration de l'école normale et des hospices.

Il se retira à Paris après les violents bombardements d'octobre 1914 et y mourut le 7 janvier 1917, à l'âge de 83 ans.

Elie Ledieu était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

LEDIN (JULES), né le 26 janvier 1867 à Saint-Etienne (Loire), mort le 18 avril 1914 à Saint-Etienne.

Député de la Loire de 1906 à 1910.

L'aîné d'une famille de neuf enfants, Jules Ledin fut élevé au bruit rythmé des métiers à tisser. Il n'avait pas dix-neuf ans lorsque son père, ouvrier veloutier, mourut en laissant pour tout héritage à sa veuve et à ses enfants des traditions d'honneur et de travail.

Doté d'une grande puissance de travail et d'assimilation, il étendit ses connaissances puis consacra à l'étude d'ouvrages ardu d'économie et de sociologie le peu de temps que lui laissaient son travail de passementier et ses charges de chef de famille. Epris des doctrines socialistes, il se fit entendre dès 1888 dans les clubs et les réunions. Secrétaire de la Bourse du travail en 1892, il se montra

un propagandiste ardent, méthodique et habile.

Entré au conseil municipal en 1895 à la suite d'une élection partielle, il mena en 1896 et 1897 une vive campagne d'opposition qu'il renouvela de 1898 à 1900.

Pendant l'affaire Dreyfus, il fut au premier rang de ceux qui luttèrent pour la vérité et la justice.

A la suite de la grève des passementiers, mouvement dont il fut l'un des chefs, Jules Ledin connut une grande popularité.

Elu maire le 20 mai 1900 réélu en 1904, il se révéla un administrateur et un réalisateur de grande valeur. Sous son impulsion, les œuvres sociales se développèrent.

Aux élections générales du 20 mai 1906 il fut élu député de la 2^e circonscription de Saint-Etienne, au second tour de scrutin, par 8 165 votants contre 6 410 à Souleau, sur 14 690 votants, en remplacement de Piger, député sortant non candidat.

Ne voulant pas cumuler les fonctions de premier magistrat de la ville de Saint-Etienne avec un mandat législatif, il donna sa démission de maire le 25 juillet 1906.

Inscrit au groupe des socialistes parlementaires, membre des commissions des mines, de l'emploi des forces hydrauliques et de la commission d'enquête sur la catastrophe de l'Yna, il eut le souci d'accomplir scrupuleusement son mandat.

Il présenta des rapports sur des opérations électorales (1906), déposa deux propositions de loi, l'une relative aux ateliers de famille (1906), l'autre à la répression des fraudes dans le commerce des hommes (1910), et rapporta la proposition de loi Basly tendant à modifier la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de retraites et de secours des ouvriers mineurs (1909).

Il se fit entendre dans la discussion de l'interpellation de Chaumet sur les retards des trains et l'encombrement des divers réseaux (1906).

Principalement attaché à l'étude des questions sociales et économiques, il intervint notamment sur : la péregrination des grades des officiers d'administration contrôleurs d'armes (1908); les travaux publics; l'approbation d'une convention avec le Canada (1909); la modification du tarif général des douanes; la caisse de prêts des tisseurs de Saint-Etienne; les établissements à succursales multiples; les retraites ouvrières et payannes (1910).

Aux élections générales du 24 avril 1910, il fut mis en minorité au premier tour, n'obtenant que 3 720 voix contre 4 894 à Durafour, élu au second tour.

Il se retira alors presque totalement de la vie politique et vécut dignement en assurant par son seul travail son existence et celle des siens.

Il n'était plus qu'un modeste représentant de commerce quand la mort le frappa en pleine force à 47 ans.

Saint-Etienne lui fit d'imposantes funérailles, Aristide Briand, ancien président du Conseil, tint, en dépit de son état de santé, à suivre le convoi de son ancien collègue et ami.

La municipalité offrit à la famille Ledin une concession à perpétuité pour la sépulture de l'ancien maire de la ville de Saint-Etienne.

LE DOUAREC (ARMAND), né le 24 mars 1884 à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord);

*Député d'Ille-et-Vilaine
de 1924 à 1928*

Armand Le Douarec, avoué près le tribunal civil de Rennes, se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924. Il fut élu troisième de la liste d'union républicaine et de concorde nationale qui obtint la majorité absolue des suffrages. Il recueillit personnellement 65 616 voix sur 124 444 votants.

Dans sa profession de foi, il se prononçait pour une politique de stricte économie et pour le maintien de la paix sociale et religieuse entre les citoyens, dans le cadre des institutions républicaines, par le respect de toutes les libertés, par le développement de l'aide aux classes laborieuses et particulièrement par les lois de prévoyance, de crédit et de mutualité.

Inscrit au groupe démocrate, il fut membre de la commission de la législation civile et criminelle; de la commission professions de foi et des programmes sion chargée d'opérer le dépouillement électoral de 1924 et de fournir à la Chambre un rapport sur les vœux et les volontés qui y sont exprimés; de la commission des comptes définitifs et des économies.

Il prit part à la discussion: du budget des Affaires étrangères; d'un projet et de propositions de loi ayant pour objet de rétablir le scrutin uninominal pour l'élection des députés; du budget de la Guerre.

Il demanda à interpeller le gouvernement sur sa politique générale, sur le fascisme, sur la composition du ministère, et intervint au cours de la discussion d'interpellations relatives à la vie chère et au chômage.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, candidat dans la circonscription de Montfort, il n'obtint, au second tour de scrutin, que 5.707 voix contre 6.316 à Barbot, républicain indépendant, élu.

Le Douarec était officier de la Légion d'honneur.

LEDOUX (FERDINAND), né le 5 février 1881 à Château-Porcien (Ardennes)

Député des Ardennes de 1930 à 1942

Cultivateur et entrepreneur de travaux publics à Château-Porcien, conseiller municipal, puis maire de Château-Porcien à partir de 1919, Ferdinand Ledoux fut conseiller général des Ardennes de 1922 à 1928, puis de 1930 à la guerre de 1940, pour le canton de Château-Porcien.

Le 30 mars 1930, une élection partielle eut lieu dans la circonscription de Rethel pour pourvoir au remplacement de M. Meunier élu sénateur le 20 octobre 1929 et démissionnaire de son mandat de député le 17 janvier 1930. Ferdinand Ledoux emporta ce siège, au second tour de scrutin, par 3.446 voix, sur 9.447 votants, contre 3.095 voix à M. Braibant et 2.798 à M. Dupont.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste et membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, il fit preuve d'une grande activité.

Il déposa plusieurs propositions de loi et de résolution tendant: à frapper d'une taxe journalière les employeurs de main-d'œuvre étrangère; à la création d'une carte de pupilles de la Nation; à inviter le gouvernement à déposer un projet de loi portant ratification d'une convention internationale, économique et touristique conclue entre la France et la Belgique; à réduire le prix des transports des engrais; à exonérer des droits d'enregistrement les baux à ferme; à faire classer dans les vicinaux ordinaires les chemins ruraux qui appartiennent aux communes; à obliger les chauffeurs d'auto et les chasseurs à contracter une assurance contre les accidents causés aux tiers; à supprimer la taxe de luxe qui frappe les produits pharmaceutiques.

Il prit part à la discussion d'un projet de loi sur les assurances sociales. Il demanda à interpeller sur la politique générale du gouvernement et sur la composition du cabinet; sur la nécessité de protéger les habitants contre les dangers qui les menacent tous les jours sur les bateaux, sur les routes, sur les passages à niveau, sur les trains, dans les avions, dans les spectacles, courses, meetings enfin au sujet de la crise agricole.

Réglu dans la même circonscription par 5.689 voix sur 9.969 votants, contre 4.132 à Barrachin, au second tour de scrutin des élections des 1^{er} et 8 mai 1932, il fit partie des commissions de l'Alsace-Lorraine, des douanes et des conventions commerciales; des régions libérées. Il s'occupa alors des droits de douane sur différentes marchandises et de la modification du tarif des douanes. Il demanda à interpeller le gouvernement sur la mévente du blé, sur les accidents de chemins de fer en général et sur ceux de Saint-Elier et de Lagny en particulier; sur la politique agricole du gouvernement.

Il intervint dans la discussion du budget de l'Agriculture au sujet du crédit affecté à l'assainissement du marché du lait.

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il fut élu au second tour de scrutin par 4 670 voix sur 9 622 votants, contre 4 324 à Arnould.

Membre de la commission des travaux publics et des moyens de communication, il intervint encore à propos des accidents de chemins de fer et au bénéfice des mobilisés et des populations des régions frontalières.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota les pouvoirs constitutionnels demandés par le maréchal Pétain.

LEFAS (ALEXANDRE, AUBERT), né le 20 septembre 1871, à Vannes (Morbihan).

Député d'Ille-et-Vilaine de 1902 à 1919 et de 1924 à 1932.

Sénateur d'Ille-et-Vilaine de 1933 à 1941.

Issu d'une famille bretonne, fils d'un fonctionnaire de l'administration, Alexandre Lefas fait ses études à Laval et au collège Stanislas à Paris où il suit les cours de la Faculté de droit. Licencié en droit en 1891, il soutient avec succès quatre ans plus tard une thèse de doctorat sur la notion de la juridiction gracieuse.

Ancien avocat à la Cour d'appel de Paris, chargé de cours des universités d'Aix-en-Provence et de Lille, élève de l'école du Louvre et de l'école des Hautes études, il est secrétaire général du Conseil supérieur de la natalité à partir de 1920, président du syndicat général des cidres en 1923 et membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.

A la mobilisation, en 1914, Alexandre Lefas sert comme lieutenant d'état-major. Il est cité à l'ordre de la direction des transports pour le rôle qu'il a joué dans la mobilisation des taxis de la Marne et leur marche sur le front de bataille.

Conseiller général du canton de Saint-Aubin-du-Cormier du 14 décembre 1919 au 17 octobre 1931, Alexandre Lefas préside l'assemblée départementale d'Ille-et-Vilaine de 1924 à 1928.

Il est élu pour la première fois député le 27 avril 1902 par 11 139 voix contre 8 705 à Bazillon, député sortant, sur 20 537 votants. Il est réélu aux scrutins des 6 mai 1906, 24 avril 1910 et 26 avril 1914.

Il n'est pas réélu en 1919 mais fait de nouveau son entrée au Palais Bourbon le 11 mai 1924 où il est élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue, par 66 528 voix sur 124 444 votants, en tête de la liste d'union républicaine et de concorde nationale. Il est renouvelé dans son mandat les 22 avril 1928 et 1^{er} mai 1932.

Le 16 octobre 1932 il pose sa candidature aux élections sénatoriales et est élu au deuxième tour de scrutin par 563 voix sur 1 103 votants.

A la Chambre des députés, où il est inscrit au groupe de l'union républicaine

démocratique, Alexandre Lefas est secrétaire général du groupe de défense des familles nombreuses, vice-président du groupe de défense des intérêts cidricoles, secrétaire du groupe de la réforme parlementaire, membre du groupe de défense des intérêts agricoles et du groupe qui s'occupe des ouvriers des manufactures de l'Etat. Il est aussi membre de diverses commissions, notamment celles de l'enseignement et des boissons dont il est vice-président.

Il dépose de nombreuses propositions de loi. Les principales visent la protection des enfants du premier âge, les manifestations en cortège sur la voie publique, la liberté politique des fonctionnaires et des citoyens, les conditions dans lesquelles le transfert de cendres au Panthéon peut être prononcé. Une autre tend à établir l'incompatibilité entre le mandat de député et celui de maire ou adjoint d'une commune de plus de 5 000 habitants.

Il établit de nombreux rapports : rapport général sur les pensions civiles, rapport sur une proposition de loi tendant à la réorganisation administrative, judiciaire et économique de la France, rapport sur une proposition de résolution relative au cumul des mandats de député et de sénateur, rapport sur la proposition de loi tendant à l'abolition de la peine de mort.

Il intervient dans les discussions sur les habitations à bon marché, les tarifs douaniers, la législation fiscale, les familles nombreuses, les conventions collectives du travail.

Au Sénat, où il est inscrit au groupe de l'union démocratique, Alexandre Lefas appartient aux commissions de l'enseignement, dont il sera vice-président en 1940, de législation civile et criminelle, des douanes. Il s'intéresse aux questions touchant les baux à ferme, les baux commerciaux ou industriels, aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation. Il intervient dans la discussion des propositions de loi relatives à la législation sur les sociétés et à l'adoption et, à plusieurs reprises, dans des débats relatifs au personnel enseignant.

Alexandre Lefas collabora à la *Grande Encyclopédie* et à de nombreux journaux, notamment *L'Ouest Eclair*. Il publia en librairie divers ouvrages historiques ou juridiques : *De la juridiction gracieuse, l'Etat et les fonctionnaires* — couronné par l'Institut — *La juridiction consultative de Lille, l'Origine des municipalités en France, L'adoption testamentaire à Rome*.

Alexandre Lefas était correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, commandeur de l'ordre du Nichan-Iftikhar.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota pour les pouvoirs constitutionnels.

LEFEBURE (ALBERT, JEAN), né le 20 septembre 1860 à Paris (12^e), mort le 24 septembre 1924 à Thonnelle (Meuse).

Député de la Meuse de 1906 à 1914

Albert Lefébure fut le secrétaire de Stéphen Pichon, attaché au cabinet du gouverneur général de l'Algérie, sous-préfet de Tizi-Ouzou, de Péronne et de Montmédy, secrétaire général de la préfecture de la Somme, préfet honoraire, conseiller général et maire de Thonnelle.

Candidat républicain aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902, il obtint 6.370 voix, sur 12.953 votants, contre 6.499 voix à Albert de Benoist, élu.

Aux élections générales du 6 mai 1906, il fut élu député de l'arrondissement de Montmédy, au premier tour de scrutin, par 7.435 voix, sur 12.961 votants, contre 5.459 voix à Albert de Benoist, député sortant.

Dans sa profession de foi, il s'engageait à soutenir de ses votes un gouvernement économe des deniers publics, mais résolument réformateur et disposé à faire aboutir l'impôt sur le revenu qui, appliqué sans taxations arbitraires, sans mesures inquisitoriales, facilitera le dégrèvement des petits et moyens contribuables ; il se déclarait partisan du maintien des lois protectrices qui favorisent l'essor de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ; il exprimait en outre sa volonté de participer à l'application des réformes sociales destinées à améliorer dans une large mesure le sort des travailleurs, et de voter toutes les réformes sociales qui, fondées sur le respect de la propriété individuelle, pourront donner aux ouvriers agricoles et urbains la part de bien-être qu'ils sont en droit de réclamer d'une démocratie.

Il fut membre de la commission de l'administration générale, des cultes et de la décentralisation, adressa au ministre de la Guerre des questions relatives à l'état de défense de la frontière dans l'arrondissement de Montmédy et aux sociétés coopératives militaires, déposa un ordre du jour motivé, accepté par le gouvernement, à la suite des interpellations d'Emile Merle et de Jaurès sur les affaires du Maroc (1909), et prit part à la discussion des budgets de 1907, de 1908 et de 1910.

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 7.975 voix, sur 11.315 votants, contre 1.106 voix à Trouslard, il rapporta la proposition de loi tendant à modifier la loi du 25 juillet 1891 relative au Mont-de-Piété de Paris. Il prit part à la discussion du budget de 1911, du projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la France et l'Allemagne, le 4 novembre 1911, pour la limitation de leurs possessions respectives dans l'Afrique équatoriale, et du projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905, notamment en ce qui concerne la durée du service dans l'armée active.

Nommé préfet d'Alger par décret du 7 février 1914, il se démit de son mandat de député.

La Médaille d'or de première classe lui fut décernée pour actes de courage et de dévouement.

Il mourut dans la Meuse, à Thonnelle, le 24 septembre 1924.

Albert Lefébure était officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole, commandeur du Nichan Iftikhar, chevalier du Cambodge, officier du Dragon d'Annam.

LEFÉBURE (ALBERT, Léon), né le 31 mars 1838 à Wintzenheim (Haut-Rhin), mort le 4 avril 1911 à Orbey (Haut-Rhin).

Député du Corps législatif
de 1869 à 1870.

Représentant du Haut-Rhin
de 1871 à 1876.

Sous-secrétaire d'Etat aux Finances
du 27 novembre 1873 au 2 avril 1874

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 47.)

Léon Lefébure s'intéressait beaucoup aux problèmes de la détention et de ses conséquences, fondant la Société générale des prisons en 1877.

Dans le même esprit de charité il fut, en 1890, le fondateur de l'Office central des œuvres de bienfaisance et publia la même année un volume sur *Le devoir social*.

En 1903, il fut élu au 6^e fauteuil d'académicien libre à l'Académie des sciences morales et politiques, succédant à un autre ancien parlementaire, Antonin Lefèvre-Pontalis.

Il mourut le 4 août 1911 à Orbey, à l'âge de 73 ans.

On lui doit de nombreux ouvrages et quantité d'articles dispersés dans le *Correspondant*, la *Revue de Paris* et la *Revue des Deux mondes*, entre autres.

LEFEBVRE (CHARLES, AUGUSTE), né le 9 septembre 1821 à Lille (Nord), mort le 9 septembre 1912 à Avon (Seine-et-Marne).

Député de Seine-et-Marne de 1831 à 1839

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 49.)

Charles Lefebvre ne se représenta pas aux élections de 1839 estimant que son attitude anti-boulangiste risquait d'être sanctionnée à ses dépens par des électeurs restés fidèles à Boulanger.

Fils du fondateur du « Bureau Veritas » il en devint tout naturellement président du conseil d'administration.

Cofondateur de la loi de 1887 sur la liberté des funérailles et de la crémation, membre du comité de la Société de crémation, il s'était fait construire au cimetière Montmartré un columbarium privé pour son usage et celui de sa famille.

Il mourut le 9 septembre 1912, jour anniversaire de ses 91 ans, dans sa propriété d'Avon.

LEFEBVRE (CHARLES, EUGÈNE), né le 9 novembre 1868 à El-Biar (Algérie), mort le 2 juillet 1921 à Paris (15^e).

Député d'Alger de 1919 à 1921.

Charles Lefebvre était avocat à la Cour d'appel d'Alger quand il fut élu député, le 30 novembre 1919, au second tour de scrutin, avec 21.911 voix contre 13.000 environ à ses adversaires. Radical-socialiste, ancien vice-président du Conseil supérieur, il était également vice-président du Conseil général du département d'Alger et chevalier de la Légion d'honneur. Passionné par la défense des intérêts de l'Algérie, il s'était appliqué, avant de siéger au parlement, à résoudre la question des transports maritimes qui était essentielle pour son département.

Au cours de sa législature, il fut membre des commissions de la marine marchande, des mines et de la force motrice, du suffrage universel, mais son nom reste surtout attaché à la commission chargée d'étudier les moyens de découvrir et de poursuivre les spéculations de guerre, qu'il présida dès sa création — en 1920 — avec beaucoup d'autorité, interpellant même le gouvernement sur l'inertie qu'il opposait aux recherches entreprises par la commission.

Précurseur en ce domaine, il déposa en 1920 une proposition de loi concernant la réglementation des concessions et des recherches de pétrole en Algérie. Il défendit également une proposition de résolution invitant le gouvernement à ne procéder à aucune modification ou innovation dans l'organisation du régime de l'une quelconque des parties du domaine colonial en Afrique du Nord sans l'avis des Chambres.

L'Algérie et son département furent sans cesse au centre de ses préoccupations ; il interpelle le gouvernement sur les relations maritimes postales avec la France, sur la famine et l'insécurité qui régnaient en Algérie en 1921 ; il réclame, lors de la discussion du budget de 1920, le retour des corps des soldats algériens et marocains victimes de la guerre et intervient dans la discussion du projet de loi autorisant la perception des droits applicables au budget spécial de l'Algérie pour 1921.

Il ne négligeait cependant pas les autres discussions parlementaires, prenant part aux débats sur les propositions de résolution tendant à modifier le règlement de la Chambre des députés, sur le projet de loi relevant les taxes postales télégraphiques et téléphoniques en 1920 et sur celui relatif au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général et enfin sur les différentes interpellations relatives aux pénalités encourues par les personnes investies d'un mandat de l'État, à l'occasion de ce mandat, et sur les activités du trust de la meunerie.

Mais sa carrière parlementaire devait être courte. Terrassé par la maladie, il meurt à Paris le 2 juillet 1921. Il avait 52 ans.

LEFEBVRE (FRANÇOIS, PIERRE), né le 5 mars 1871 à Villers-en-Cauchies (Nord).

Député du Nord de 1914 à 1932.

Fils d'humbles tisserands, François Lefebvre naquit à Villers-en-Cauchies, près de Cambrai, où son père, devant l'officier d'état-civil, déclara ne pas savoir signer. C'est par son travail et ses remarquables qualités d'organisateur qu'il devint rapidement gérant de coopérative et président du syndicat des mineurs d'Anzin. Le combat qu'il menait déjà sur le plan syndical en faveur des travailleurs les plus déshérités ne suffisait pas cependant à étancher sa soif de justice et de progrès social. Accédant à la vie publique, il fut bientôt élu conseiller municipal, puis maire de Denain, fonction qu'il allait occuper longtemps. Mais le rayonnement dont il bénéficiait dans tout le bassin minier d'Anzin devait tout naturellement l'orienter vers la vie parlementaire.

Aussi, le 26 avril 1914, se présentait-il aux élections législatives comme candidat socialiste, dans la 3^e circonscription de Valenciennes. Au premier tour de scrutin, il fut mis en ballottage, obtenant 11.582 voix contre 11.076 à son concurrent Macarez, de tendance modérée. Il l'emporta au second tour, à la majorité absolue, par 12.512 voix sur 24.410 votants. La représentation parlementaire du département du Nord comptait alors, entre autres élus de marque, Jules Guesde, Delory, Grousseau et l'abbé Lemire.

Inscrit au groupe du parti socialiste qui, sous l'égide de Jaurès, venait de remporter 30 sièges supplémentaires et dont l'effectif atteignait 102 membres, François Lefebvre siégea à la commission des mines et de la force motrice.

L'ouverture des hostilités qui suivit de peu la réunion de la nouvelle Chambre et la constitution du cabinet Viviani, devaient orienter dans un sens très précis l'activité parlementaire du nouvel élu. Après avoir déposé en 1916 une proposition de loi tendant à étendre aux familles des réfugiés la gratuité des colis postaux envoyés aux militaires, il prend part la même année à la discussion d'une autre proposition organisant la production de guerre. En 1917, il intervient à propos du ravitaillement qui fait l'objet de diverses interpellations ; il interpelle lui-même le gouvernement sur la situation et le logement des rapatriés des pays envahis et, dans une question adressée au ministre des Travaux publics, il se préoccupe du sort réservé aux familles des mineurs rapatriés.

Après l'armistice, s'inquiétant des lenteurs de la réorganisation dans les pays reconquis, il interpelle à nouveau le gouvernement. Mais, avec le retour de la

paix, l'un de ses principaux soucis, outre les bourses accordées aux enfants et la réparation des dommages de guerre, sera la situation des ouvriers mineurs, comme l'atteste la proposition de loi qu'il dépose en 1919 sur la durée du travail dans les mines.

Aux élections législatives de 1919, la discipline du bloc national fut néfaste aux partis de gauche et, pour sa part, le groupe parlementaire socialiste ne compta plus que 72 membres. François Lefebvre fut cependant réélu le 16 novembre au quotient électoral, sur la liste fédérative du Nord du parti socialiste, ces élections se faisant au scrutin de liste, par 151.706 suffrages sur 374.022 votants.

Dans cette Chambre où, retrouvant Guesde, Inghels et Brache, il côtoyait de nouveaux élus tels Léon Blum, Max Dormoy et Paul Vaillant-Couturier, François Lefebvre siégea à deux commissions, celle des mines et de la force motrice et celle des régions libérées. S'il déposa des propositions de loi à caractère social, mais de portée générale, relatives l'une à l'aide aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, l'autre à l'assistance médicale gratuite, ce fut surtout en faveur des ouvriers mineurs qu'il intervint, tant à l'occasion d'interpellations diverses discutées en 1920 (accident survenu à un puits d'Anzin, crise du charbon) qu'au cours des discussions budgétaires annuelles, notamment en 1921, où il réclamait la création d'installations sanitaires à la surface de toutes les mines. Ce qui ne l'empêchait pas d'intervenir de surcroît sur des questions aussi diverses que les économies à réaliser dans le service de l'artillerie, ou l'amnistie applicable aux condamnations encourues pendant la guerre.

Le caractère artificiel de la « majorité » du bloc national était apparu lors de ce vote politique sur l'amnistie. Les difficultés économiques et financières de 1923 allaient accentuer ses divisions et préparer l'avènement d'une majorité nouvelle. Cette majorité, issue de l'entente réalisée par le cartel des gauches, l'emporta aux élections de 1924 où François Lefebvre, toujours candidat sur la liste socialiste du Nord, fut réélu au premier tour, le 11 mai, par 160.795 suffrages sur 451.022 votants. Membre des mêmes commissions que sous la précédente législature, il axa plus encore son activité parlementaire sur les problèmes miniers. C'est ainsi qu'il déposa de nombreuses propositions de loi qui concernaient notamment les pensions de retraite et les caisses de secours des ouvriers mineurs. Dans le même temps, il interpellait le gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour empêcher les compagnies d'imposer aux ouvriers une baisse de salaire que rien ne semblait justifier, sur la sécurité des ouvriers gravement compromise par les méthodes de rationalisation, sur la fermeture des mines de houille de l'Aveyron. Une telle activité devait lui valoir de siéger au comité consultatif des mines.

En juillet 1927, la Chambre, après de longues discussions, avait changé le mode

d'élection des députés et rétabli le scrutin uninominal. C'est dans ces conditions que François Lefebvre fut une fois de plus le candidat du parti socialiste dans le Nord, mais cette fois dans la 3^e circonscription de Valenciennes, où il fut réélu le 29 avril 1928, au second tour, par 11.288 suffrages sur 26.979 votants.

Bien qu'elle fût plus restreinte depuis 1928, l'activité parlementaire de François Lefebvre ne laissait pas de s'exercer en faveur des plus humbles, les ouvriers mineurs. Durant quatre législatures consécutives, François Lefebvre les avait constamment défendus au parlement. En 1932, âgé de plus de 60 ans, il ne se représentait pas et vit Sulpice Dewez lui succéder dans la 3^e circonscription de Valenciennes.

Il cessa dès lors toute activité politique.

LEFEBVRE (RENÉ), né le 24 octobre 1877 à Lille (Nord).

Député du Nord de 1919 à 1924.

Après avoir obtenu son doctorat en droit à l'université de Lille, René Lefebvre s'établit industriel à Valenciennes. Il fut bientôt élu président de la Fédération industrielle et commerciale du nord de la France, puis devint, en 1913, juge au tribunal de commerce de Valenciennes où il devait siéger durant de nombreuses années.

Quand prit fin la guerre de 1914-1918, il songea à se présenter dans son département natal aux élections législatives. Candidat sur une liste de la fédération républicaine, qui comprenait entre autres Louis Loucheur et l'abbé Lemire, il fut élu au quotient électoral du scrutin de liste, le 16 novembre 1919, par 130.843 suffrages sur 507.094 inscrits et 374.022 votants.

Dès son arrivée au Palais Bourbon, René Lefebvre s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine démocratique. Durant cette 12^e législature de la III^e République, qui fut caractérisée par la présence à la Chambre de nombreux députés élus sous le signe du bloc national, le nouvel élu du Nord déploya une intense activité, tant au sein des commissions : commerce et industrie où l'appelaient tout naturellement ses activités professionnelles, des régions libérées dont les travaux intéressaient au premier chef le représentant d'un département qui avait eu à souffrir de l'occupation — qu'en séance publique où il défendit constamment les différents points du programme contenu dans la profession de foi qu'il avait adressée la veille du scrutin avec ses colistiers à ses électeurs : « Nous n'avons d'autre but que de travailler à la renaissance du Nord et à la reconstitution du pays. Décidés à maintenir les conquêtes de la République, les institutions laïques et sociales, nous entendons poursuivre une œuvre de relèvement économique... L'Allemagne paiera, il faut qu'elle paye ». Le programme contenait en outre « la recon-

naissance définitive de la propriété commerciale, la lutte contre la spéculation, l'aide aux familles nombreuses, la décentralisation nécessaire à l'extension des pouvoirs des assemblées régionales ».

Fidèle au mandat qui lui avait été confié par ses électeurs, René Lefebvre s'appliqua à réaliser la plupart de ses engagements. C'est ainsi qu'il déposa de nombreuses propositions de loi relatives à la protection des petits commerçants et des petits industriels des régions libérées, à la lutte contre les spéculations illicites, l'octroi de délais en matière de dettes, aux accidents du travail survenus durant l'occupation, l'assistance aux vieillards.

En qualité de rapporteur de la commission du commerce et de l'industrie, il présenta de très nombreux rapports concernant les suites douloureuses du conflit mondial qui venait de prendre fin.

Là ne se borna pas cependant l'activité parlementaire de René Lefebvre et, multiples, furent ses interventions à titre personnel sur des projets à caractère économique et financier : projets de loi de finances pour les régions libérées ; projet relatif aux taxes sur le chiffre d'affaires ; projet concernant les baux à loyer d'immeubles à usage commercial.

Les élections législatives des 11 et 25 mai 1924 virent le triomphe du cartel des gauches et René Lefebvre ne fut pas réélu. Dès lors, il renonça à briguer ultérieurement les suffrages des électeurs pour se consacrer à ses activités professionnelles.

LE FEBVRE (JEAN, HENRI, ANTOINE-
baron), né le 17 février 1869 à Montpel-
lier (Hérault)

Député de l'Indre de 1919 à 1924.

Issu d'une vieille famille de financiers et de magistrats qui descendaient des receveurs généraux, Jean Le Febvre naquit à Montpellier le 17 février 1869. Bachelier es lettres puis licencié en droit, il entre en 1890 à l'École militaire de Saint-Cyr. À sa sortie de l'École, il est d'abord affecté au 9^e Dragons en garnison à Lunéville. Mais il quitte la carrière des armes en 1903 pour se fixer à Rosnay, petite commune du département de l'Indre, dans l'arrondissement du Blanc. Important propriétaire terrien, il est élu conseiller municipal puis maire de Rosnay en 1908.

Au début de la Première Guerre mondiale il est affecté au commandement d'un escadron du 14^e Hussards avec le grade de capitaine. Trois ans plus tard, il est versé dans l'infanterie et, dans les derniers mois de la guerre, il est appelé en qualité d'officier d'ordonnance auprès du représentant militaire français au Conseil supérieur interallié.

Rendu à ses activités civiles à la fin des hostilités, il revient à Rosnay et se présente aux élections législatives de 1919 comme candidat de la liste républi-

caine, ou liste Clemenceau, composée de cinq noms. Dans la profession de foi qu'il adresse à ses électeurs, avec ses collègues Fougère et Patureau-Mirand, il définissait ainsi son programme : « Nous répudions toute compromission, soit avec la réaction, soit avec la révolution... La paix extérieure doit être maintenue par la stricte application du traité de Versailles et l'orientation sincère de tous les peuples vers l'idéal de la Société des Nations ».

À ces élections au scrutin de liste d'où devait sortir la Chambre bleu horizon, Jean Le Febvre est élu à la plus forte moyenne par 26.524 voix sur 87.407 inscrits et 66.446 votants. Avec lui sont élus trois autres membres de la même liste. Quatre des cinq représentants de l'Indre durant la 12^e législature allaient donc appartenir à la droite.

Dès la constitution de la nouvelle Chambre, il s'inscrit au groupe de l'entente républicaine et démocratique et siège aux commissions des comptes définitifs, des spéculations de guerre et du suffrage universel. Il déploie une activité rare pour un nouveau parlementaire et rapporte le projet de loi portant règlement définitif de l'exercice 1918 pour les armées et le projet de loi sur les économies à réaliser dans le service de l'artillerie. Il prend part à la discussion du projet relatif à la création de nouvelles ressources fiscales et du projet de loi de finances pour 1921. Il intervient encore à l'occasion de diverses interpellations, plus spécialement sur le trust de la meunerie et dans la discussion du budget de l'Agriculture.

Enfin, il prend part en 1923 au débat qui s'instaure sur un projet de loi relatif à la conversion de la séparation de corps en divorce. Ainsi, par toutes ces interventions en faveur de la famille et de l'agriculture, de l'armée, Jean Le Febvre défendait les idées de propriétaire terrien et de républicain libéral auxquelles il était attaché.

Mais le 11 mai 1924, au renouvellement de la Chambre, les électeurs de l'Indre n'envoient au Palais Bourbon qu'un seul candidat de la liste républicaine, Fougère Jean Le Febvre battu, ne se représentera plus aux élections législatives mais continuera, sur le plan local, à exercer ses fonctions de maire, tout en se consacrant à l'exploitation de sa propriété de Grosjone.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre 1914-1918.

LEFEBVRE du PREY (EDMOND, MARIE), né le 16 août 1834 à Saint-Omer (Pas-de-Calais), mort le 18 février 1910 à Saint-Omer

*Député du Pas-de-Calais
de 1882 à 1889*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 50.)

Au renouvellement de 1889 Lefebvre du Prey fut balayé par la vague antiboulangiste : il se présenta dans la 1^{re} circonscription de Saint-Omer qui choisit d'élire le ministre des Affaires étrangères Ribot par 6.092 voix sur 11.278 votants, ne lui accordant que 4.491 suffrages. Il devait revenir à la charge aux renouvellements de 1893 et de 1898 sans parvenir à arracher le siège à Ribot.

Edmond Lefebvre du Prey était président du conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de la Société de secours mutuels de Saint-Omer et consacrait ses loisirs à la Société des antiquaires de Morinie.

Il mourut le 18 février 1910 à Saint-Omer, à l'âge de 76 ans.

LEFEBVRE du PREY (EDMOND, JOSEPH, CHARLES, MARIE), né le 16 octobre 1866 à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

*Député du Pas-de-Calais
de 1909 à 1927.*

*Sénateur du Pas-de-Calais
de 1927 à 1944.*

*Ministre de l'Agriculture
du 16 janvier 1921 au 15 janvier 1922.
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
du 29 mars au 9 juin 1924.*

*Ministre des Affaires étrangères
du 9 au 14 juin 1924.*

Edmond Lefebvre du Prey appartient à une famille de propriétaires fonciers qui, de tous temps, a donné des magistrats et des parlementaires. Entre autres, son arrière-grand-père présida le Corps législatif en 1800.

Licencié en droit, avocat, ancien bâtonnier du barreau de Saint-Omer, il débute jeune dans la politique. Il est conseiller municipal de Saint-Omer de 1896 à 1925 et maire de cette localité de 1912 à 1919, conseiller général de 1922 à 1931.

Pendant la Première Guerre mondiale, Edmond Lefebvre du Prey, n'étant pas mobilisable, doit rester à son poste, poste ingrat s'il en est, car Saint-Omer, siège du Grand quartier général anglais, subit de violents bombardements par avions et par pièces à longue portée. Il fait preuve en la circonstance de beaucoup d'abnégation et de courage civique, ce qui lui vaut d'être cité à l'Ordre de la Nation.

Edmond Lefebvre du Prey se présente aux élections législatives du 7 mars 1909. Il est élu au second tour de scrutin par 6.107 voix contre 5.782 à Lévy-Ullmann, sur 12.044 votants. Constamment réélu aux scrutins de 1910, 1914, 1919 et 1924, il fait son entrée au Sénat le 18 décembre 1927 après avoir été proclamé sénateur, au premier tour de scrutin, par 1.040 voix contre 612 à Cadot, député socialiste, sur 1.989 votants. Il est renouvelé dans son mandat de sénateur aux élections du 20 octobre 1936 après avoir obtenu, au troisième tour de scrutin, 1.077 voix sur 2.135 votants.

Edmond Lefebvre du Prey est le véritable type du parlementaire actif, compétent, dévoué. Il jouit d'une grande réputation tant comme orateur que pour sa compétence en matière juridique. Son action à la Chambre des députés, où il est inscrit au groupe de l'Union républicaine, est remarquable. Il intervient fort opportunément et de façon très documentée sur les grandes questions sociales et économiques et sur le projet de loi relatif au vote et à l'éligibilité des femmes. Il participe très activement à la loi sur les dommages de guerre. Ses qualités techniques lui valent d'être élu vice-président de la Chambre, poste qu'il occupe de 1919 à 1922.

Au Sénat, où il intervient dans la discussion de nombreux projets et dépose, entre autres, une proposition de résolution invitant le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour atténuer la crise qui pèse gravement sur l'élevage national, il est membre de plusieurs commissions dont celle des mines, qu'il préside, et celle des affaires étrangères dont il est vice-président.

Edmond Lefebvre du Prey fut président-directeur général des mines de Bruay-en-Artois et présida la fédération agricole des départements du Nord.

Il était commandeur du Mérite agricole, compagnon de Saint-Michel et Saint-Georges, officier de la Couronne de Belgique, titulaire de la médaille d'or de la Mutualité.

Après avoir voté, le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, pour les pouvoirs constitutionnels, il se retira de la vie politique.

LEFÈVRE (ABEL), né le 27 novembre 1870 à Saint-Germain-sur-Avre (Eure).

Député de l'Eure de 1904 à 1919.

Sénateur de l'Eure de 1921 à 1939

Publiciste, membre du Conseil général de l'Eure puis président de cette assemblée, Abel Lefèvre est candidat aux élections législatives du 2 octobre 1904 en remplacement d'Isambard, décédé. Il est élu au premier tour de scrutin par 7.906 voix sur 12.176 votants. Il est réélu les 6 mai 1906, 24 avril 1910 et 26 avril 1914, mais ne l'est pas en 1919.

Il se présente au Sénat le 17 juillet 1921. Au premier tour de scrutin il recueille 504 voix contre 501 à Lauvray, sur 1.010 votants et 1.005 suffrages exprimés, et il est élu. Il est renouvelé dans son mandat de sénateur le 20 octobre 1929 par 543 voix sur 1.009 votants.

À la Chambre des députés, Abel Lefèvre est inscrit au groupe de la gauche démocratique et fait partie de diverses commissions : postes et télégraphes, administration générale, notamment. Il dépose des propositions de loi et de résolution dont plusieurs ont trait à la commémoration à l'armistice du 11 novem-

bre 1918, commémoration à laquelle il voulait donner un caractère interallié.

Au Sénat, dont il est secrétaire de 1927 à 1930, il est membre de la commission des douanes et des conventions commerciales, de la commission d'administration générale, départementale et communale, de la commission de l'agriculture, de la commission des travaux publics. Il dépose divers textes notamment, avec plusieurs de ses collègues, un contre-projet relatif au régime des bouillieurs de cru. Il intervient dans la discussion de divers projets de loi. Expliquant son vote sur celui qui instituait la semaine de quarante heures, il déclarait :

« La question qui se pose aujourd'hui — à moins qu'il ne s'agisse d'une mystique — est de savoir si la réduction de la durée du travail sans réduction des salaires nominaux est un moyen efficace de lutter contre le chômage.

« Quand on étudie le problème à la lumière des réalités, quand on tient compte de toutes les incidences qui résulteront de l'application de la semaine de quarante heures, on se rend compte que la loi en discussion ne peut que déplacer le mal. Comme on le dit, elle permettra sans doute à la grande industrie d'absorber une partie des chômeurs, mais elle créera d'autres chômeurs en incitant des industriels, qui n'y ont déjà que trop de propension, à remplacer une partie de la main-d'œuvre par des machines.

Pour toutes ces raisons, Abel Lefèvre s'était abstenu dans le vote de l'ensemble de la loi.

Directeur du *Progrès de l'Eure*, Abel Lefèvre publia divers ouvrages, notamment : *L'Enseignement populaire dans le département de l'Eure. Où nous en sommes.*

Il était officier d'Académie.

LEFÈVRE (ALEXANDRE, AUGUSTE, PICIDE), né le 28 novembre 1834 à Ercheu (Somme), mort le 22 janvier 1914 à Nogent-sur-Marne (Seine).

Sénateur de la Seine de 1891 à 1914.

Alexandre Lefèvre fut pendant plus de vingt ans chef d'institution à Montreuil-sous-Bois. Durant de longues années, il fut directeur des cours supérieurs municipaux de la ville de Vincennes.

Ancien conseiller municipal de Montreuil-sous-Bois, il fut élu, le 13 janvier 1878, conseiller général du canton de Vincennes, qu'il ne cessa de représenter jusqu'à son élection au Sénat, époque à laquelle il donna sa démission.

A trois reprises différentes, il fut élu vice-président du Conseil général de la Seine, aux travaux duquel il prit la part la plus active jusqu'en 1891.

Président de la commission des routes et chemins et de celle des omnibus et tramways, il fut l'auteur d'un grand nombre de rapports et de projets sur la

vicinalité du département de la Seine, la création d'hospices cantonaux, l'organisation de voyages scolaires pour les élèves de la banlieue, l'étude d'un réseau départemental du chemin de fer métropolitain, etc.

Il fit un rapport très remarqué sur les conditions de la participation du département de la Seine à l'Exposition universelle de 1889. Il s'occupa aussi tout particulièrement de la question de la séparation du Conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris ; il présenta, dès 1885, au Conseil général, un projet de vœu, très complet et très étudié, sur l'organisation du département de la Seine. En qualité de vice-président du Conseil général, il prononça au nom de cette assemblée un discours aux obsèques de Victor Hugo.

Une première fois candidat au Sénat lors de l'élection du 12 mai 1889, il ne lui manqua alors que trois voix pour être élu.

Elu sénateur lors du renouvellement du 4 janvier 1891, au troisième tour avec un programme radical progressiste, en remplacement de Georges Martin, par 287 voix sur 665 votants, il fut réélu le 28 janvier 1900 (premier tour), par 375 voix sur 773 votants et le 3 janvier 1909 (troisième tour) par 617 voix sur 909 votants.

Il fut questeur et fit partie de plusieurs commissions importantes.

Inscrit à la gauche démocratique, il prit la parole à de nombreuses reprises à la tribune sur les questions intéressant le département de la Seine et la ville de Paris ainsi que sur les questions d'enseignement.

Il prit part notamment en 1893 à la discussion du budget du ministère des Travaux publics et à celle de la proposition de loi tendant à modifier la loi du 19 juillet 1889, relative au classement et au traitement des instituteurs. Il déposa le rapport sur la proposition de loi ayant pour objet l'admission d'associations ouvrières françaises aux marchés de travaux et de fournitures à passer pour le compte des communes et prit part à la discussion de cette proposition de loi.

De 1894 à 1896 il déposa de nombreux rapports.

En 1897, il fut entendu dans la discussion du projet de loi sur la protection de la santé publique et dans celle de la proposition de loi relative à la suppression des octrois et des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques.

En 1898, il déposa de nombreux rapports et prit part à la discussion du budget du ministère de l'Instruction publique.

De 1900 à 1912, il prit la parole lors de la discussion de divers budgets et déposa de multiples rapports.

Il mourut le 22 janvier 1914 à l'âge de 80 ans.

Il était officier de l'Instruction publique.

LEFÈVRE (ANDRÉ, JOSEPH), né le 17 juin 1869 à Paris, mort le 5 novembre 1929 à Paris.

Député des Bouches-du-Rhône de 1910 à 1924.

Sous-secrétaire d'Etat aux Finances du 3 novembre 1910 au 3 février 1911.

Ministre de la Guerre du 20 janvier au 16 décembre 1920.

Fils d'un ingénieur, inspecteur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, André Lefèvre fit ses études au collège Chaptal puis à l'École des mines. Il débuta dans la politique au moment du boulangisme, comme secrétaire d'Alfred Naquet et, en 1893, soutint la candidature à la députation de René Viviani dans le 5^e arrondissement de Paris. Dès cette même époque, il fit partie de la rédaction de *La Petite République*, journal socialiste.

Conseiller municipal du quartier de la Sorbonne de 1895 à 1900, réélu en 1904, il fut président du conseil municipal de Paris en 1907-1908, puis conseiller général de la Seine.

Une aussi forte position personnelle dans la capitale lui valut, lors des élections législatives du 24 avril 1910, de ravir sans coup férir son siège à Gabriel Baron dans la 1^{re} circonscription d'Aix-en-Provence, l'un et l'autre recueillant respectivement 7.225 et 4.519 voix sur 12.772 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe des républicains socialistes, membre de diverses commissions, il déposa notamment deux propositions de loi tendant, l'une, à supprimer les délimitations régionales, l'autre à ouvrir sur l'exercice budgétaire un crédit de 3 millions de francs en faveur des communes des arrondissements d'Aix-en-Provence et de Marseille. Il fut également entendu dans la discussion du budget de 1911 au sujet des tabacs français.

Aristide Briand l'appela dès le 3 novembre 1910, dans son deuxième cabinet, au poste de sous-secrétaire d'Etat aux Finances, dont il démissionna un trimestre plus tard sans avoir eu le temps de donner sa mesure aux « affaires ».

Revenu à son banc de député, il interpella le gouvernement sur l'un de ses thèmes favoris : les délimitations viticoles ; prit part à la discussion : du budget de la Justice de 1912 en demandant la création d'une chambre nouvelle à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence ; d'un projet de loi tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle et d'un autre ayant pour objet de modifier la durée du service dans l'armée active (1912).

Il intervint plusieurs fois dans la discussion du budget de 1914 au sujet du recrutement des mécaniciens de la marine militaire, des secours pour calamités agricoles. Il s'intéressa encore à l'impôt sur les rentes, obligations et autres effets publics émis par l'Etat français ainsi qu'aux conclusions de la commission d'enquête sur l'affaire Rochette

Devenu conseiller général des Bouches-du-Rhône, collaborateur au *Petit Provençal*, il conserve son siège de député le 26 avril 1914, par 6.811 voix contre 4.351 à Gay sur 11.366 suffrages exprimés. Il s'inscrit alors au groupe de l'union républicaine radicale et socialiste et entre aux commissions du budget et du suffrage universel.

Mais la guerre l'appelle à d'autres tâches auxquelles sa particulière compétence le désigne naturellement. Ingénieur militaire de 2^e classe des poudres à titre temporaire, il se consacre pendant quatre ans à l'étude de la fabrication et de l'emploi des explosifs, des munitions et des artifices.

Leader de la liste de concentration républicaine, il est réélu à la majorité absolue le 16 novembre 1919, avec 18.488 voix sur 36.184 suffrages exprimés ; l'un de ses collègues, Jean, fait mieux encore puisqu'il recueille 18.779 suffrages ; quand au troisième, Girard, il « passe » au quotient grâce à ses 18.034 voix.

André Lefèvre s'inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique et devient membre de la commission des crédits.

Dès la constitution du bureau, le 18 décembre 1919, ses nombreux amis le portent à la vice-présidence de la Chambre et le confirment à ce poste le 13 janvier 1920. Rapporteur de la commission des crédits, il est entendu dans la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919. Puis il prend part à la discussion du projet de loi concernant l'émission d'un emprunt de rente amortissable à 5 %.

A la demande de Millerand, qui forme son premier ministère, il accepte le poste de ministre de la Guerre le 20 janvier 1920. Le ministère tombe le 18 février suivant. André Lefèvre conserve son portefeuille dans le 2^e cabinet Millerand, du 18 février au 23 septembre 1920, puis dans le cabinet Georges Leygues, dont il démissionne le 16 décembre 1920.

Au banc du gouvernement, il soutient plusieurs projets de loi : relatif à l'appel de la classe 1920 ; créant un contingent spécial de décorations ; instituant la « médaille commémorative de la Grande Guerre », et naturellement le budget de son département.

Dès son retour à la Chambre des députés, il en redevient vice-président, haute charge dans laquelle le maintiendront sans interruption, jusqu'à la fin de la législature, l'estime et la confiance de ses collègues.

Il interpelle le gouvernement sur l'accord de Paris et sur la Conférence de Londres, puis sur sa politique extérieure. Il s'intéresse à l'éducation physique et à la préparation militaire obligatoire, au recrutement de l'armée, ce qui ne saurait étonner de la part d'un ancien ministre de la Guerre. Mais il n'oublie pas non plus son passage au sous-secrétariat aux Finances et prend part à la discussion de plusieurs projets de loi : portant institution d'un double-décime

sur l'ensemble des contributions (1923) ; ayant pour objet la réalisation d'économies et la création de nouvelles ressources fiscales, le contrôle des opérations de change et la création d'une caisse de pensions de guerre (1924). Il est entendu également dans la discussion des budgets de 1922 et de 1923 à propos des monnaies et médailles de la guerre et de la loi de finances.

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924, André Lefèvre n'obtient que 15.521 voix sur 44.814 suffrages exprimés, dans la 2^e circonscription des Bouches-du-Rhône. C'est la liste du cartel des gauches, comportant deux de ses anciens colistiers — Auguste Girard et Victor Jean — associés à Félix Guoin, qui l'emporte à la majorité absolue.

Il mourut cinq ans plus tard, le 5 novembre 1929, à Paris où il était revenu habiter, âgé de 60 ans et demeuré célibataire.

Il était commandeur de la Légion d'honneur.

LEFÈVRE (Vice-amiral AUGUSTE, ALFRED), né le 20 décembre 1828 à Brest (Finistère), mort le 6 janvier 1907 à Paris

*Ministre de la Marine
du 3 décembre 1893 au 30 mai 1894.*

Fils d'un commis entretenu de la Marine, Auguste Lefèvre entre à l'École navale le 4 octobre 1845. Promu aspirant le 1^{er} août 1847, il sert d'abord dans l'escadre de la Méditerranée sous les ordres de l'amiral Jurien de La Gravière. Enseigne de vaisseau le 4 septembre 1851, il est attaché à la Compagnie d'inscrits de Brest. En 1854, embarqué sur la *Virginie*, il se distingue dans les mers de Chine avant d'être nommé lieutenant de vaisseau, le 27 novembre 1859. Officier d'ordonnance du contre-amiral Lanieu, il prend part sur le *Duguay-Trouin* à la campagne du Pacifique où sa conduite lui vaut d'être fait chevalier de la Légion d'honneur à 22 ans. Revenu en métropole, il occupe divers commandements, notamment à Rochefort et à Brest, en qualité de sous-aide major.

Au moment où éclate la guerre franco-allemande de 1870, il est le premier aide de camp de l'amiral Fourichon qui commande l'escadre de la Méditerranée. Quand celui-ci est nommé ministre de la Marine dans le gouvernement de la Défense nationale, il l'accompagne toujours comme premier aide de camp, d'abord à Tours où siège la délégation, puis à Bordeaux.

L'élection de l'Assemblée Nationale, suivie de la constitution du gouvernement de Thiers, met provisoirement fin à ses fonctions. Il fait à nouveau campagne dans le Pacifique sur le *Vaudreuil*. Mais du 2 mars 1876 au 16 mai 1877, il redevient aide de camp de l'amiral Fourichon, ministre de la Marine et des Colonies dans les cabinets Dufaure et Jules Simon. Entre-temps, il avait été nommé capitaine de vaisseau.

Il occupe ensuite divers commandements dans la mer des Antilles, sur le *Dupetit-Thouars*, et en Méditerranée, sur la *Revanche*, ce qui lui vaut de prendre part au bombardement de Sfax et à l'affaire de Gabès.

Membre du Conseil des travaux qui siège à Paris, il est promu contre-amiral le 24 mai 1884, puis vice-amiral le 18 novembre 1890. Successivement directeur du Service hydrographique de la Marine, commandant en chef de l'escadre du Nord sur le *Suffren*, il est appelé le 3 décembre 1893 par Casimir-Perier qui lui confie le portefeuille de la Marine dans le cabinet appelé à succéder au cabinet Dupuy.

C'est en cette qualité qu'il répond le 30 janvier 1894 à l'interpellation de Lockroy sur l'état de la marine. Sa réponse est plutôt une lecture qu'un discours — il le reconnaît en toute simplicité — n'ayant « ni l'habitude de la tribune, ni le talent oratoire de Lockroy ». Il recueille néanmoins l'approbation de la Chambre qui adopte un ordre du jour de confiance par 356 voix contre 160. Toutefois, la courte durée du ministère Casimir-Perier ne devait pas lui permettre de manifester autrement ses qualités d'homme politique. Le 30 mai 1894, il démissionne avec ses collègues du gouvernement.

Entré dans le cadre de réserve depuis la fin de l'année 1893, il ne sort plus désormais de sa retraite et meurt à Paris le 6 janvier 1907.

Le vice-amiral Auguste Lefèvre était grand-croix de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre du Danebroz

LEFÈVRE (ROGER, FERDINAND), né le 17 septembre 1907 à Sotteville-sur-Mer (Seine-Maritime)

*Député de la Charente-Inférieure
de 1936 à 1942.*

Après de brillantes études qui le menèrent jusqu'à l'agrégation de lettres, Roger Lefèvre fut nommé professeur de philosophie au lycée de Rochefort-sur-Mer. La politique l'attirait. Il adhéra au parti socialiste, devint conseiller d'arrondissement et premier adjoint au maire de Rochefort.

L'expérience qu'il avait acquise des affaires politiques sur le plan municipal et départemental l'incita à se présenter aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936 d'où le Front populaire devait sortir victorieux. En ballottage favorable à l'issue du premier tour de scrutin dans la circonscription de Rochefort — dont le siège était précédemment occupé par Edmond Pouget, lui aussi socialiste, qui ne s'était pas représenté — Roger Lefèvre fut élu au second tour par 7.092 voix contre 5.952 à son principal adversaire, Mariani, sur 13.220 votants. Il n'avait pas encore 29 ans et accédait à la Chambre des députés avec un fort contingent de jeunes élus, tant radicaux que socialistes.

Dans la profession de foi qu'il avait adressée avant la consultation aux électeurs charentais, il reprenait les lignes générales du programme du parti socialiste. Mais, candidat dans un département à vocation essentiellement rurale et maritime, il insistait sur son programme agricole, non sans avoir rappelé en préambule, après Guesde et Jaurès, que « le socialisme ne menace pas la petite propriété exploitée par le paysan, mais vient au contraire la défendre en la libérant du mercantilisme et de l'usure » Et, dans les différentes mesurées qu'il préconisait, on pouvait noter : la création d'un office des engrais, l'institution d'une caisse centrale de garantie, la réforme de la loi sur le métayage »

Inscrit au groupe socialiste, Roger Lefèvre fut d'abord nommé membre de la commission de l'aéronautique, puis de la commission de l'enseignement et des beaux-arts au sein de laquelle sa grande compétence d'universitaire put s'exercer utilement.

Se consacrant plus spécialement aux travaux des commissions, le nouvel élu n'eut guère l'occasion d'intervenir en séance publique, d'autant que la législature commencée en mai 1936 devait assister trois ans plus tard au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale. Mais, outre sa proposition de loi qui tendait à substituer la dénomination de « Charente-Maritime » au nom du département de la Charente-Inférieure et qui devait connaître un sort favorable, il convient de relever les interventions qu'il fit à la tribune le 2 février 1937 dans la discussion de plusieurs interpellations relatives à la défense nationale, et le 23 décembre de la même année à propos du projet de loi concernant la récupération en 1938 de l'Exposition des arts et techniques dans la vie moderne.

Au congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

LEFÈVRE-FONTALIS (GERMAIN, Antonin), né le 19 août 1830 à Paris, mort le 19 avril 1903 à Paris.

*Député au Corps législatif
de 1869 à 1870.*

Représentant du Nord de 1871 à 1876.

Député du Nord de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 54.)

Antonin Lefèvre-Fontalis, qui s'était montré hostile au rétablissement du scrutin d'arrondissement fut battu aux élections générales de l'automne 1889 dans la 1^{re} circonscription d'Avesnes : en tête au premier tour, il fut distancé au scrutin de ballottage par Hiroux, élu avec 7 135 voix sur 13 786 votants contre 6 538 Arguant de violences exercées

contre lui et ses partisans et de pressions sur certains électeurs ouvriers, il tenta sans succès de faire invalider l'élection de Jules Hiroux.

Il abandonna dès lors la scène politique pour se consacrer à ses travaux historiques et académiques.

Il mourut le 19 avril 1903 à Paris, à l'âge de 73 ans.

LEFFET (EUGÈNE. LUCIEN, BENJAMIN), né le 21 mai 1838 à Saumur (Indre-et-Loire), mort le 20 avril 1909 à Rivarennes (Indre-et-Loire)

Député d'Indre-et-Loire de 1893 à 1909.

Après seize années passées dans la marine en qualité d'officier, Eugène Leflet quitta le service avec le grade de lieutenant de vaisseau. Bien qu'habitant Azay-le-Rideau, il fut pendant six ans membre et président du conseil d'arrondissement de Chinon et il se présenta à la députation dans ce même arrondissement aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893

Il fut élu au premier tour de scrutin par 11 540 voix contre 10 784 à Jules Delahaye, député sortant conservateur, élu en 1889 sous l'étiquette boulangiste. Il y avait eu 22 544 votants sur 26 501 inscrits

A la Chambre, Eugène Leflet s'inscrivit au groupe des républicains. Il consacra son activité à sa spécialité et, en qualité de membre de la commission de la marine, il rapporta le projet de loi portant modification du décret-loi disciplinaire et pénal du 21 mars 1852 concernant la marine marchande

Aux élections législatives des 8 et 22 mai 1893 qui eurent lieu au scrutin de ballottage, il n'obtint que 10 350 voix au premier tour contre 7 278 à Maurice, président du Tribunal civil de Tours et 3 808 voix à Viollette, avocat à Paris. Mais il fut élu au second tour par 13 100 voix contre 7 642 à Maurice sur 20 907 votants.

En revanche, aux renouvellements des 27 avril et 11 mai 1902, 6 et 20 mai 1906, il fut élu sans difficulté chaque fois au premier tour de scrutin, respectivement par 13 090 voix contre 9 052 à Delahaye et 13 663 contre 8 813 à de Trédern

Durant ces trois législatures, il présida un grand nombre de bureaux et son centre d'intérêt demeura la marine dont il ne quitta jamais la commission. Sincèrement républicain, il fut successivement inscrit au groupe républicain-radical, puis au groupe de la gauche radicale-socialiste

Il mourut en cours de législature, à 71 ans, à Rivarennes, dans son département natal. Il avait été décoré de la Croix de guerre durant la campagne de 1870. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LEFOL (PIERRE, EMILE), né le 9 juillet 1852 à Montbard (Côte-d'Or), mort le 29 avril 1918 à Montbard.

*Député de la Côte-d'Or
de 1910 à 1918.*

D'origine modeste, Pierre Lefol fut d'abord cuisinier avant de s'établir hôtelier à Montbard. Il était conseiller d'arrondissement, maire de Montbard lorsqu'il se présenta aux élections législatives du 24 avril 1910, dans la circonscription de Semur. Au premier tour de scrutin, il obtint 4.633 voix contre 5.834 à Gérard-Varet, député sortant, et fut élu au second tour, le 8 mai 1910, par 7.611 voix sur 14.141 votants, contre 6.408 à Gérard-Varet. A la Chambre, il s'inscrivit au groupe républicain socialiste et fut membre de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission de la réorganisation économique du travail.

« Républicain sincère, modeste » il fit preuve d'un grand désintéressement et se consacra plus particulièrement aux questions du travail. A ce titre, il prit part à la discussion relative au repos hebdomadaire et à la discussion du projet et de la proposition de loi relatifs au warrant hôtelier.

Il devait décéder le 29 avril 1918, à l'âge de 66 ans, dans sa ville natale de Montbard.

LEFORT (PRUDENT, Achille), né le 12 février 1834 à Tailly-l'Abre-à-Mouches (Somme), mort le 3 mars 1912 à Rouen (Seine-Inférieure).

*Député de la Seine-Inférieure
de 1906 à 1910.*

Après des études supérieures, Achille Lefort, licencié-ès-lettres, exerça les fonctions de professeur de lycée et de l'Ecole supérieure des sciences et des lettres de Rouen. De tendance radicale, il s'intéressa à la politique et fut conseiller municipal de Rouen de 1881 à 1902 puis maire-adjoint de 1888 à 1893. Il se présenta aux élections législatives le 6 mai 1906, dans la 1^{re} circonscription de Rouen. Au premier tour de scrutin il obtint 6.262 voix contre 6.589 à Borgnet, député sortant. Au second tour, le 20 mai 1906, il l'emporta sur son adversaire, qui n'obtint que 6.493 voix, par 7.193 suffrages sur 13.755 votants.

Inscrit à la Chambre au groupe de la gauche radicale, il fut membre de la commission du commerce et de l'industrie et s'intéressa particulièrement à la modification du code général des douanes. Il participa chaque année à la discussion du budget sur les questions militaires. En 1906, étant favorable au culte public, il prononça un discours sur la séparation des Eglises et de l'Etat et se fit remarquer par son intervention sur la proposition de loi Berry tendant à modifier le repos hebdomadaire.

Etant donné son âge, Achille Lefort ne se représenta pas aux élections du

24 avril 1910 et il mourut deux ans plus tard, le 3 mars 1912 à Rouen, à l'âge de 78 ans.

Achille Lefort avait publié des ouvrages historiques intéressant la ville et la généralité de Rouen, parmi lesquels il convient de signaler, en 1884, *Histoire de Rouen*, et en 1887, *Salaires et revenus dans la Généralité de Rouen au XVIII^e siècle*.

LEFOULLON (LOUIS, VICTOR ANATOLE), né le 3 juillet 1844 à Paris, mort le 28 décembre 1895 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Député de la Seine de 1893 à 1895

Avoué près le tribunal civil de la Seine, ancien membre du Conseil départemental de l'instruction publique, conseiller général de la Seine, Louis Lefouillon, parisien de souche, se présenta aux élections législatives du 20 août 1893, dans la 4^e circonscription de la Seine, arrondissement de Saint-Denis, canton de Courbevoie, sous l'étiquette radicale. Au premier tour de scrutin, il obtint 2.656 voix contre 3.264 à Maurice Barrès, député sortant de Nancy, boulangiste. Mais au second tour de scrutin, le 3 septembre 1893, il fut élu par 4.149 voix sur 8.447 votants, contre 2.923 à Maurice Barrès et 121 à Tabanon.

A la Chambre des députés il fut membre de la commission relative aux justices de paix de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi Lemire, sur la liberté d'association. Il présenta une proposition de loi, avec plusieurs de ses collègues, en vue d'appliquer la loi du 10 août 1871 au département sur la Seine, sur l'organisation administrative et judiciaire des cantons suburbains.

Sa carrière politique fut très brève puisque deux ans seulement après son élection, le 28 décembre 1895, il mourut à Neuilly-sur-Seine, âgé seulement de 51 ans.

Il était officier de l'Instruction publique.

LE FOYER (LUCIEN), né le 29 juin 1872 à Paris.

Député de la Seine de 1909 à 1910

Il était avocat à la Cour d'appel de Paris lorsqu'il fut élu député de la 2^e circonscription du XII^e arrondissement de Paris, au second tour, le 23 mai 1909, à l'occasion d'une élection partielle, par 6.007 voix contre 5.620 à Fribourg, conseiller municipal.

Inscrit au groupe de la gauche radicale socialiste, il interpella le ministre des Affaires étrangères sur les conférences de La Haye, prend part à la discussion des propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes et pose au ministre des Colonies une question écrite sur la situation des commerçants

français installés sur le Lessé, au Moyen-Congo.

Aux élections générales de 1910, son mandat parlementaire ne lui est pas renouvelé : au deuxième tour, il n'obtient que 7.216 voix contre 7.473 à son concurrent, Colly, conseiller municipal.

Lucien Le Foyer n'en continue pas moins à suivre de très près l'activité politique. Démocrate éclairé, il aime rencontrer de nombreuses personnalités de toutes tendances.

On lui doit plusieurs ouvrages, en particulier *Le minimum de salaire en Belgique*, une *Lettre aux membres de la conférence de La Haye : le droit des peuples ; Les conséquences juridiques de la contamination syphilitique*.

LE FRIEO (FRANÇOIS, MARIE), né le 13 mai 1857 à Yvias (Côtes-du-Nord)

*Député des Côtes-du-Nord
de 1924 à 1928*

D'une famille de cultivateurs, François Le Frieo sortit élève breveté de l'École supérieure des postes et télégraphes et fit carrière dans l'administration des P.T.T. Il fut chargé de la reconstitution des services postaux, télégraphiques et téléphoniques des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne de 1918 à 1920, qui avaient été particulièrement éprouvés pendant la Grande guerre. En 1920, il quitta les P.T.T. avec le grade d'inspecteur général honoraire.

S'intéressant essentiellement aux questions maritimes, notamment la grande pêche d'Islande et de Terre-Neuve ainsi qu'aux problèmes des P.T.T., François Le Frieo fut élu conseiller municipal de Paimpol en 1923. Il se présenta aux élections législatives du 11 mai 1924 et fut élu par 46.966 voix sur 114.422 votants, ce qui lui donnait la sixième place sur la liste d'union républicaine et nationale conduite par Yves Le Trocquer.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine démocratique et fut membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, de la commission du commerce et de l'industrie et de celle des douanes et des conventions commerciales. Il intervint à diverses reprises dans la discussion d'un projet et de propositions de loi tendant au rétablissement du scrutin uninominal pour les élections législatives.

En 1928, à la fin de sa première législature, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat.

Il était officier de la Légion d'honneur.

LE GAC (YVES), né le 21 janvier 1889 à Plouaret (Côtes-du-Nord).

*Député des Côtes-du-Nord
de 1932 à 1936*

Licencié en droit, tanneur-négociant en cuirs, conseiller municipal de Ploumit-

liau, Yves Le Gac est élu au Conseil général (canton de Plestin-les-Grèves) le 14 décembre 1919. Il démissionne en mai 1922 pour raisons personnelles.

Il est élu maire de Tonquédec le 29 avril 1923 en remplacement de son père décédé. Réélu en 1925 et en 1929, démissionnaire le 18 février 1931, il est réélu le 1^{er} avril.

L'année suivante, il se présente à la députation sur la liste radicale socialiste. Le 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, il est élu député des Côtes-du-Nord, circonscription de Lannion, par 11.601 voix contre 9.007 à Le Cozannel, sur 25.996 inscrits et 20.908 votants.

Membre de la commission de l'aéronautique et de la commission de la marine marchande, il dépose une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à accorder la distinction du mérite maritime aux marins âgés de soixante ans jouissant d'une pension de retraite ou d'infirmité.

Au nom de la commission de la marine marchande, il présente un avis sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 24 octobre 1934 modifiant les droits de douane applicables aux conserves de sardines et le décret portant la même date qui a supprimé la taxe perçue sur les licences d'importation ou certificats de contingentement accompagnant les importations de conserves de poisson.

Il prend part à la discussion de la proposition de loi ayant pour objet d'autoriser au profit du fermier la réduction des prix des baux à ferme et présente des amendements.

Yves Le Gac intervient aussi dans la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1933 ; du projet et des propositions de loi relatives à l'organisation et à la défense du marché du blé ; du projet de loi concernant la ratification des décrets du 24 octobre 1934 modifiant les droits de douane applicables aux conserves de sardines et supprimant la taxe de licence sur les conserves de poisson.

En qualité de rapporteur pour avis de la commission de la marine marchande, il prend la parole lors de l'examen du projet de loi portant fixation du budget général pour l'exercice 1936.

Yves Le Gac se représente aux élections de 1936. Au premier tour, il obtient 3.854 voix. Distancé par Philippe Le Maux, qui recueille 5.120 voix, il se désiste au second tour en faveur de ce dernier.

LE GAVRIAN (PAUL, FLORIDE), né le 28 février 1832 à Meung-sur-Loire (Loiret), mort le 11 août 1901 à Versailles (Seine-et-Oise)

Député du Nord de 1885 à 1898

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNY, *Dictionnaire des Parlementaires* t. IV, p. 62.)

Aux élections de 1889, Paul Le Gavrian est réélu dans la 3^e circonscription

de Lille Sur 19.968 inscrits et 16.392 votants, il obtient 8.761 voix contre 7.329 au candidat républicain, Mariage.

A la Chambre, Paul Le Gavrian inaugure son nouveau mandat par une proposition de loi tendant à obliger l'État à n'employer que des marchandises françaises dans ses marchés de fournitures et de travaux. Vient ensuite une proposition de loi visant à modifier l'article 162 du code de commerce relatif aux protés.

En 1890, il demande à interpeller le gouvernement à propos de l'organisation du travail des ouvriers dans les manufactures.

En 1891, on relève son ordre du jour motivé à la suite de la discussion d'une interpellation de Bourgeois sur la dénonciation de traités et conventions de commerce.

Il prendra part aussi à la discussion d'un projet de loi sur le travail des enfants, des femmes et des filles mineures.

Le mandat de Paul Le Gavrian est renouvelé en 1893. Il est élu cette fois dans la 1^{re} circonscription de Lille par 7.238 voix contre 3.371 à Depasse, républicain, 1.782 à Dupied, socialiste et 1.633 à Mariage, républicain, sur 18.376 inscrits et 14.251 votants.

En 1894, il est nommé membre de la commission chargée de l'examen des projets et propositions concernant le tarif général des douanes. Diverses autres commissions l'accueilleront la même année.

Le 24 octobre 1895, lors de la discussion de l'interpellation de Jean Jaurès sur l'attitude du gouvernement dans le conflit de Carmaux et les événements qui l'ont préparé, il dépose avec ses collègues Dansette, de Vogüé et de Grandmaison, l'ordre du jour — le onzième — ainsi conçu : « La Chambre, estimant qu'en matière de grève le gouvernement ne doit intervenir que pour faire respecter l'ordre public et la liberté du travail, passe à l'ordre du jour ».

La dernière intervention du député de Lille est relevée l'année suivante lorsqu'il prend part à la discussion du budget de l'exercice 1896. En effet, Paul Le Gavrian ne se représentera pas aux élections de 1898.

Il meurt trois ans plus tard le 11 août 1901 à Versailles ; il a 69 ans.

LEGENDRE (ALEXANDRE, *Maxime*), né le 15 janvier 1861 à Paris, mort le 13 mai 1911 aux Préaux (Eure).

Député de l'Eure de 1910 à 1911.

Conseiller général, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Maxime Legendre se présente aux élections de 1910 dans la circonscription de Pont-Audemer.

Patronné par l'action libérale, il est élu au premier tour, le 24 avril 1910 par 6.631 voix contre 6.612 à M Lorient,

député sortant, sur 16.314 inscrits et 13.372 votants.

A la Chambre, il est nommé secrétaire de la commission d'assurance et de prévoyance sociale. Il présente, au nom du quatrième bureau, ses rapports sur les élections de ses collègues Samolens et Brice. Il prend part à la discussion du budget de l'exercice 1911. Ses observations sur le fonctionnement des chemins de fer de l'État le conduisent à évoquer la catastrophe de Bernay.

Maxime Legendre interviendra également dans la discussion de la proposition de loi Siegfried concernant l'établissement d'une seconde voie ferrée du Havre à Paris. Lorsque la loi de finances sera examinée, il déposera une motion tendant à la disjonction de l'article 106 relatif au régime financier des colonies.

Il ne votera pas la confiance au cabinet Briand-Girard mais soutiendra le gouvernement Briand-Barthou.

La mort interrompt la brève carrière parlementaire de Maxime Legendre : il meurt le 13 mai 1911 à l'âge de 50 ans.

LÉGER (MARCEL), né le 20 février 1888 à Paris

Député de la Savoie de 1919 à 1924.

Cultivateur-ouvrier à Notre-Dame-de-Briançon, militant syndicaliste, ancien combattant de la guerre 14-18, blessé en Orient, Marcel Léger se présente aux élections législatives de 1919. Le manifeste des républicains indépendants, auquel il souscrit, proclame la nécessité de l'apaisement religieux et voit dans le catholicisme une école de discipline et la condition des familles nombreuses. Le capital, l'intelligence et le travail doivent s'unir ; le commerce et l'industrie se développer ; l'agriculture faire l'objet d'une protection spéciale. Pas de socialisme, le moins de monopoles possible, un allègement des charges militaires, la diminution du nombre des fonctionnaires. Avec ce programme, Marcel Léger est élu, à la plus forte moyenne : 19.158 voix sur 50.713 votants.

Le nouveau député de la Savoie devient membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociale et de la commission du travail en 1920. Les problèmes sociaux le préoccupent. Il est l'auteur de deux propositions de loi tendant à secourir les victimes des catastrophes naturelles qui avaient affecté sa région. Il dépose ensuite une proposition de loi tendant à modifier et à compléter la loi du 31 juillet 1917 relative à l'impôt sur les traitements, pensions et salaires. On lui doit de nombreux rapports sur les propositions de loi tendant à modifier la législation des accidents du travail.

Le 19 février 1920, Marcel Léger est nommé membre de la commission supérieure des maladies professionnelles. Il prend part à la discussion d'un projet de

loi autorisant la réquisition du matériel et des locaux nécessaires à l'exécution des transports ; d'une proposition de loi relative au relèvement de l'indemnité parlementaire et d'une proposition de loi tendant à avancer l'heure d'été.

Dès 1921, il fait partie du conseil supérieur des retraites ouvrières.

Il participe à l'examen du projet de loi relatif aux bouilleurs de cru et du projet de loi concernant la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes. Entre-temps, il présentera plusieurs rapports sur des pétitions.

Pendant la dernière année de son mandat, Marcel Léger est entendu, en qualité de rapporteur, dans la discussion du projet de loi prorogeant de deux années et modifiant la loi du 15 juillet 1922 sur les accidents du travail.

Il avait participé, successivement, à la discussion des projets de loi portant fixation du budget général en 1920, 1921 et 1923.

Marcel Léger ne fut pas réélu aux élections législatives de 1924 et se consacra ensuite à ses fonctions de chef de service administratif aux usines de Prémont à Notre-Dame-de-Briçon.

LEGGE (HENRI, ALEXANDRE, JOSEPH, comte de), né le 29 juin 1836 à Rennes (Ille-et-Vilaine), mort le 3 janvier 1902 à Gouezec (Finistère).

*Représentant du Finistère
à l'Assemblée Nationale
de 1871 à 1876.*

Député du Finistère de 1885 à 1889

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 66.)

Henri de Legge s'était prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement et l'événement lui donna raison.

Ayant choisi la 1^{re} circonscription de Chateaulin lors du renouvellement de 1889, il fut battu par le docteur Le Borgne, élu avec 7.165 voix sur 12.643 votants contre 5.461.

Il abandonna des lois la carrière politique et mourut le 3 janvier 1902 à Gouezec, âgé de 66 ans.

LÉGITIMUS (HÉGÉSIPPE, JEAN), né le 5 avril 1868 à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)

*Député de la Guadeloupe
de 1898 à 1902 et de 1906 à 1914*

Issu d'une modeste famille aborigène, Hégésippe Légitimus, après avoir fait ses études dans son île natale, fut très vite tenté par les luttes politiques. Il participa à la fondation, en 1891, du périodique *Le Peuple*, organe socialiste fondé par un groupe d'étudiants indigènes et qui, après diverses vicissitudes,

devint successivement *Le Cri du peuple* et *La Cravache*.

Doué d'une plume incisive, le publiciste Légitimus se veut le défenseur des classes les plus déshéritées de l'île, dont il souhaite l'autonomie. Il acquiert sans tarder une grande popularité.

Le ton de ses polémiques, la virulence de ses critiques inquiètent certains planteurs, qui saisissent la justice. Le jeune et bouillant contempteur de la bourgeoisie possédante sera condamné deux fois par le tribunal correctionnel pour délits de presse. Il sera même accusé d'être à l'origine de graves désordres, mais la cour d'assises de Pointe-à-Pitre l'acquittera.

Mis ainsi en vedette, Hégésippe Légitimus voit son influence s'accroître parmi la population indigène. Il songe alors à embrasser la carrière politique.

En 1893, il est élu conseiller général du canton de Lamentin. Il présidera l'assemblée départementale en 1898.

Aux élections législatives de 1893, le comité socialiste de l'île le porte candidat. Dans son programme, Légitimus insiste sur la nécessité d'organiser le prolétariat colonial en parti de classe distinct, pour la conquête des pouvoirs publics, « dont la possession peut seule conduire à l'éviction de la bourgeoisie capitaliste ».

Il obtient 4.378 voix, mais ne réussit pas à battre le député sortant, Isaac, qui est réélu par 5.788 voix.

Il aura sa revanche aux élections de 1898. Au premier tour, il obtient 5.129 voix contre 3.580 à Isaac. Au deuxième tour, il est élu, pratiquement sans concurrent, avec 5.635 voix.

Battu en 1902, Hégésippe Légitimus retrouvera son siège en 1906 et le conservera jusqu'en 1914.

Ses deux premières législatures sont marquées par un absentéisme qui lui sera reproché. En effet, son élection de 1910 ayant été contestée, le 11^e bureau de la Chambre conclut, non pas à l'invalidation, mais à l'annulation des opérations électorales. Un député des Antilles, Sévère, monte à la tribune pour faire le procès de l'administration. « qui a proclamé Légitimus élu contre la volonté du suffrage universel ».

« Ayant longtemps appartenu à cette Chambre sans s'y être jamais présenté, s'écrie Sévère, peut-être M. Légitimus comprendra-t-il mal que le jour où il veut siéger parmi nous, le bureau lui ferme la porte au nez ! »

Finalement, un amendement de Gérauld-Richard, tendant à la validation des opérations électorales, est adopté par 161 voix contre 118.

De 1910 à 1914, Hégésippe Légitimus ne se manifesterait guère plus à la Chambre. En revanche, il poursuit à la Guadeloupe son combat pour l'émancipation de ses compatriotes et l'éviction de la bourgeoisie capitaliste. ce qui lui vaudra d'être condamné, en février 1911, à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction des droits civiques. Mais

la Chambre décidait, le 7 mars 1912, qu'il ne serait pas procédé à son arrestation pendant la session.

Hégésippe Légitimus, qui ne se représenta pas aux élections de 1914, était chevalier de la Légion d'honneur.

LÉGLISE (JEAN, GRATIEN, *Félix*), né le 19 novembre 1843 à Bayonne (Basses-Pyrénées), mort le 12 novembre 1915 à Saint-Martin-de-Seignanx (Landes).

Député des Landes de 1881 à 1885 et de 1886 à 1910.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 66)

Aux élections de 1889, dans la 2^e circonscription de Dax, Félix Léglise voit son mandat renouvelé par 6.805 voix contre 6.771 au bonapartiste Boulard. Sur 15.651 électeurs inscrits, 13.633 avaient participé au vote.

À la Chambre, Léglise présente un rapport sur les élections de Casimir-Périer et de Michou ainsi que sur diverses pétitions.

Il est réélu à la consultation de 1893, dans la même circonscription, au premier tour, par 10.824 voix sur 11.674 votants. Aucun concurrent ne lui avait été opposé.

L'activité parlementaire de Félix Léglise reste très discrète : on ne relève que quelques rapports sur des pétitions.

Aux élections de 1898, sur 12.430 votants, il obtient 11.451 voix et représente à nouveau la 2^e circonscription de Dax. Cette fois encore, aucun adversaire ne menaçait ses positions.

Félix Léglise borne son activité au travail des commissions dont il fait partie. On l'entendra toutefois dans la discussion du budget de l'exercice 1899. Il y présente un amendement relatif aux travaux de défense de la dune littorale de Capbreton.

En 1902, le corps électoral renvoie Félix Léglise à la Chambre des députés par 11.474 voix contre 127 à Bardy, sur 12.489 votants.

Le représentant de Dax dépose une proposition de loi tendant à ouvrir au ministre de l'Agriculture sur l'exercice 1905 un crédit extraordinaire de 500.000 francs pour secourir les victimes des inondations qui ont ravagé le département des Landes les 6 et 7 mai 1905.

La consultation législative de 1906 renouvelle une fois de plus le mandat de Félix Léglise : sur 14.401 votants, 8.296 électeurs lui accordent leurs suffrages ; 5.751 voix vont à Ader et 66 à Labeyrie.

Les travaux du représentant des Landes n'attirent guère l'attention : il préside le 11^e bureau et participe aux délibérations des commissions.

Félix Léglise ne se représente pas aux élections de 1910 ; il meurt cinq ans plus tard le 12 novembre 1915 à Saint-Martin-de-Seignanx, à l'âge de 72 ans.

LÉGLISE (JEAN, *Gabriel*), né le 23 octobre 1872 à Bordeaux (Gironde)

Député de la Gironde de 1928 à 1932

Né à Bordeaux d'une famille de fabricants de caisses, il fut lui-même négociant en vins, exportateur.

Il siégea au conseil municipal de Caudéran pendant trente-sept ans, de 1898 à 1935. Adjoint en 1919 et, dès l'année suivante, maire de Caudéran, il va travailler à moderniser considérablement sa commune dont il va faire une cité moderne : adduction d'eau, électrification, voirie, éclairage public, réputation, etc.

Il pense alors à se présenter comme candidat de concentration républicaine et d'union nationale aux élections législatives de 1928. Il est élu le 29 avril, au second tour de scrutin, dans la 1^{re} circonscription de Bordeaux, avec 8.092 voix sur 15.740 votants contre 6.949 à Cayrel.

Il estimait que l'engagement d'accorder, s'il était élu, sa confiance entière au gouvernement, était déjà un programme complet et précis. Il entendait défendre le drapeau tricolore contre le drapeau rouge. Il était partisan du vote familial obligatoire, de la défense de l'épargne et de la propriété, de l'accroissement de la production par la collaboration sincère du capital et du travail.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe des républicains de gauche et se consacra à ses travaux de commissaire.

Mis en minorité en 1932 au premier tour par Cayrel (8.543 voix contre 6.241), il se retire avant le second tour et reprend sa place à la mairie de Caudéran.

LEGLOS (JOSEPH), né le 6 février 1864 à Nemours (Seine-et-Marne), mort le 12 mars 1924 à Paulnay (Indre).

Député de l'Indre de 1898 à 1902

Sénateur de l'Indre de 1906 à 1924

Propriétaire-agriculteur, Joseph Leglos fut maire de Paulnay et conseiller d'arrondissement du canton de Mézières-en-Brenne.

Élu député de l'Indre dans la circonscription du Blanc le 8 mai 1898, par 7.459 voix, contre 7.248 à Savary de Beau regard, sur 15.024 votants, il ne fut pas réélu en 1902, n'ayant obtenu que 5.846 voix sur 16.016 votants contre 8.508 à Beau regard.

Son activité parlementaire fut très réduite en raison d'absences et de congés.

Élu sénateur de l'Indre le 17 juin 1906, au deuxième tour, par 311 voix contre 281 à Boussac, sur 606 votants, il fut réélu le 11 janvier 1920 et le 6 janvier 1924.

Inscrit à la gauche démocratique, il fut membre de commissions et notamment de celle des douanes et conventions commerciales.

En 1912, il déposa une pétition des greffiers des justices de paix du département de l'Indre.

Il mourut le 12 mars 1924 à l'âge de 60 ans dans sa propriété de Paulnay.

LEGLUDIC (Léon, Prosper), né le 16 avril 1843 à Angers (Maine-et-Loire), mort le 28 août 1904 à Sablé (Sarthe).

*Député de la Sarthe de 1885 à 1895.
Sénateur de la Sarthe de 1895 à 1904.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 66.)

Réélu en 1889 dans la circonscription de La Flèche avec 12.700 voix sur 23.972 votants contre 10.765 à Talhouet, puis en 1893 par 14.915 voix sur 18.778 votants sans adversaire, il consacra aux commissions de la Chambre son activité de député. Rapporteur de nombreux projets financiers d'intérêt local, il rapporta en outre diverses mesures concernant le monopole des inhumations, le recrutement de l'armée. Sa principale intervention eut lieu lors de l'orageuse invalidation de l'élection de Jules Delahaye en 1889-1890.

Il fut élu sénateur de la Sarthe le 24 mars 1895, comme candidat républicain après le décès du docteur Le Monnier qui faisait partie du Sénat depuis 1879. Il obtint 535 voix contre 264 à M. de Verdière sur 888 votants.

Il fut réélu le 28 janvier 1900 (premier tour) par 609 voix contre 895 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fut membre des commissions de l'armée, des douanes et des finances.

A la Haute Assemblée, il déposa notamment des rapports sur deux projets de loi adoptés par la Chambre des députés, concernant l'assistance médicale gratuite dans son département et un emprunt de cinq millions de francs (1895) ainsi qu'un certain nombre de pétitions au nom des différents cantons de la Sarthe (1896).

En 1897, il présenta de nombreux rapports sur le projet de loi ayant trait à la répression de la fraude dans le commerce et la fabrication de la margarine.

Il fut nommé rapporteur d'une proposition de loi modifiant le taux de certains droits de douane concernant les viands de porc, déposa un rapport sur le projet de loi ayant pour objet de donner des encouragements à la culture du chanvre et du lin (1898).

Il intervint le plus souvent sur des questions relatives au monde rural : l'exportation et l'importation des blés et farines et la création de bons d'importation, le régime des admissions temporaires des blés (1901). Il déposa un rapport sur le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1902, un rapport sur le projet de loi

relatif à la reconstruction de l'imprimerie nationale (1902).

Pendant plus de vingt-cinq ans, Prosper Legludic se maintint sans interruption à la mairie de sa ville adoptive. C'est de là qu'a rayonné avec le temps et la renommée grandissante des services rendus, une notoriété qui s'est successivement étendue de la commune au canton, à l'arrondissement et au département tout entier.

Legludic eut, en effet, l'honneur de représenter ses concitoyens au conseil d'arrondissement, au Conseil général, à la Chambre des députés et au Sénat.

Il s'intéressa à l'étude de l'économie rurale et à la défense des intérêts agricoles. Partout on faisait appel à sa haute compétence ; il fut membre du Conseil supérieur de l'agriculture et porté à la vice-présidence de la société nationale d'encouragement à l'agriculture où son activité, ses connaissances et son initiative lui valurent une influence qu'il n'utilisa jamais qu'à l'avantage des intérêts supérieurs du pays.

Il mourut en cours de mandat le 28 août 1904 à Sablé, à l'âge de 61 ans.

LE GONIDEC de TRAISSAN (Olivier, Marie, Mémeadec, comte), né le 24 février 1839 à Vitré (Ille-et-Vilaine), mort le 18 janvier 1912 à Paris (7^e).

*Député de l'Ille-et-Vilaine
de 1876 à 1885 et de 1889 à 1912.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 68.)

Le 22 septembre 1889, il retrouve son siège dans l'arrondissement de Vitré, au premier tour de scrutin avec 12.174 voix. Il n'a pas de concurrent. Il est réélu en 1893 par 10.092 voix contre 5.582 à Garreau, avoué à Vitré, candidat républicain. Le 3 mai 1898, il n'a pas de concurrent et conserve son siège avec 11.916 voix. Le 17 mars 1902, les électeurs renouvellent son mandat par 11.172 suffrages contre 5.912 à Henri Pensa. Le 6 mai 1906, il est réélu au premier tour par 12.240 voix contre 3.162 bulletins blancs ou nuls sur 20.240 inscrits. Le 24 avril 1910, enfin, il est réélu sans adversaire par 12.240 voix sur 15.396 votants.

N'ayant jamais varié dans son opposition à la majorité républicaine, il fit partie de quelques commissions.

Il meurt en cours de mandat le 18 janvier 1912, à Paris, dans sa 73^e année.

LE GORGEU (Victor), né le 5 mai 1881 à Quimper (Finistère).

Sénateur du Finistère de 1930 à 1945

*Sous-secrétaire d'Etat
à l'Education physique
du 26 octobre au 26 novembre 1933.*

Sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique
 du 26 novembre 1933
 au 30 janvier 1934.

Ses études secondaires achevées au lycée de Brest, Victor Le Gorgeu entre à l'École du service de santé de la marine à Bordeaux. Versé en 1904 dans le corps des médecins de l'armée coloniale, il abandonne la carrière militaire en 1911 et fonde alors un cabinet médical à Brest. Mobilisé en 1914, il gagna la Croix de guerre avec deux citations et la Légion d'honneur au cours de la campagne.

En 1919, il fut élu conseiller général. Il présida la commission des finances de l'Assemblée départementale.

En 1929, il fut élu conseiller municipal et maire de Brest.

Le 23 septembre 1930, il fut élu sénateur du Finistère par 673 voix contre 611 voix à son adversaire, M. Inizar, en remplacement de M. Fenoux.

Au Sénat son activité fut grande. Il fit partie des commissions des colonies et de l'hygiène et de la prévoyance sociale.

Le docteur Le Gorgeu s'occupa particulièrement des questions d'administration générale et communale, de l'enseignement technique, de l'assistance et de la santé publique.

Successivement président de la commission de la marine, membre du Comité supérieur des pêches, sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique, en octobre 1933, dans le premier cabinet Albert Sarraut, Chautemps l'appela au sous-secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique dans son deuxième cabinet (1933-1934).

Il fut réélu sénateur le 23 octobre 1938, au troisième tour, par 686 voix sur 1354 votants.

Cette élection se situait au lendemain des accords de Munich. Le docteur Le Gorgeu déclarait dans sa profession de foi :

« Il faut, maintenant, tirer la leçon des sombres journées que nous venons de vivre. Le fait le plus saillant réside dans la volonté de paix des peuples : la preuve éclatante de ce désir de paix a été donnée par les manifestations enthousiastes qui dans tous les pays ont salué à leur retour les négociateurs de Munich »

Le Gorgeu voulait la laïcité de l'Etat et par cette expression il entendait la forme la plus haute de tolérance. Il était un partisan irréductible de la liberté des consciences, principe fécond, selon lui, qui est à la base de toutes les libertés dont la République a permis la libre et légitime expansion.

Dans le domaine de l'instruction il désirait intensifier le développement de l'enseignement postsecondaire, de l'enseignement professionnel, des écoles commerciales et nautiques et favoriser l'accession aux études supérieures des meilleurs parmi les enfants du peuple

La situation de l'agriculture était au premier plan des préoccupations de Victor Le Gorgeu. Il s'attacha, pour conjurer la dépopulation des campagnes, à faire triompher les revendications du monde rural à tous les degrés en proposant l'accession à la petite propriété rurale aux travailleurs agricoles et en demandant des prêts plus largement consentis par le Crédit agricole en vue de la construction d'habitations salubres et agréables, le développement de l'électricité et de l'alimentation en eau potable dans les communes rurales, etc.

Il préconisa le développement sous toutes ses formes de l'industrie touristique de la Bretagne.

Le 10 juillet 1940, il vota contre le projet de loi constitutionnelle.

LEGOUX-LONGPRÉ (HENRI LEGOUX dit), né le 9 août 1850 à Caen (Calvados), mort le 6 août 1894 à Lion-sur-mer (Calvados).

Député du Calvados de 1893 à 1894

Il est propriétaire-agriculteur, membre du Conseil supérieur de l'agriculture depuis 1881 et de juries départementaux agricoles et hippiques ; secrétaire général de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, commissaire des courses à Vincennes, Caen, Cabourg, Deauville, Vire, Saint-Lô, Granville, Le Pin, Sées, Flers-de-l'Orne ; vice-président de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, président des courses du Merlerault et des courses de Courcelles-sur-Mer ; président de la Société de tir de Caen, président de la Société de gymnastique de la même ville.

Il se présenta en août 1892 au Sénat lors d'une élection partielle mais fut battu.

En 1893, il est élu à la Chambre des députés, au premier tour de scrutin dans la 2^e circonscription de Caen, par 5 973 voix contre 3 440 à Joret-Desclozières et 827 au comte de Millau tous deux candidats de la droite.

Il veut prendre la défense des intérêts agricoles de la production chevaline, des intérêts locaux. Il s'opposera à la suppression des privilèges des bouilleurs de cru. Il est partisan d'une république sage, modérée, ferme et tolérante à la fois, dans laquelle l'étude de toutes les questions utiles assurera la prospérité nationale.

Il est mort le 6 août 1894, l'exercice de son mandat n'étant point achevé. Il avait 44 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, du Mérite agricole, de Sainte-Anne de Russie, de Léopold de Belgique.

LEGRAND (ARTHUR, MARIE, ALEXIS), né le 28 octobre 1833 à Paris, mort le 8 mai 1916 à Paris.

Représentant de la Manche en 1871.

Député de la Manche de 1876 à 1885 et de 1889 à 1914.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 72.)

Il est de nouveau élu dans la circonscription de Mortain en 1889 et réélu en 1893, 1898, 1902, 1906, 1910 et le 26 avril 1914, toujours à une très large majorité.

De ses diverses professions de foi, il ressort qu'il était attaché à la défense de la liberté de l'enseignement ainsi qu'à celle des privilèges des bouilleurs de cru. Il craignait qu'on ne voulut déchristianiser la France et s'inquiétait du danger croissant représenté par le socialisme. Il préconisait l'élection du Président de la République au suffrage universel. Il aimait Dieu, sa patrie, la liberté.

Inscrit au groupe des indépendants, il appartient à de nombreuses commissions, notamment à celle concernant le taux de l'intérêt légal, le recrutement de l'armée, la réorganisation cadastrale, la législation fiscale, etc.

Il intervint dans de nombreux débats, défendant inlassablement les privilèges des bouilleurs de cru (débats du 30 mai 1895, 20 novembre 1900, 16 février 1903, 20 avril 1905) et faisant bénéficier le parlement de sa compétence en matière fiscale (débat relatif aux contributions directes du 18 juillet 1890).

Il s'éteignit après toute une vie consacrée aux affaires publiques, la troisième année de la guerre, le 8 mai 1916 à Paris. Il avait 82 ans.

LEGRAND (GÉRY, dit **GÉRY-LEGRAND**), né le 23 mai 1837 à Lille (Nord), mort le 22 août 1902 à Moncheaux (Nord).

Sénateur du Nord de 1888 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 73.)

Il refuse le principe de l'Empire, en combat la politique, en dénonce les fautes avec une fermeté et une vigueur déconcertantes.

Quand enfin l'Empire est à terre, la voie de Géry-Légrand est tracée : de toute la force de son talent, de toute la puissance de ses journaux, il soutient les fondateurs de la III^e République. Jour après jour, il dénonce les arrière-pensées monarchiques de la droite cléricale. Or, sa voix est de plus en plus entendue et, aux élections municipales de 1881, comme le parti républicain a fait appel à lui, c'est Géry-Légrand que Lille se donne pour maire.

L'œuvre municipale de Géry-Légrand demeure comme des plus remarquables. Elle se recommande par le mariage de deux qualités éminentes rarement réunies : l'esprit d'initiative et une très grande rigueur dans la réalisation. Lille lui doit son palais des Beaux-arts ainsi qu'un très beau musée.

Sept ans plus tard, en 1888, M. Carnot, sénateur inamovible du Nord, vint à

mourir. Au scrutin, pour son remplacement, il y avait grand danger que la droite l'emportât. Elle présentait un général du nom de L'Hérillier. Chez les républicains, on ne voyait, pour le battre, que le maire de Lille, Géry-Légrand, qui l'emporta avec 1.194 voix contre 1.059 au général.

Au Luxembourg, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine et fut surtout l'homme des commissions auxquelles il appartient car ses interventions en séance publique furent assez rares.

Au scrutin de 1897, Géry-Légrand fut réélu sénateur plus facilement qu'il n'avait été élu en 1888 : sur 2.387 votants, 1.373 voix se portèrent sur son nom. Une santé déjà déficiente, sans compter la charge écrasante de l'administration de sa ville, l'empêchèrent de prendre désormais une part très active aux travaux du Sénat. Le 29 août 1902, il s'éteignit dans sa maison de la rue de Lestrez, à Moncheaux (Nord). Il avait 65 ans et était chevalier de la Légion d'honneur.

LEGRAND (MARIE, Jules), né le 31 août 1857 à Paris, mort le 21 novembre 1928 à Pau (Basses-Pyrénées).

Député des Basses-Pyrénées de 1896 à 1910.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur du 4 novembre 1898 au 22 juin 1899.

Jules Légrand entra à l'École normale supérieure en 1876. Agrégé de philosophie il enseigne aux lycées de Bayonne et de Reims, puis au lycée Buffon à Paris. En 1892 et 1893, il fait partie du conseil académique.

Parallèlement à sa carrière universitaire qui lui vaut le titre d'officier de l'Instruction publique et au cours de laquelle il écrit deux ouvrages (*Plans de compositions françaises sur des sujets variés* en 1888 et *Histoire de la littérature française* en 1892 et 1894), il mène une activité de publiciste. Il collabore à *La Petite Gironde* de Bordeaux et donne des articles au *Temps*. Il est membre de l'Association des journalistes parisiens et de l'Association des journalistes républicains.

Élu pour la première fois le 7 juin 1896 dans la 1^{re} circonscription de Bayonne, en remplacement de Lafont, il est réélu le 8 mai 1898 par 7.696 voix contre 1.959 à Sicaud, socialiste.

Il est alors nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur le 4 novembre 1898 lors de la formation du quatrième cabinet Dupuy, et conserve ce poste dans le cinquième cabinet Dupuy jusqu'au 12 juin 1899.

Réélu le 27 avril 1902 par 8.492 voix contre 2.954 à Gaillard, et le 6 mai 1906 par 7.573 voix contre 3.999 à Brunet, il est battu le 24 avril 1910 dans la 1^{re} circonscription de Pau par 6.582 voix contre 8.279 à Iriart d'Etchepare, député sortant.

Fondateur de l'union républicaine, il a été président de ce groupe. Républicain progressiste, il pense que la « République doit être le gouvernement de tous ». Il veut assurer la pacification religieuse et défend la liberté de l'enseignement, « corollaire » affirme-t-il « de la liberté de conscience ». En matière sociale il est partisan de toutes les améliorations positives et ne redoute aucune « hardiesse raisonnable ». Il fut ainsi amené à voter la loi d'assistance, le service militaire de deux ans, les retraites ouvrières. La décentralisation administrative lui paraît être un moyen de réaliser des économies. Il se déclare enfin partisan de la représentation proportionnelle.

Participant à de nombreux débats, il s'intéresse évidemment aux questions relatives à l'instruction publique, mais aussi à l'agriculture, aux travaux publics, etc.

Le 15 février 1897 il dépose une proposition de réforme du baccalauréat. Le 20 juillet 1897 il est rapporteur du budget des Services pénitentiaires, et en 1904 et 1905 du budget de l'Algérie et des contributions directes en Algérie.

Il prend part à des débats sur les fonctionnaires civils, sur l'instruction publique et les services pénitentiaires, sur les travaux publics et l'agriculture.

Chevalier de la Légion d'honneur, il est décédé le 21 novembre 1928 à Pau.

LEGRAND (Louis. Désiré), né le 30 mars 1842 à Valenciennes (Nord), mort le 15 septembre 1910 à Thumeries (Nord).

Député du Nord de 1876 à 1882.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNV, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 73.)

Membre plénipotentiaire de 1^{re} classe, Louis Legrand est en cette qualité envoyé extraordinaire à La Haye le 30 octobre 1882 : il restera en poste treize ans, jusqu'en mai 1895. L'honorariat lui ayant été conféré le 30 mars précédent, un décret du même jour le nomme conseiller d'Etat ; deux ans plus tard, le 30 juillet 1897 il est attaché à la section de législation de la justice et des affaires étrangères.

Ses fonctions diplomatiques ne l'empêchent pas de continuer à s'intéresser à la politique sur le plan local puisqu'il est élu vice-président du Conseil général du Nord le 21 août 1886.

Il était correspondant de l'Institut, section de morale de l'Académie des sciences morales et politiques depuis le 1^{er} février 1890.

Il mourut le 15 septembre 1910 à Thumeries, à l'âge de 68 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

LEGRAND (Louis), né le 29 avril 1838 à Versailles (Seine-et-Oise), mort le 17 février 1926 à Versailles.

Sénateur de Seine-et-Oise de 1900 à 1909.

Avocat, avoué, plusieurs fois président de la Chambre des avoués de Versailles, président en 1886 de la conférence des avoués des départements, conseiller d'arrondissement de 1882 à 1897, conseiller général en 1895, Louis Legrand fut élu sénateur le 28 janvier 1900 en remplacement de Paul Decauville (deuxième tour) par 849 voix sur 1.328 votants. Il n'obtint le 3 janvier 1909 que 648 voix sur 1.487 votants et ne fut pas réélu.

Inscrit au centre gauche, il fit partie des 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e et 7^e bureaux.

Il intervint à la Haute Assemblée, et souvent comme rapporteur, sur toutes les questions de caractère juridique : contrats d'assurance, assistance judiciaire, contrats d'association.

Il fut nommé rapporteur de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi tendant à modifier l'article 16 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, en ce qui concerne l'affichage sur les édifices publics et monuments ayant un caractère artistique (1901).

Il fit partie de diverses commissions chargées de l'examen de textes relatifs à l'exécution volontaire des jugements, la vente et le nantissement des fonds de commerce, la recherche de paternité, la responsabilité des aubergistes.

Il fut membre de la commission extra-parlementaire de révision de la procédure civile.

Il se prononça contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905).

Il parla en 1906 sur des textes ayant trait au repos hebdomadaire, à la sincérité des opérations électorales, aux accidents du travail, aux warrants agricoles, à la saisie-arrêt sur les salaires et petits traitements.

En 1908, il se prononça contre la proposition de loi de réhabilitation conditionnelle des faillis et pour l'adoption de la proposition de loi relative à la réduction des périodes d'instruction militaire des réservistes et territoriaux (28 jours).

Il publia les ouvrages suivants :

Commentaires de la loi sur les ventes judiciaires d'immeubles (1885) ; *Précis de procédure civile, usuelle et pratique* (1897) ; *Commentaire de la loi sur le recouvrement des frais dus aux notaires, avoués et huissiers* (1908).

Il mourut le 17 février 1926 à Versailles à près de 88 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1885.

LEGRAND (PIERRE), né le 13 mai 1834 à Lille (Nord), mort le 31 mai 1895 à Paris.

*Député du Nord de 1876 à 1885
et de 1887 à 1895.*

*Ministre du Commerce
du 7 août 1882 au 20 février 1883
du 6 avril 1885 au 6 janvier 1886
et du 3 avril 1888 au 22 février 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 71.)

Pierre Legrand fut l'un des organisateurs de l'Exposition universelle de 1889. Après avoir rendu hommage à cette manifestation de la force et de la volonté de la France, il s'exprimait ainsi dans sa dernière circulaire aux électeurs de la 2^e circonscription de Lille : « Pour tenter un dernier effort, les adversaires de nos institutions se sont groupés derrière un programme unique qui se résume en deux mots : Révision, Constituante, ce qui veut dire renversement de la République, guerre civile ! Nous ne voulons point être dupes de ce mouvement monarchiste, bonapartiste et boulangiste. Il est plus facile de demander une Constituante qui remettrait en discussion le principe même de la République que de faire de la bonne politique financière, de la bonne politique économique. Nous aussi, nous voulons une révision, mais une révision républicaine, faite aux termes de la Constitution, en congrès, par tous les républicains des deux Chambres et à l'heure choisie par eux... »

Aux élections législatives qui eurent lieu le 22 septembre de cette même année 1889, il fut élu au premier tour dans sa circonscription de Lille, par 9.071 voix sur 15 420 votants, contre 5 132 à Lestibondois, boulangiste.

Au cours de cette 5^e législature, il fut président du IV^e Bureau et membre de plusieurs commissions. Il présenta une proposition de loi tendant à étendre l'application de l'article 549 du code de commerce et divers rapports, notamment sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes, projet qui concernait les fils et tissus.

Aux élections législatives des 20 août et 3 septembre 1893, il se présente dans la 3^e circonscription de Lille et est élu au second tour par 5 717 voix sur 10 284 votants, contre 4.075 à Ghesquières, socialiste. Au premier tour, il avait obtenu 5.359 voix contre 3 400 à Naquet-Deroode, rallié. Au cours de cette 6^e législature, il fut membre notamment de la commission chargée de l'examen des projets et propositions de loi concernant le tarif général des douanes.

L'acharnement et la conscience qu'il mit à remplir ses fonctions de rapporteur eurent raison de ses forces et il mourut en cours de législature, le 31 mai 1895, à Paris, à l'âge de 61 ans.

LEGRAS (LOUIS, JULES), né le 22 août 1840 à Longueville-sur-Scie (Seine-Inférieure), mort le 17 avril 1896 à Longueville-sur-Scie.

*Député de la Seine-Inférieure
de 1889 à 1896.*

Propriétaire à Longueville-sur-Scie. Louis Legras devint maire de cette commune en 1880 et fut élu conseiller d'arrondissement en août 1880 et conseiller général de la Seine-Inférieure pour le canton de Longueville-sur-Scie en août 1885 et août 1886.

Républicain, il se présenta aux élections législatives du 22 septembre 1889, dans la 2^e circonscription de Dieppe, et fut élu par 6.189 voix sur 10 990 votants, contre 4.727 voix à Nepveu, conservateur réformiste.

Au cours de cette 5^e législature, il siégea à gauche. Son rôle fut assez effacé : il présenta divers rapports, notamment sur des propositions de loi relatives au permis de chasse, aux concessions minières et à la réforme de l'impôt de prestations.

Il se représenta aux élections législatives du 20 août 1893 dans la même circonscription de Dieppe et fut réélu au premier tour par 7 635 voix sur 8 410 votants, aucun concurrent ne s'étant présenté contre lui.

Au cours de cette 6^e législature, il présenta une proposition de loi tendant à ouvrir au ministre de l'Agriculture un crédit en faveur des victimes des orages dans le département de la Seine-Inférieure.

Il mourut le 17 avril 1896, à Longueville.

LEGROS (VICTOR, MARIE, GEORGES), né le 28 mai 1861 à Aubusson (Creuse), mort le 3 septembre 1940 à Montrichard (Loir-et-Cher).

*Député du Loir-et-Cher
de 1914 à 1924 et de 1925 à 1932.*

Fils de médecin, Victor Legros, après avoir fait ses études de médecine et soutenu sa thèse, exerce à Montrichard. Mais il s'intéresse également à la politique, ce qui lui vaut d'être élu conseiller général de Montrichard, fonction qu'il conservera d'ailleurs jusqu'en 1931.

Aux élections de 1914, il se présente dans la 2^e circonscription de Blois où il est élu, au deuxième tour, par 3 383 voix sur 16 838 votants, contre 8.345 à Paul-Boncour ; il avait obtenu au premier tour 6 209 voix et son adversaire 7 885.

La guerre étant survenue, il s'engage pour la durée des hostilités, bien qu'il soit dégagé des obligations militaires, et sert comme médecin major de deuxième classe dans une ambulance chirurgicale automobile, notamment sous Verdun.

Au cours de cette 11^e législature, il présenta une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit pour acheter la maison

de l'entomologiste Henri Fabre ; il prit part également à la discussion du projet relatif à l'amnistie

Il se représente aux élections législatives de 1919 qui ont lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle et il est élu le 16 novembre sur la liste républicaine radicale

Aux élections législatives du 11 mai 1924 qui ont encore lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, il se présente sur la liste de concentration républicaine et sociale, mais n'est pas élu.

Il retrouve cependant son siège de député à la faveur de l'élection partielle du 18 janvier 1925, après décès le 6 novembre 1924 de Mauger-Violeau, et à laquelle il obtint, comme candidat du cartel des gauches, 29 591 voix sur 56 441 votants, contre 25 412 à M. Dauge.

Aux élections de 1928 qui ont lieu au scrutin uninominal, les 22 et 29 août, il est élu au second tour par 7 927 voix sur 15 768 votants, contre 7 753 à Mauger ; il avait obtenu 7 636 voix au premier tour et Mauger 7 301.

Ayant toujours suivi attentivement la discussion des budgets, il présenta deux propositions de résolution, l'une tendant à inviter le gouvernement à classer comme monument historique la maison natale de Rabelais, l'autre à inviter le gouvernement à modifier les décrets de 1927 et de 1930 réglementant l'attribution de la carte de combattant

Aux élections de 1932, il est battu par Mauger et ne se représente plus à la députation

Il meurt le 3 septembre 1940 à Mont-richard âgé de 79 ans

Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 8 janvier 1917

LE GUAY (ALBERT, LÉON, baron), né le 3 juillet 1827 à Paris, mort le 20 janvier 1891 à Angers (Maine-et-Loire)

*Sénateur de Maine-et-Loire
de 1876 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 74.)

La maladie tint le baron Le Guay éloigné du Sénat, l'empêchant de participer à ses travaux

Il mourut le 20 janvier 1891, à Angers, à l'âge de 64 ans.

LE GUAY (GILBERT, LOUIS), né le 12 mai 1839 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), date et lieu de décès non connus.

Député du Puy-de-Dôme de 1885 à 1889

*Sénateur du Puy-de-Dôme
de 1889 à 1890.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 75.)

Avant l'achèvement de son mandat de député, il brigue un siège de sénateur et est élu le 16 juin 1889, au troisième tour de scrutin, par 603 voix contre 537 à Gaillard sur 1151 votants, et nommé membre de la commission des pétitions

Il n'est pas réélu le 4 janvier 1891.

LEGUÉ (LOUIS), né le 27 juillet 1865 à Chalais (Charente).

Député de la Sarthe de 1927 à 1936

Louis Legué naquit en Charente à Chalais où son père, pharmacien-médecin, tenait une officine de pharmacie, beaucoup de pharmaciens, à cette époque, étant en même temps médecins

De bonne heure, il fait connaissance avec l'adversité. Il perd sa mère à six ans, son père à douze ans ; c'est une vieille tante qui s'occupera de lui. Dès l'âge de douze ans, il entre comme interne au lycée d'Angoulême où il se montre très bon élève ; c'est ainsi qu'il sautera la classe de cinquième et la classe de troisième. Il obtient la première partie du baccalauréat à seize ans et, l'année suivante, le baccalauréat série mathématiques et le baccalauréat série sciences

Ses ressources ne sont pas très grandes et il veut continuer ses études. Aussi, l'année suivante, est-il maître d'internat pendant quelques mois. Mais la mort d'un grand-père lui permet d'aller suivre les cours de pharmacie à Bordeaux. Il se montre brillant élève et obtient la médaille d'argent en 1888 et 1889, la médaille de vermeil pour la validation de stage et enfin la grande médaille d'or en troisième année au concours de 1890.

Il mène à Bordeaux la vie rangée de l'étudiant pauvre. Il se lie très peu. Le grand professeur de chimie Degüines le remarque et le prend comme préparateur. On lui offre une place d'assistant, aux appointements de 1 500 francs par an ; il refuse.

Les études terminées, il achète une pharmacie au Mans en 1893 et se marie en 1899

La vie politique l'attire. Il est conseiller municipal du Mans du 3 mai 1906 au 8 décembre 1919, date à laquelle il ne se représente pas. Il redevient conseiller municipal du 20 décembre 1925 au 3 mai 1929. Enfin, il est réélu conseiller municipal le 21 janvier 1932. Il est appelé à présider aux destinées de la ville du Mans en qualité de maire du 17 mai 1908 au 18 juin 1914, date à laquelle il démissionne.

Aux élections législatives partielles qui ont lieu le 27 février 1927 dans la récircumscription du Mans, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, pour pourvoir au remplacement de trois députés, deux étant décédés et le troisième étant devenu sénateur, il se présente sur la liste d'union républicaine et est élu avec 30.814 voix sur 84.128 votants

Il s'inscrit au groupe de l'action démocratique et sociale et, au cours de cette législature, il prend part à la discussion d'un projet de loi modifié par le Sénat sur les assurances sociales et présente un amendement.

Aux élections législatives des 22 et 27 avril 1928 qui ont lieu au scrutin uninominal, il est réélu au second tour par 10 339 voix sur 20 685 votants, contre 9 677 voix à Lefeuvre ; au premier tour, il avait obtenu 9 176 voix et son adversaire 6 319.

Au cours de cette 14^e législature, il est membre de plusieurs commissions et présente une proposition de loi tendant à l'encouragement de la production de chanvre en France.

Les élections législatives de 1932 ont lieu les 1^{er} et 8 mai. Il s'y présente et est réélu, au second tour, par 9 479 voix sur 22 153 votants, contre 9 355 voix à Lefeuvre ; au premier tour, il avait obtenu 6 750 voix et Lefeuvre 5 330.

Il s'inscrit au groupe des députés du centre républicain. Au cours de cette législature, il présente divers rapports et prend part, en 1933, à la discussion d'un projet de loi tendant au redressement budgétaire.

Il ne se représente pas en 1936 et se retire définitivement de la vie politique.

Louis Legué avait une passion : il aimait la mycologie. Son goût pour cette étude remontait au temps où il était élève à Bordeaux. Peu de temps avant la guerre de 1914, la Société mycologique de France tint son congrès annuel au Mans. Louis Legué, maire de la ville, fait connaissance des grands mycologues de l'époque, notamment André Duméez, Joachim et Roger Heim, directeur du laboratoire de cryptogamie au Muséum et membre de l'Académie des sciences. Il avait fondé, avec d'autres personnalités, la Société mycologique de la Sarthe, société qui fusionna avec la Société mycologique de l'Orne pour constituer la Société mycologique de l'Ouest dont il fut longtemps le président puis le président d'honneur.

Louis Legué ne recherchait pas les honneurs. Il était officier d'Académie depuis 1908. Caillaux voulait le faire nommer chevalier de la Légion d'honneur. Il remercia et refusa.

LE GUEN (EDOUARD, MARIE), né le 31 août 1826 à Brest (Finistère), mort le 6 février 1913 à Brest.

Sénateur du Finistère de 1882 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 75.)

De 1889 à la fin de son mandat en 1894, Edouard Le Guen déploya la même activité politique que précédemment.

Il intervint dans la discussion de nombreux projets de loi, notamment sur le recrutement de l'armée, les travaux d'amélioration à entreprendre dans les

ports militaires, le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1889), le code rural, livre III relatif à la police rurale et administrative, la création d'une école du service de santé de la marine et de trois annexes, les contributions directes et taxes assimilées (1890).

Il prit part à la discussion de propositions de loi relatives aux délits de presse, aux cas d'inéligibilité aux conseils généraux et aux conseils d'arrondissement (1891) de projets de loi concernant l'exercice de la médecine (1892), le budget des recettes et des dépenses du ministère de la marine pour l'exercice 1893, la modification du tableau des circonscriptions électorales (1893).

Il ne fut pas réélu le 7 janvier 1894.

Il mourut à Brest le 6 février 1913 ; il avait 92 ans.

LE GUEN (VICTOR), né le 13 mai 1881 à Kéridy-Paimpol (Côtes-du-Nord), mort le 21 septembre 1935, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Député des Côtes-du-Nord de 1921 à 1932.

Originaire des Côtes-du-Nord, Victor Le Guen restera fidèle à son département et s'installera comme architecte à Saint-Brieuc.

Conseiller municipal de cette ville en 1912, élu conseiller général des Côtes-du-Nord en 1919, il est pour la première fois en 1921 candidat à la députation dans une élection partielle organisée pour remplacer Charles Baudet, nommé sénateur. Victor Le Guen ne se présentera qu'au deuxième tour, après avoir vigoureusement prêché l'abstention le 17 avril. Le succès couronne son action puisque aucun candidat du premier tour n'obtient un chiffre de voix égal au quart des inscrits. Il est élu le 1^{er} mai ainsi que trois de ses colistiers, obtenant 43 813 voix sur 100 357 votants, le seul élu d'une des listes adverses réunissant 38 039 voix.

Victor Le Guen restera député jusqu'en 1932 et s'intéressera particulièrement aux questions concernant les travaux publics et la marine marchande. Inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique, il prend part à la discussion des budgets de 1922 et 1923 (ports, marine marchande et pêches).

Il est réélu le 11 mai 1924, en tête de la liste républicaine nationale de protestation, obtenant 46 905 voix sur 114 422 votants, cinq listes étant en présence.

« Nous voulons asseoir enfin chez nous dans le cadre de la Constitution républicaine ce régime de calme, de paix laborieuse de progrès et de liberté récemment défini par le président Millerand et mis en œuvre par M. Poincaré » a-t-il écrit aux électeurs.

Il s'inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique et est nommé membre de la commission de la marine marchande et de la commission de la

marine militaire — de même qu'à la législature suivante. Il intervient à plusieurs reprises dans la discussion des budgets de 1925, 1926 (ports, marine marchande et pêches : entretien et réparation des ports), 1927 (baie du Mont Saint-Michel)

Candidat de la Fédération républicaine de France aux élections du 22 avril 1928 qui ont lieu au scrutin uninominal, il se présente dans la 2^e circonscription de Saint-Brieuc, se déclarant « fidèle à la politique de Raymond Poincaré » et soulignant que « depuis quatre ans à la Chambre et dans le pays, il a combattu la politique du Cartel qui, en deux ans, a failli conduire la France à la banqueroute ». Il est élu au second tour de scrutin par 9.355 voix contre 9.117 à Meunier sur 13.753 votants, obtenant au premier tour 8.963 voix contre 7.386 à Meunier et 1.125 à Pasquiou sur 18.659 votants

Il demande l'octroi de secours aux pêcheurs et armateurs bretons victimes des tempêtes de 1929 et dépose une proposition de loi tendant à amener l'énergie hydroélectrique de la région rhodanienne et des Alpes pour la distribuer dans les villes et les campagnes et pour électrifier la ligne de chemin de fer Paris-Brest. Il prend part à la discussion des budgets de 1929, 1930, 1931 et 1932, d'un projet de loi portant ouverture de crédits pour faire face aux dommages causés aux marins et à leurs navires par la tempête de septembre 1930 ; de textes encourageant l'industrie des grandes pêches maritimes et relatifs aux ouvrages de côtes. Dans la discussion d'une interpellation, il se préoccupe de la protection de la main-d'œuvre française.

Aux élections du 1^{er} mai 1932, Victor Le Guen est battu au second tour par Michel, agriculteur par 8.848 voix contre 6.682, sur 15.739 votants, alors qu'au premier tour il avait obtenu 5.661 voix contre 4.259 à Michel sur 21.677 votants.

Il meurt le 21 septembre 1935 à Saint-Brieuc, à l'âge de 54 ans.

Ancien combattant de la guerre 1914-1918, Victor Le Guen était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre.

LEGUET (GEORGES, Firmin), né le 23 février 1880 à Revin (Ardennes)

Député des Ardennes de 1930 à 1932.

Sénateur des Ardennes de 1936 à 1945.

Firmin Leguet est élu député des Ardennes (circonscription de Rocroy) le 30 mars 1930 en remplacement de Philippoteaux, élu sénateur par 5.669 voix au second tour contre 4.831 à Bozzi, sur 10.909 votants.

Il est nommé membre de la commission des mines et de la force motrice.

Aux élections du 1^{er} mai 1932, il ne recueille, au second tour, que 5.391 voix contre 6.202 à Pierre Vienot qui est élu.

Le 2 février 1936 Leguet est élu sénateur des Ardennes au second tour par

460 voix contre 354 à Joseph sur 829 votants. Il fait partie des commissions d'hygiène et de prévoyance sociale, il est membre de l'Union démocratique et radicale.

Élu le 23 octobre 1938 par 489 voix contre 467 à Hannotin sur 837 votants. Il appartient aux commissions d'administration générale, d'hygiène et de prévoyance sociale.

Le 10 juillet 1940, il vote le projet de loi constitutionnelle.

Leguet était chevalier de la Légion d'honneur, président de la fédération musicale des Ardennes.

LE HARS (THÉODORE), né le 12 août 1861 à Quimper (Finistère), décédé le 2 octobre 1928 à Sérignac (Finistère)

Sénateur du Finistère de 1920 à 1928.

Chef d'escadron pendant la guerre, conseiller municipal en 1891, maire de Quimper de 1902 à 1914 et en 1920, conseiller général en 1918. Théodore Le Hars est élu sénateur le 11 janvier 1920, en remplacement de Louis Pichon, décédé le 12 août 1916, au troisième tour, par 674 voix sur 1.325 votants.

Le 25 juillet 1920, au cours de la discussion du budget, il se plaint — déjà ! — de l'insuffisance notoire des prix maxima de construction d'habitations à bon marché. Il intervient aussi en faveur des communes dont les charges augmentent beaucoup et surtout hors de proportion avec leurs recettes d'autant plus que les subventions sont insuffisantes.

Reélu le 9 janvier 1921 au troisième tour par 654 voix sur 1.329 votants, il intervient à plusieurs reprises en faveur des finances des communes et sur la crise du logement ; à propos de la situation des producteurs de cidre, des pêcheurs et aussi sur les dégagements des cadres de l'armée.

Le Hars fit partie des commissions de la marine, des travaux publics, de l'Algérie. Il fut président de la Caisse régionale agricole de Quimper.

Il mourut en cours de mandat le 2 octobre 1928 à Sérignac, à l'âge de 67 ans.

LE HÉRISSE (RENÉ, FÉLIX), né le 14 décembre 1857 à Antrain (Ille-et-Vilaine), mort le 23 mai 1922 à Antrain.

Député d'Ille-et-Vilaine de 1886 à 1913

Sénateur d'Ille-et-Vilaine de 1913 à 1920

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 77.)

Élu le 22 septembre 1889 député de la 1^{re} circonscription de Rennes par 11.247 voix sur 12.937 votants. René Le Hérissé

s'opposé, le 16 juin 1890, au principe du référendum en matière communale mais s'affirme partisan de cette même procédure quand il s'agit de consulter le pays soit sur les lois constitutionnelles, soit sur les grandes lois politiques, économiques ou sociales.

Au cours de la discussion sur un projet de loi portant organisation de l'armée coloniale, il insiste vivement sur la nécessité de la création d'un corps autonome d'officiers des troupes coloniales.

Aux élections du 20 août 1893, il recueille 6.543 voix contre 3.991 à Pinault sur 13.416 votants et est réélu député.

Réélu le 8 mai 1898, au premier tour, dans la 1^{re} circonscription de Rennes, par 8.386 voix contre 3.512 à Grivart, indépendant, sur 16.244 votants, membre de la commission du budget, il intervient à plusieurs reprises en 1899 sur des questions de personnel militaire et colonial. Il dépose en 1900 des rapports sur les fonctionnaires coloniaux et l'administration de l'armée. Le 8 mars 1902, il prononce un discours sur les grèves et le 28 du même mois un autre sur le chômage dans les établissements de guerre.

Le 27 avril 1902, il est réélu au premier tour par 9.545 voix contre 5.101 à Brager de La Ville Moysan, sur 16.642 votants. En 1905, il intervient sur de nombreuses questions concernant les colonies et l'armée et vote la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Il est réélu député le 24 avril 1910, au premier tour, par 9.159 voix contre 1.901 à Leprince, sur 25.165 inscrits.

Il est élu sénateur le 13 juillet 1913, par 575 voix contre 516 à Bouessel-Dubourg, sur 1.095 votants, en remplacement de feu Pinault.

Officier de la Légion d'honneur, maire de la commune d'Antrain, vice-président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, président de la commission de l'armée, il a publié : *Le cyclisme militaire en 1897* ; *Voyage au Dahomey et à la Côte d'Ivoire en 1903* ; *L'ancien royaume du Dahomey en 1911*.

Il était inscrit au groupe de la gauche démocratique.

LEJEUNE (MAX), né le 19 février 1909 à Flesselles (Somme).

Député de la Somme de 1936 à 1942

Issu d'une famille rurale, fils d'instituteurs, Max Lejeune fit de brillantes études au lycée d'Amiens en qualité de boursier. Après avoir obtenu le baccalauréat, il poursuivit ses études à la Sorbonne et obtint une licence ès lettres et un diplôme d'études supérieures en histoire et en géographie. Entré dans l'enseignement, il est secrétaire du groupe des étudiants socialistes de Paris.

Max Lejeune devait être élu, le 3 mai 1936, député de la 1^{re} circonscription d'Abbeville. Candidat du parti socialiste S.F.I.O., il obtenait au second tour 7.196 voix sur 16.658 votants, contre 7.166 à

Coache et 1.211 à Gaillard. Dans sa profession de foi, Max Lejeune prit énergiquement position contre les décrets-lois des gouvernements Doumergue et Laval qu'il accuse d'être la cause de la crise économique de l'époque. Descendant de paysans, il demande aux travailleurs du sol de se rallier au drapeau socialiste. Pour combattre la crise, Max Lejeune demande l'élimination des grands monopoles capitalistes et le contrôle de la production en fonction des besoins de la consommation nationale. Il préconise l'assurance contre le chômage, la nationalisation de la Banque de France et le contrôle du crédit. Pour la paix, à Genève, il réclame le rassemblement des énergies des peuples pacifistes face aux dictateurs Hitler et Mussolini et la nationalisation de la fabrication des armes. Pour la défense de la liberté et de la République, il propose la dissolution des ligues factieuses.

Dès son élection à la Chambre, Max Lejeune fut nommé membre de la commission d'Alsace-Lorraine, de la commission du commerce et de l'industrie, de celle du suffrage universel, puis de la commission de l'armée.

Benjamin du Palais Bourbon, il fut secrétaire d'âge en 1937. Il prend part à la discussion du projet de loi sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par convention collective dans la profession agricole le 26 février 1937. Il intervient le 20 juin 1938 dans la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier la loi de 1898 concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et en faveur de la pêche artisanale, lors de la discussion budgétaire. Lorsqu'éclata la guerre de 1939-1945, bien que parlementaire, Max Lejeune demanda en 1939 à être affecté dans une unité combattante. Sous-lieutenant au 15^e régiment d'artillerie de forteresse, il fut fait prisonnier.

Max Lejeune n'a pas pris part au vote du 10 juillet 1940 attribuant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

LE JEUNE (OLIVIER), né le 17 janvier 1887 à Morlaix (Finistère).

Sénateur du Finistère de 1939 à 1945

Issu d'une famille fixée à Morlaix depuis longtemps, Olivier Le Jeune fait ses études au collège de la ville, puis devient médecin de la marine. Après une brillante carrière, il revient se fixer dans sa ville natale où sa science médicale et sa conscience professionnelle lui ont gagné la haute estime de ses concitoyens. Le Jeune est un homme juste et équitable. Travailleur, il étudie avec soin les questions qui lui sont soumises.

Conseiller municipal de Morlaix depuis le 10 juin 1928, adjoint au maire de Morlaix du 17 juin 1928 au 26 décembre 1936, maire de Morlaix depuis le 27 décembre 1936.

Aux élections du 23 octobre 1938, il est élu au troisième tour, par 707 voix.

senateur, avec Victor Le Gorgeu, 686 voix, François Halna du Frelay, 676 voix et Fernand Lancien, 666 voix. sur 1.354 votants ; il est membre de la commission de l'enseignement.

Le 10 juillet 1940, il vote pour l'article unique du projet de loi constitutionnelle

LEJEUNE (PIERRE. LOUIS), né le 10 janvier 1842 à Paris, date et lieu de décès non connus.

Député de l'Indre de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 79.)

Eclaboussé à la fin de la législature par une affaire correctionnelle, il ne se représenta pas au renouvellement législatif de septembre 1889, abandonnant désormais la carrière politique.

LELIÈVRE (ADOLPHE. ACHILLE), né le 25 juillet 1836 à Besançon (Doubs), mort le 16 mars 1915 à Paris.

Député du Jura de 1876 à 1885

Sénateur du Jura de 1888 à 1906

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 81.)

Réélu le 3 janvier 1897 au troisième tour par 435 voix sur 855 votants, Adolphe Lelièvre intervient au moment de la crise viticole en 1902.

Il est membre de la commission des finances et rapporteur du budget des finances en 1888, 1889, 1902.

Il ne se représente pas en 1906. Il faisait partie de l'Alliance républicaine et progressiste

Il mourut à Paris le 16 mars 1915 ; il avait 79 ans

LE LOUÉDEC (JULES, ALAIN, THÉOPHILE, MARIE), né le 1^{er} juin 1855 à Rosporden (Finistère), mort le 19 mars 1931 à Courbevoie (Seine)

*Député du Finistère de 1909 à 1914
et de 1928 à 1930.*

Sénateur du Finistère de 1930 à 1931.

Jules Le Louédec devint avocat et, très vite, témoigna de sa foi républicaine et de ses sentiments démocratiques à une époque où la République était ardemment combattue et où les partis adverses restaient puissants et actifs. Il entra comme attaché au cabinet du garde des Sceaux Martin-Feuillée, collaborateur de Gambetta, pour demeurer à la Chancellerie, en la même qualité, sous les ministres

Brisson, Demole et Sarrien, c'est-à-dire de 1883 à 1887 Laborieux et justement apprécié, il ne chercha cependant pas à rester dans la magistrature pour y parcourir une brillante carrière. C'est son pays de Bretagne qui l'attirait beaucoup plus. Sa ville natale de Rosporden le reprit. Aux hommes et aux choses de son pays, il vouait un véritable culte et il vécut là la vie d'un sage, aimant ses compatriotes et aimé d'eux.

Très vite il fut appelé à siéger dans les assemblées locales, au conseil municipal de Quimperlé et au Conseil général du Finistère auquel il appartient à partir de 1901. Élu maire de Quimperlé en 1904, il s'acquitta avec conscience de cette fonction jusqu'à sa mort.

Le décès du député Kerjégu, en 1909, laissait vacant à la Chambre le siège de Quimperlé. Malgré de nombreux concurrents, Le Louédec l'emporta au second tour par 6 769 voix sur 12 816 votants contre 5 960 à Béziers. Aux élections générales de 1910, il fut réélu facilement avec 7 328 voix sur 13 539 votants contre 5 143 à Neuville.

Battu de peu en 1914, 6 358 voix contre 6 877 à Corentin-Guyho sur 13 392 votants, il ne se représenta pas en 1919 mais s'inscrivit sur la liste de concentration républicaine en 1924 : il ne fut pas élu mais obtint 45 198 voix sur 156 279 votants. Le rétablissement du scrutin uninominal en 1928 lui permit de retrouver aisément son siège de Quimperlé avec 7 729 voix sur 15 018 votants contre 4 392 à Balannant et 2 389 à Cadic.

Au Palais Bourbon, il fit partie de la commission des affaires extérieures et des colonies et de la commission de la marine, où ses rapports avec les vaillantes populations de la côte bretonne lui conféraient une réelle compétence.

Au dernier renouvellement triennal du Sénat, le 20 octobre 1929, il fut élu sur la liste républicaine du Finistère. Il fit partie de la gauche démocratique et radicale socialiste.

Il siégea moins de deux années au Luxembourg et mourut en cours de mandat à Courbevoie, le 19 mars 1931, âgé de 75 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LE MAGUET (LOUIS. JOACHIM, MARIE), né le 2 janvier 1833 à Cléguérec (Morbihan), mort le 16 janvier 1894.

Député du Morbihan de 1879 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 83.)

S'étant, depuis son échec de 1881, rallié au boulangisme, Le Maguet laissa à la puissante personnalité du comte de Mun le soin de représenter son ancienne circonscription de Pontivy.

Il mourut le 16 janvier 1894.